

R É P U B L I Q U E D E C Ô T E D ' I V O I R E



MINISTÈRE DU PLAN
ET DU DÉVELOPPEMENT



RECENSEMENT GÉNÉRAL
DE LA POPULATION ET
DE L'HABITAT **2021**



RECENSEMENT GÉNÉRAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DE 2021

MONOGRAPHIE

RÉGION DU FOLON



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA

ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

COORDINATION OPERATIONNELLE

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET
SOULEYMANE DIARRASSOUBA	Ministre du Plan et du Développement (MPD)
THIEKORO DOUMBIA	Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat)
KOUMA MADASSA	Ingénieur Statisticien Economiste, Conseiller Technique du MPD
YAO KOFFI EDMOND	Démographe, Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

EQUIPE TECHNIQUE DE FINALISATION

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION SUR LE PROJET	QUALITÉ
TOURE BRAHIMA	Responsable Technique	Démographe
ABDOUL KARIM TRAORE	Membre	Statisticien
DAGO AIME	Membre	Démographe
COULIBALY AMINATA S. BLANDINE	Membre	Statisticienne Economiste
KEHOVA VALIO APOLLINAIRE	Membre	Informaticien
KOUAKOU YAO KAN HIPPOLYTE	Membre	Statisticien
KAKOU NIAMININ MARTIN ROGER	Membre	Démographe
KOUASSI MICHEL BRUNO	Membre	Cartographe
DOMINIQUE AKADIE EPSE TAPE	Membre	Cartographe
ANNICK BABACAUH EPSE KOUYA	Membre	Cartographe
AMON CHRISTELLE ELODIE	Membre	Comptable
ADJABE EMMANUELLA FLORISE ADJARA	Membre	Comptable
FATOUMATA KONE EPSE KOUMAN	Membre	Comptable
OUATTARA ANGE EMMANUEL JORIS	Membre	Comptable
GOHO MELAINE PRISCA	Membre	Assistante
OUATTARA SEYDOU	Membre	Chauffeur

EQUIPE D'APPUI TECHNIQUE INTERNATIONAL DU RECENSEMENT

NOM ET PRÉNOMS	FONCTIONS SUR LE PROJET
Feu LOTFI HARIZI	Conseiller technique principal UNFPA
Dr N'DA CONSTANT	Spécialiste Population et Développement UNFPA
Dr SADIA JEAN YVES TOUSSAINT	Expert Dividende Démographique
SAMSON LAMLENN	Expert UNFPA

ANALYSTE

IBRAHIMA KOFFI

INFOGRAPHIE

OTHNIEL CISSE
ATSAIN N'CHO SERGE
YAPI AMON RAFFARIN JUSTIN

WEBMASTER

IBO LANDRY ERIC JOEL

Carte n°1 : Carte de situation de la région du Folon



PREFACE

Le Décret n°2018-656 du 1er août 2018 portant institution et organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) en Côte d'Ivoire est la cinquième opération du genre, après ceux de 1975, 1988, 1998 et 2014. Il traduit la ferme volonté du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, et l'engagement du Gouvernement ivoirien de doter le pays de données sociodémographiques actualisées, exhaustives et fiables.

En effet, le RGPH est une opération d'envergure nationale qui permet entre autres de déterminer, au niveau géographique le plus fin (région, département, sous-préfecture, village et campement), le volume global de la population, sa répartition spatiale et ses caractéristiques sociodémographiques et économiques, ainsi que ses conditions de vie. Il permet donc d'établir le portrait statistique détaillé de la Côte d'Ivoire, indispensable à une prise de décision fondée sur des données fiables et actualisées. Les résultats obtenus servent, en outre, de socle au suivi-évaluation des plans cadre de développement tels que les Plans Nationaux de Développement (PND), des politiques sectorielles et des agendas internationaux, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le Conseil National du Recensement (CNR) présidé par le Ministre en charge du Plan et du Développement (MPD), avec l'appui l'assistance technique et financier des partenaires au développement dont le Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA), a coordonné la mise en œuvre du cinquième RGPH.

Au plan technique, l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat), à travers le Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR), a relevé le défi de l'exhaustivité, de la simultanéité, de l'instantanéité, de l'intégrité et de la fiabilité des données du recensement. Cette opération s'est réalisée conformément aux normes des Nations-Unies et aux méthodologies en vigueur dans les recensements généraux de population du round 2020 (imprégnés des nouvelles technologies de l'information avec l'utilisation des tablettes comme outils de collecte des données).

Le RGPH de 2021 s'est déroulée en cinq grandes phases dont la phase de cartographie censitaire qui a permis d'actualiser, en 2019, la liste des localités, et la phase de dénombrement qui s'est réalisée du 1er au 30 novembre 2021. Après la réalisation de l'enquête post-censitaire et le traitement des données, les résultats globaux définitifs ont été publiés le 6 juillet 2022.

L'élaboration des monographies régionales, qui viennent enrichir les rapports thématiques, s'inscrit dans le cadre de l'exploitation des données du RGPH 2021. Ces monographies sont des documents essentiels offrant une analyse approfondie des réalités locales des trente-et-une (31) régions et des deux (2) Districts Autonomes (Abidjan et Yamoussoukro). Elles fournissent des données détaillées sur la structure démographique, les dynamiques d'urbanisation, les



conditions de vie, l'éducation et les activités économiques de chaque région. Ces informations sont cruciales pour appréhender les défis et opportunités spécifiques à chaque territoire, permettant ainsi une meilleure adaptation des politiques publiques et des interventions de développement.

Les monographies régionales sont le fruit de la franche collaboration entre les services du MPD, de la Banque Mondiale, à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHAS), et du Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA). A ces institutions, j'adresse mes félicitations et remerciements pour leur appui technique et leur soutien financier.

Je formule le vœu que ces publications contribuent de manière significative à une meilleure compréhension des enjeux de développement en Côte d'Ivoire et à la formulation de stratégies efficaces pour un avenir harmonieux et durable.

**Le Ministre du Plan et
du Développement**

Souleymane DIARRASSOUBA

AVANT-PROPOS

Les monographies régionales du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 sont des documents incontournables pour une compréhension approfondie des réalités locales en Côte d'Ivoire. Elles constituent un complément indispensable aux quinze (15) rapports thématiques issus des données du recensement, qui offrent une perspective nationale et supra-régionale des principaux indicateurs. Alors que ces rapports thématiques se concentrent sur une analyse agrégée au niveau national, les monographies régionales proposent une analyse détaillée des spécificités inhérentes à chaque région.

Ces publications sont élaborées pour fournir un examen fin et circonstancié des données du recensement à un niveau désagrégé. Elles transcendent les indicateurs synthétiques pour explorer les configurations socio-démographiques et économiques au sein des entités administratives décentralisées : départements, sous-préfectures, communes et localités. Cette granularité d'analyse est essentielle pour appréhender avec précision des réalités qui peuvent être atténuées ou masquées dans les analyses à plus grande échelle.

L'élaboration des monographies régionales répond à un impératif d'information pour l'action publique et la planification du développement. En fournissant des données désagrégées sur la structure de la population, les tendances de l'urbanisation, les conditions de vie des ménages, l'accès à l'éducation, ainsi que les caractéristiques des activités économiques, ces documents facilitent une identification précise des enjeux et des potentialités propres à chaque territoire. Ils contribuent également à éclairer les besoins spécifiques des différents segments de la population, y compris les groupes vulnérables, et offrent des données prospectives démographiques utiles pour la planification à moyen et long terme.

À travers ces trente et une (31) monographies régionales, ainsi que celles consacrées aux deux (2) Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro, le RGPH 2021 offre une vue d'ensemble détaillée des réalités ivoiriennes. Chaque monographie met en exergue les singularités de sa région, détaillant ses caractéristiques distinctives. La combinaison de ces analyses régionales avec les rapports thématiques du RGPH 2021 permet d'articuler les perspectives macro et micro, offrant ainsi une compréhension multidimensionnelle des enjeux démographiques, économiques et sociaux de la Côte d'Ivoire.

Les monographies régionales représentent un outil stratégique pour la planification du développement territorial équilibré. Elles favorisent une allocation optimisée des ressources et soutiennent la formulation de politiques publiques visant un développement inclusif et durable à l'échelle de toutes les régions du pays. Ces documents sont destinés aux décideurs, aux planificateurs et aux acteurs du développement, leur apportant les éléments d'information nécessaires à la conception d'interventions ciblées et adaptées aux contextes locaux.

**Le Directeur Général de l'Agence
Nationale de la Statistique**

Thiégoro Doumbia

AVERTISSEMENT

La mise en œuvre du RGPH 2021 a consisté en la collecte de données auprès des trois (03) types de populations, à savoir : (i) les ménages ordinaires ; (ii) les ménages collectifs ; et (iii) la population dite flottante.

- ▶ Le **ménage ordinaire** se définit comme un ensemble d'un ou plusieurs individus ayant des liens de parentés ou non, vivant sous le même toit, partageant un même repas et dont l'autorité de l'un est reconnue comme chef de ménage.
- ▶ Le **ménage collectif** est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement met à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins, etc.).
- ▶ La **population dite « flottante » ou sans abris** est celle constituée de personnes sans logis vivant aux abords des marchés, dans la rue, etc.

L'ensemble de la population recensée est de 29 389 150 habitants dont 29 276 660 vivent dans les ménages ordinaires, soit 99,6%. La spécificité des deux dernières catégories de ménages ne permet pas de recueillir les caractéristiques individuelles telles que collectées dans le questionnaire de ménage ordinaire.

Ainsi, les analyses contenues dans les présents documents sont basées uniquement sur les populations vivant dans les ménages ordinaires. Le tableau synoptique, quant à lui, contient les effectifs de l'ensemble de la population pour ce qui est de la répartition par sexe et par âge.

Bonne lecture !

TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA REGION

Indicateurs	National	Folon 2021	Folon 1998
Population totale	29 389 150	146 209	65 205
Population masculine	15 344 990	75 902	31 998
Population féminine	14 044 160	70 307	33 207
Rapport de masculinité	109,3	107,9	96,4
Taux d'accroissement annuelle moyen (%)	2,9	3,6	-
Densité moyenne (habitants/km ²)	91,1	21,4	9,5
Poids (%) de la région dans la population nationale	N.A	0,5	0,4
Femmes en âge de procréer (15-49 ans)	7 407 671	32 159	14 302
Enfants âgés de moins de 5 ans (0-4 ans)	3 696 301	24 298	12 684
Enfants âgés de moins de 15 ans (0-14 ans)	11 225 273	68 585	32 670
Population âgée de 0-17 ans	13 174 947	78 279	36 792
Age moyen de la population	23,2	20,9	-
Population âgée de 6-14 ans	6 670 555	38 567	16 980
Population âgée de 15-64 ans	17 385 410	73 853	30 207
Population âgée de 15-59 ans	16 910 080	71 847	28 894
Population âgée de 60 ans et plus	1 229 791	5 738	3 641
Population âgée de 65 ans et plus	754 461	3 731	2 328
Rapport de dépendance démographique	69	98	115,9
Population scolarisable au primaire (6-11 ans)	4 570 055	27 315	12 420
Population de scolarité obligatoire (6-16 ans)	8 043 085	45 552	19 934
Population scolarisable au secondaire (12-17 ans)	4 050 175	20 946	8 682
Population non déclarée à l'Etat-civil	1 781 386	12 631	-
Enfant de moins de 5 ans dont la naissance a été déclarée à l'état civil (%)	84,5	87,3	-
Taux de chômage (%)	3,3	2,3	-
Taux de chômage chez les jeunes (%)	4,9	2,7	-
Taux de chômage au regard du handicap (%)	1,7	1,8	-
% des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi	28,6	50,8	
Population rurale	13 677 716	114 210	65 205
Population urbaine	15 711 434	31 959	0,0
Taux d'urbanisation (%)	53,5	21,9	0,0
Ménage ayant un accès à l'électricité (%)	72,8	76	19,7
Ménage ayant accès à des installations (%) sanitaires améliorées	56,5	41,2	43,2
Ménage déféquant à l'air libre (%)	14,9	4,7	30,1
Ménage possédant un téléphone cellulaire (%)	77,3	77,1	-
Ménage propriétaire de leur logement (%)	51,8	82	90
Indice synthétique de fécondité	4,4	5,5	
Espérance de vie	61,2	50,9	
Quotient de mortalité infantile (‰)	58,5	170,3	-
Age moyen au mariage	30,9	25,5	-
Proportion de mariage polygamique (%)	10,2	28,2	-

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	4
AVANT-PROPOS	6
AVERTISSEMENT	7
TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA REGION	8
LISTE DES TABLEAUX	13
LISTE DES GRAPHIQUES	17
LISTE DES CARTES	17
SIGLES ET ABREVIATIONS	18
INTRODUCTION GENERALE	19
CHAPITRE 1 : CADRE ADMINISTRATIF ET PHYSIQUE	20 - 24
1.1. Cadre administratif	21
1.2. Cadre physique	23
1.2.1. Le Relief	23
1.2.2. La Végétation et la biodiversité	23
1.2.3. Le Climat	23
1.2.4. L'Hydrographie	24
1.2.5. La Pédologie et la Géologie	24
1.2.6. Les attraits touristiques	24
CHAPITRE 2 : ÉTAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	25 - 37
2.1. Type de ménage	26
2.2. Volume de la population	27
2.3. Structure par sexe et âge	29
2.4. Caractéristique socio-culturelle	30
2.4.1. Nationalité	30
2.4.1.1. Volume et répartition spatiale	30
2.4.1.2. Evolution	33
2.4.2. Caractéristiques de la population selon la religion	34
2.4.3. Caractéristiques de la population selon l'ethnie	35
2.4.4. Caractéristiques de la population selon les langues parlées	36
2.5 Évolution de la population	37
CHAPITRE 3 : URBANISATION ET CARACTERISTIQUE DES LOCALITES	38 - 42
3.1.Urbanisation	39

TABLE DES MATIÈRES

3.2. Caractéristiques des localités	40
3.3. Taille moyenne des localités	42
3.4. Caractéristiques sociologiques	42
CHAPITRE 4 : ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ	43 - 49
4.1. État Matrimonial	44
4.2. État matrimonial et milieu de résidence	45
4.3. État matrimonial et groupe d'âge	45
4.4. État matrimonial par département	47
4.5 Nuptialité	47
4.5.1 Primo-nuptialité	47
4.5.2 Type de mariage	48
4.5.3 Polygamie et monogamie	49
CHAPITRE 5 : ALPHABÉTISATION, FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET NIVEAU D'INSTRUCTION	50 - 56
5.1 Alphabétisation	51
5.1.1 Alphabétisation et sexe (15-24 ans et 15 ans et plus)	51
5.1.2 Alphabétisation et milieu de résidence (15 ans et plus)	52
5.2 Fréquentation scolaire	53
5.2.1 Fréquentation scolaire et sexe	53
5.2.2 Fréquentation scolaire et milieu de résidence	53
5.3 Niveau d'instruction	54
5.3.1 Niveau d'instruction et sexe	54
5.3.2 Niveau d'instruction et milieu de résidence	55
5.3.3 Diplômes obtenus	56
CHAPITRE 6 : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	57 - 62
6.1. Population en âge de travailler	58
6.2. Main-d'oeuvre	59
6.3. Main-d'oeuvre et milieu de résidence	59
6.4. Main d'oeuvre et groupe d'âge	60
6.5. Branche d'activité	61
6.6. Dépendance économique et démographique	62

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 7 : CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES VULNÉRABLES	63 - 68
7.1. Personnes en situation de handicap	64
7.1.1 Caractéristique des personnes handicapées	64
7.1.2. Type de handicap	65
7.1.3. Multi-handicap	66
7.2 Personnes âgées	67
7.3 Survie des parents, chez les enfants et les jeunes	68
CHAPITRE 8 : POSSESSION D'ACTES D'ÉTAT DE NAISSANCE/JUGEMENT SUPPLÉTIF	69 - 74
8.1 Déclaration de la naissance à l'état civil	70
8.2 Possession d'un acte de naissance ou jugement supplétif	71
8.3 Possession d'un acte de naissance ou jugement supplétif et milieu de résidence	71
8.4 Possession d'acte de naissance ou jugement supplétif et groupe d'âge	72
8.5 Possession d'un acte de naissance ou jugement supplétif et fréquentation scolaire	74
CHAPITRE 9 : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS	75 - 81
9.1 Caractéristiques des ménages	76
9.2 conditions de vie des populations	76
9.2.1 Statut d'occupation du logement	76
9.2.2 Caractéristiques du lieu d'aisance	77
9.2.3 Source d'approvisionnement d'eau de boisson	78
9.2.4 Approvisionnement en électricité avec la CIE	79
9.2.5 Mode d'évacuation des ordures ménagères	79
9.2.6 Caractéristiques du mode de cuisson	80
9.2.7 Possession d'équipement audiovisuel et télécommunication	81
CHAPITRE 10 : DYNAMIQUE DE LA POPULATION	82 - 88
10.1. Taux brut de natalité et l'ISF	84
10.1.1. Taux brut de natalité (TBN)	84
10.1.2. Indice Synthétique de Fécondité (ISF)	84
10.1.3 Structure par âge de la fécondité	85
10.2 Mortalité	85

TABLE DES MATIÈRES

10.3. Migration	86
10.3.1 Migration durée de vie	86
10.3.2 Migration récente	87
10.3.3 Échange migratoire entre départements (2020 à 2021)	87

CHAPITRE 11 : PROJECTION DE LA REGION	89 - 92
--	----------------

CONCLUSION	93
BIBLIOGRAPHIE	94
ANNEXES	95

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition de la population totale résidente par type de ménage, selon le sexe	26
Tableau 2.2 : Répartition de la population totale résidente	27
Tableau 2.3 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges selon le sexe et la nationalité	30
Tableau 2.4 : Répartition (%) de la population résidente par département selon la nationalité	33
Tableau 2.5 : Répartition de la population non ivoirienne par pays de nationalité selon les années 2021 et 1998	33
Tableau 2.6 : Répartition de la population résidente par religion selon le milieu de résidence	34
Tableau 2.7 : Répartition de la population résidente par religion selon le département	34
Tableau 2.8 : Répartition de la population de nationalité ivoirienne par grands groupes ethniques selon le milieu de résidence	35
Tableau 2.9 : Répartition de la population ivoirienne par département selon les grands groupes ethniques	35
Tableau 2.10 : Répartition de la population ivoirienne de 2 ans et plus par principales langues nationales parlées (10) selon le milieu de résidence	36
Tableau 2.11 : Répartition de la population ivoirienne de 2 ans et plus par principales langues parlées (5) selon les ethniques	36
Tableau 2.12 : Evolution de la population résidente de 1998 à 2021	37
Tableau 3.1 : Taux d'urbanisation par département	39
Tableau 3.2 : Indice de précarité résidentielle du logement en milieu urbain par département (%)	40
Tableau 3.3 : Répartition de la population résidente de 1998 et 2021 selon le milieu de résidence, taux d'urbanisation et taux d'accroissement moyen annuel du milieu urbain	40
Tableau 3.4 : Présentation des localités de la région	41
Tableau 3.5 : Répartition des localités par département selon le milieu de résidence	41
Tableau 3.6 : Typologie des localités selon le milieu de résidence	42
Tableau 3.7: Mode de désignation du chef dans les localités par département administratif	42
Tableau 4.1 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	45

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.2 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence	45
Tableau 4.3 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par groupe d'âge selon le statut matrimonial et le sexe	46
Tableau 4.4 : Répartition des âges moyen, médian au premier mariage et du célibat définitif selon le sexe	48
Tableau 4.5 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par département selon le type de mariage et le sexe	48
Tableau 5.1 : Répartition de la population par département et sexe selon l'alphabétisme	52
Tableau 5.2 : Répartition (%) des enfants de 6-16 ans par département et sexe selon le statut scolaire	53
Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans et plus par département et sexe selon le niveau d'instruction	55
Tableau 5.4 : Répartition (%) de la population de 3 ans et plus par département et milieu de résidence selon le niveau d'instruction	55
Tableau 5.5 : Répartition (%) de la population par diplôme selon le sexe	56
Tableau 6.1 : Répartition (%) de la population en âge de travailler par département et sexe selon le type de Main-d'oeuvre	58
Tableau 6.2 : Répartition (%) de la population par département et sexe selon le statut dans la main d'oeuvre.	59
Tableau 6.3 : Répartition (%) de la main d'oeuvre par groupe d'âge	60
Tableau 6.4 : Répartition (%) de la population en emploi par département et sexe selon la branche d'activité	61
Tableau 7.1 : Répartition de la prévalence (%) du handicap dans la population par département et sexe	64
Tableau 7.2 : Répartition (%) de la prévalence du handicap par groupe d'âge selon le sexe	65
Tableau 7.3 : Répartition (%) de la population par département et sexe selon le type de handicap	66
Tableau 7.4 : Répartition (%) de la population par département et sexe selon le Multi-handicap	66
Tableau 7.5 : Répartition (%) de la population par département, le sexe selon l'Indice de vieillissement et de longévité	67
Tableau 7.6 : Répartition (%) de la survie de parents selon les départements	68

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 8.1 : Répartition (%) de la population résidente par département et sexe selon la déclaration de la naissance à l'état civil	70
Tableau 8.2 : Répartition (%) de la population résidente par département et sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif	71
Tableau 8.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âge selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif	73
Tableau 8.4 : Répartition (%) de la population résidente par département selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif et la fréquentation scolaire (3 ans et plus)	74
Tableau 9.1 : Répartition (%) des ménages par département selon le sexe et l'âge moyen du chef de ménage et la taille moyenne des ménages	76
Tableau 9.2 : Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement	77
Tableau 9.3 : Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon la possession des objets de type TIC	81
Tableau 10.1 : Répartition (%) des femmes par groupe d'âge selon le nombre d'enfants nés vivants/moyen d'enfants	85
Tableau 10.2 Taux Brut de Mortalité et Esperance de vie à la naissance par sexe	86
Tableau 10.3 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe	86
Tableau 10.4 : Répartition (%) de la population résidente par département selon le statut migratoire durée de vie	87
Tableau 10.5 : Répartition (%) de la population résidente par département selon le statut migratoire récent	87
Tableau 10.6 : Répartition de la population résidente par département selon les échanges migratoires	88
Tableau 11.1 : Répartition de la population par département et sous-préfecture de 2022 à 2041	90
Annexe 1 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges selon le sexe et la nationalité (Tableau 2.3)	101
Annexe 2 : Répartition (%) de la population ivoirienne de 2 ans et plus par principales langues parlées selon le milieu de résidence (Tableau 2.10)	102
Annexe 3 : Répartition de la population ivoirienne de 2 ans et plus par principales langues parlées selon les ethniques (Tableau 2.11)	104

LISTE DES TABLEAUX

Annexe 4 : Statut matrimonial par département	106
Annexe 5 : Type de mariage par département (%)	106
Annexe 6 : Polygamie ou monogamie par département (%)	106
Annexe 7 : Situation d’alphabétisme par département et milieu de résidence (%)	106
Annexe 8 : Fréquentation scolaire des enfants de 6-16 ans par département et milieu de résidence (%)	107
Annexe 9 : Main d’oeuvre par département et milieu de résidence (%)	107
Annexe 10 : Rapport de dépendance démographique et économique	107
Annexe 11 : Possession d’un acte de naissance par département et milieu de résidence (%)	108
Annexe 12 : Lieu d’aisance par département et milieu de résidence (%)	108
Annexe 13 : Mode d’approvisionnement en eau de boisson par département et milieu de résidence (%)	108
Annexe 14 : Mode d’approvisionnement d’éclairage avec la source CIE selon le milieu de résidence	109
Annexe 15 : Mode d’évacuation des ordures ménagères par département et milieu de résidence	109

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide des âges (population nationale, population de la région)	29
Graphique 2.2 : Courbe des rapports de masculinité selon la nationalité (%)	31
Graphique 2.3 : Pyramide des âges par nationalité	32
Graphique 4.1 : Statut matrimonial par département (%)	47
Graphique 4.2 : Type de mariage par département (%)	49
Graphique 4.3 : Polygamie ou monogamie par département (%)	49
Graphique 5.1 : Situation d’alphabétisme par département et milieu de résidence (%)	52
Graphique 5.2 : Fréquentation scolaire des enfants de 6-16 ans par département et milieu de résidence (%)	54
Graphique 6.1 : Main d’oeuvre par département et milieu de résidence (%)	60
Graphique 6.2 : Rapport de dépendance démographique et économique	62
Graphique 8.1 : Possession d’un acte de naissance par département et milieu de résidence (%)	72
Graphique 9.1 : Lieu d’aisance par département et milieu de résidence (%)	78
Graphique 9.2 : Source d’approvisionnement d’eau de boisson par département et milieu de résidence (%)	78
Graphique 9.3 : Principales sources d’éclairage par département et milieu de résidence (%)	79
Graphique 9.4 : Mode d’évacuation des ordures ménagères par département et milieu de résidence	80
Graphique 9.5 : Mode de cuisson (Charbon, Gaz, Bois de chauffe) par département et milieu de résidence	80
Graphique 10.1 : Taux brut de natalité (‰)	84
Graphique 10.2 : Indice Synthétique de Fécondité (ISF)	85

LISTE DES CARTES

Carte n°1 : Carte de situation de la région du Folon	3
Carte n° 2 : Carte administrative de la région	22
Carte n° 3 : Carte de densité de la populations (hbts/km2) des sous-préfectures	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANStat	Agence Nationale de la Statistique
BAC :	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BP	Brevet Professionnel
BT	Brevet de Technicien
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEDEAO	Communauté des Etats De l'Afrique de l'Ouest
CEPE	Certificat d'Etude Primaire Elémentaire
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CQP	Certificat de Qualification Professionnel
DEA	Diplôme d'Etude Approfondie
DESS	Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée
DEUG	Diplôme d'Etude Universitaire Générale
DTS	Diplôme de Technicien Supérieur
DUT	Diplôme Universitaire Technique
Ha	Hectare
Hbts	Habitants
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
km2	Kilomètre au carré
MBA	Master of Business Administration
MPD	Ministère du Plan et du Développement
ND	Non déclaré
NSP	Ne sait pas
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RM	Rapport de Masculinité
TAMA	Taux Annuel Moyen d'Accroissement
TBN	Taux Brut de Natalité
TBM	Taux Brute de Mortalité
4q1	Quotient de mortalité juvénile
5q0	Quotient de mortalité infanto-juvénile
1q0	Quotient de mortalité infantile

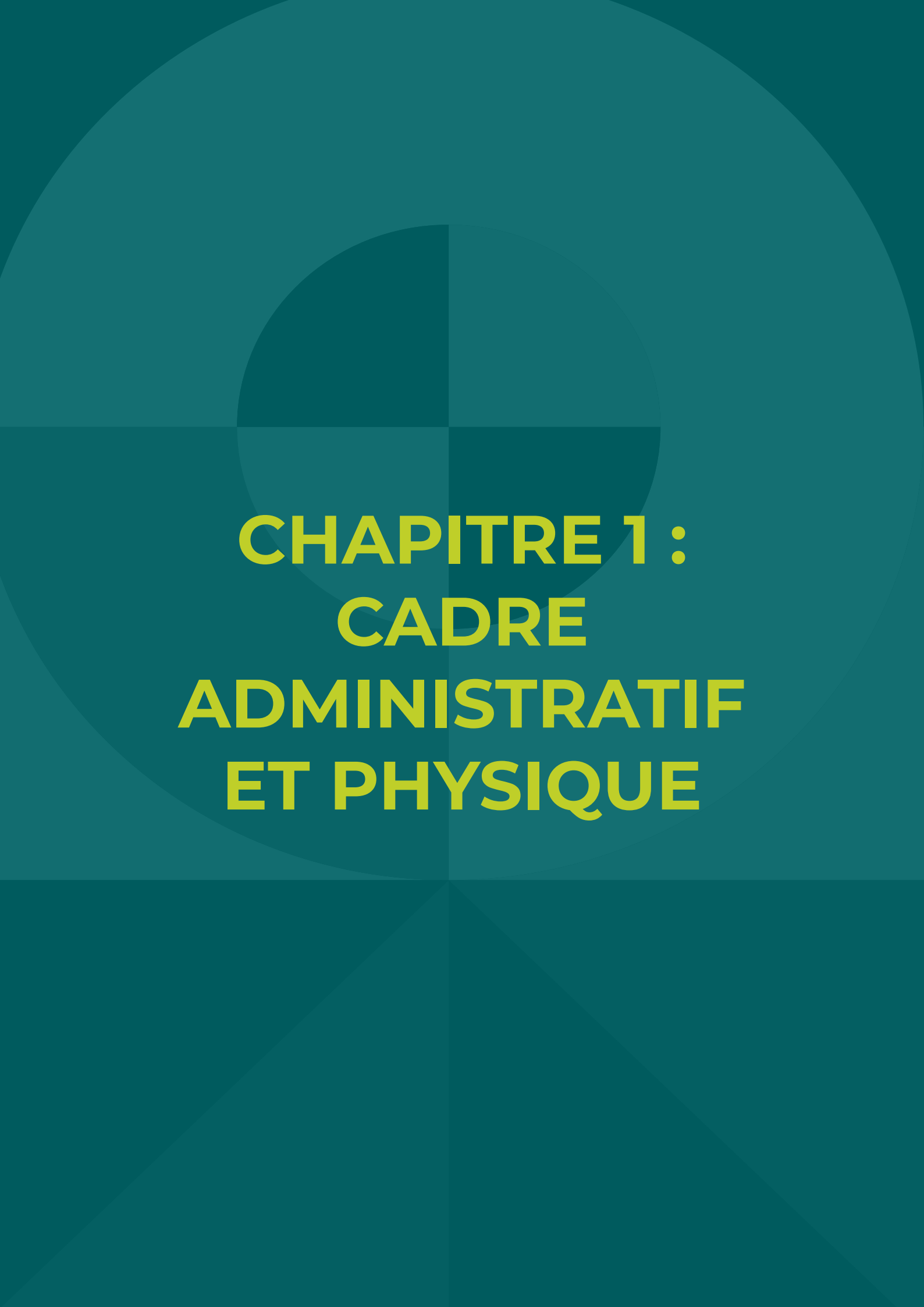
INTRODUCTION GENERALE

La Côte d'Ivoire, dans la dynamique de son processus de développement procède périodiquement au recensement général de sa population. Au regard de l'importance que revêt cette opération statistique, le gouvernement ivoirien, par le décret N°86-389 du 04 Juin 1986, a institué la réalisation décennale du recensement général de la population et de l'habitat.

Ainsi, le recensement général de la population et de l'habitat de 2021 (RGPH 2021) constitue la cinquième opération de grande envergure depuis son accession à l'indépendance en 1960. Ce recensement permet de disposer de données démographiques, économiques, sociales récentes et fiables sur les populations, les caractéristiques et commodités des logements, les biens et équipements des ménages sur l'ensemble du territoire. L'analyse de ces données permet de produire et de diffuser des informations importantes à la prise de décision dans les domaines couverts par le recensement (Education, santé, etc.). De même, la connaissance des réalités régionales et locales que la base de données du RGPH permet d'appréhender s'avère indispensable à l'élaboration des politiques publiques, notamment au niveau décentralisé.

La monographie régionale qui est un produit issu de l'analyse des données du RGPH se présente comme un instrument d'aide à la prise de décision et un outil de planification par excellence, de gestion économique et sociale dans l'administration du territoire, et pour les plaidoyers et la mobilisation sociale. Elle constitue une source d'information de référence précise et synthétique que les responsables régionaux, les entreprises privées et la société civile peuvent exploiter et utiliser pour le développement local et régional.

Ce rapport monographique de la région du Folon est subdivisé en 11 chapitres, dont le premier présente le cadre administratif de la région, viennent ensuite, les chapitres 2 et 3 sur l'état et la structure de la population et, l'urbanisation et les caractéristiques des localités. Le chapitre 4 analyse l'état matrimonial et la nuptialité, tandis que le chapitre 5, présente le niveau d'alphabétisation et la situation de la fréquentation scolaire dans la région et ses départements. Les activités économiques sont décrites au chapitre 6, les caractéristiques des groupes vulnérables au chapitre 7 et la possession de documents administratifs, notamment les extraits d'acte de naissance et/ou de jugements supplétifs par les populations sont analysés au chapitre 8. Les chapitres 9 et 10 analysent successivement les caractéristiques des ménages et leurs conditions de vie et, la dynamique de la population au niveau régional et départemental. Le chapitre 11 fait une projection jusqu'en 2041 de l'évolution de la population des départements et sous-préfectures de la région. Enfin, une conclusion générale, suivie d'une bibliographie et des annexes clôturent ce document.



CHAPITRE 1 : CADRE ADMINISTRATIF ET PHYSIQUE

CHAPITRE 1 : CADRE ADMINISTRATIF ET PHYSIQUE

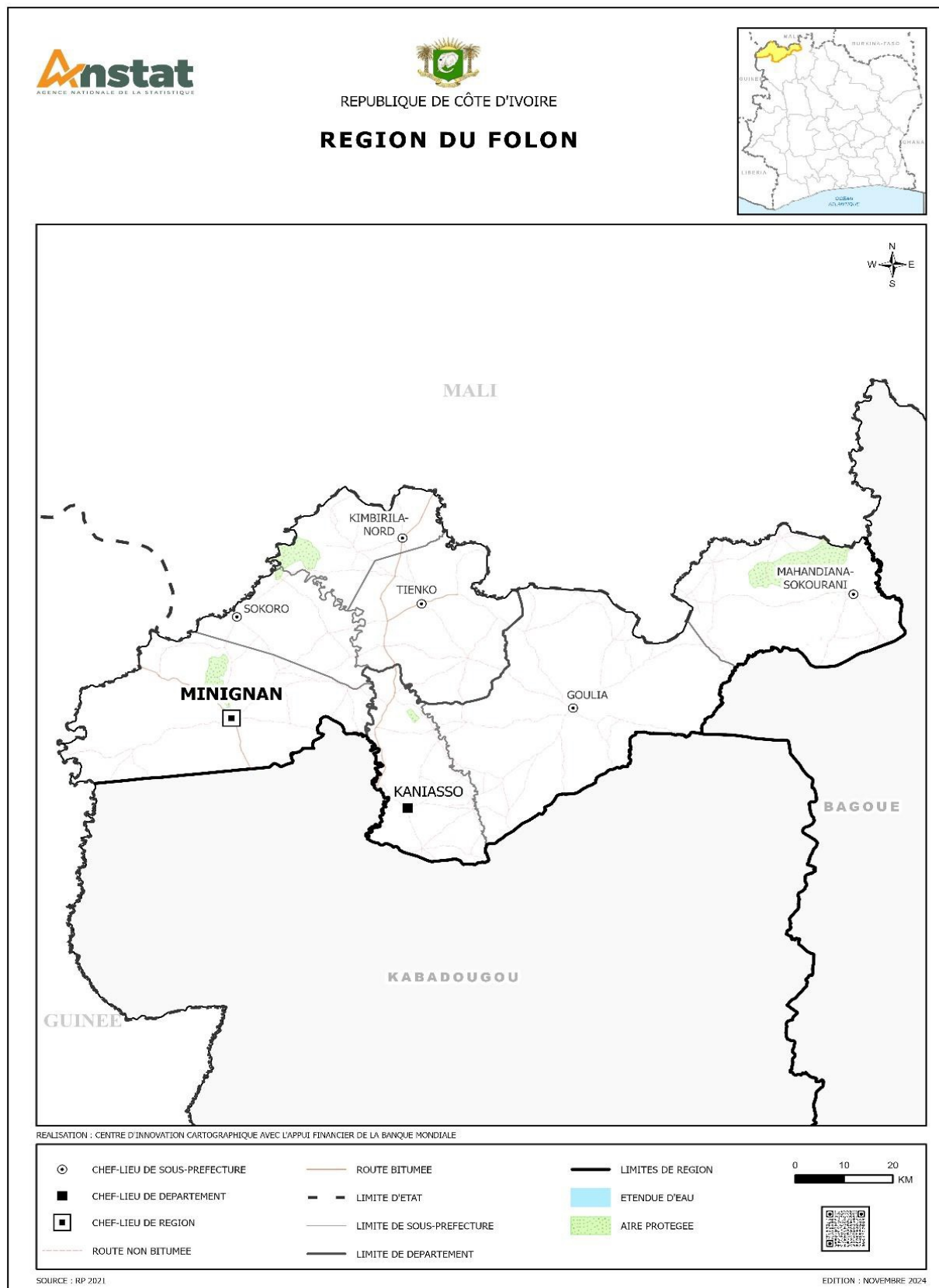
Ce premier chapitre expose le cadre administratif et physique de la région du Folon. Il offre un aperçu des composantes géographiques qui forment l'environnement naturel de la région, telles que le relief, le climat, la biodiversité, l'hydrographie, la pédologie, ainsi que les attraits touristiques, qui confèrent au Folon un paysage unique. De plus, il présente brièvement l'organisation administrative de la région.

1.1 Cadre administratif

Située au nord-ouest du pays, la région du Folon a été érigée par le décret n° 2011-263 du 28 septembre 2011, portant organisation du territoire national en Districts et en Régions. Elle est composée de deux départements : le département de Minignan, créé par décret n° 2005-251 du 7 juillet 2005, et celui de Kaniasso, créé par décret n° 2010-229 du 25 août 2010 par scission du département de Minignan. La région est placée sous l'autorité d'un Préfet de Région.

Le chef-lieu de la région du Folon est la ville de Minignan. La région comprend sept sous-préfectures, dont trois (03) dans le département de Kaniasso (Goulia, Kaniasso et Mahandiana-sokourani) et quatre (04) dans le département de Minignan (Kimbirila nord, Minignan, Sokoro et Tienko), ainsi que quatre (04) communes et quatre-vingt-quatre (84) villages.

Carte n° 2 : Carte administrative de la région



Source : ANStat, RGPH 2021

1.2 Cadre physique

1.2.1. Le Relief

La région du Folon est majoritairement constituée de hauts plateaux de 500 à 700 mètres d'altitude. Ces hauts plateaux couvrent la quasi-totalité de la région, alors que les bas plateaux de 300 à 500 mètres d'altitude couvrent l'extrême Est de la région. On y trouve également de nombreuses plaines aménageables ainsi que des cours d'eau qui tarissent en saison sèche.

1.2.2. La Végétation et la biodiversité

Bien que située en zone de savane, la végétation de la région est constituée de quelques sites de forêts claires dans la partie Nord dont la densité varie selon les dégradations liées au défrichement agricole et à l'exploitation forestière. Au Centre, on trouve la savane arborée qui fait place à la savane herbeuse, au Sud. La zone abrite quatre (04) forêts classées qui sont de plus en plus menacées par l'introduction progressive de cultures, ainsi que par l'exploitation forestière illégale et le braconnage, impactant fortement ses ressources naturelles faunistiques et floristiques.

La flore est composée des arbres typiques du nord notamment les nérés, le n'gbin, l'afzélia africana, les anacardiés et les karités. Les arbres tropicaux à fleurs tels que les acacias sont également présents.

1.2.3. Le Climat

Le climat est de type tropical humide et est caractérisé par une alternance de deux grandes saisons :

- Une saison pluvieuse qui s'étend du mois d'avril à octobre, avec de fortes précipitations pendant les mois de juillet, août et septembre.
- Une saison sèche qui s'étend du mois de novembre à fin mars. Elle est marquée par la persistance de l'harmattan¹ entre les mois de décembre et janvier et par des pics de chaleur, en mars et avril.

La pluviométrie annuelle moyenne est estimée à environ 1 200 millimètres. L'insolation annuelle varie entre 2 300 et 2 400 heures, entraînant des sols de qualité médiocre d'un point de vue pédologique.

¹ Harmattan : Vent très sec et poussiéreux (alizé continental) d'Afrique de l'Ouest qui souffle vers le sud en provenance du Sahara et du Sahel et affecte le golfe de Guinée en hiver, entre la fin du mois de novembre et le milieu du mois de mars.

1.2.4. L'Hydrographie

Le réseau hydrographique de la région est constitué de 2 principaux cours d'eau dont :

- ▶ le « Gbanhala » qui devient Sankarani, fleuve constituant une frontière naturelle entre la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée. Celui-ci irrigue les principales aires de Gbéléban dans la région du Kabadougou et de Minignan dans la région du Folon ;
- ▶ le « Baoulé », rivière affluent du Niger, qui coule au bas du mont Mandan ;

Le régime hydrographique de la région se caractérise par des crues en août, septembre et octobre suivies d'un étiage rapide en novembre et décembre.

1.2.5. La pédologie et la géologie

La région du Folon est composée principalement de sols ferrallitiques fortement désaturés qu'on retrouve sur la majeure partie du territoire et de sols ferrallitiques moyennement ou faiblement désaturés, couvrant la partie Est de la région.

Le sol présente une composition géologique mixte de sols profonds ou peu gravillonnaires à l'Est, propices aux cultures et de sols gravillonnaires ou indurés peu profonds caractérisés par des propriétés physiques médiocres et sur lesquels les rendements de production des cultures sont souvent faibles.

1.2.6. Les attraits touristiques

Bien que la région ne dispose pas d'atouts touristiques impressionnants et fortement diversifiés notamment des sites historiques, de sites naturels etc., elle dispose d'un riche patrimoine culturel avec les danses traditionnelles locales à savoir :

- ▶ Le n'zolo : les danseurs sont habillés avec les fils de sacs (en plastique) et dansent au son de tam-tam, filles et garçons en se couchant par terre.
- ▶ Le yagbale djidounoun se danse au son d'unealebasse renversée dans une bassine d'eau et est pratiqué par les femmes.
- ▶ Le donzo-goni est la danse des chasseurs (donzo), exécutée par les initiés au son de la kora joué par un donzo.

De plus, les forêts classées, avec leur richesse naturelle, leur beauté paysagère, et leur potentiel éducatif, constituent autant d'atouts touristiques de la région.

The background features a dark teal color with a large, lighter teal circle centered on the page. Overlaid on this circle is a white crosshair that divides the entire image into four quadrants. The text is centered in the upper half of the image.

CHAPITRE 2 : ÉTAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

CHAPITRE 2 : ÉTAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Le présent chapitre aborde l'état et la structure de la population de la région du Folon. Ce faisant, il passe en revue le volume de la population, sa densité, sa composition selon l'âge et le sexe ainsi que son évolution depuis le RGPH de 1998.

Définition des concepts

On distingue généralement deux types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : le ménage ordinaire se définit comme une personne ou un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant ensemble dans la même unité d'habitation, partageant les mêmes repas et reconnaissant le même homme ou femme adulte comme chef de ménage.

Ménage collectif : le ménage collectif désigne un ensemble d'individus vivant habituellement en communauté dans un même établissement, où la vie est organisée autour de services communs. Il s'agit par exemple des internats, des pensionnats, des orphelinats, des casernes, des prisons, etc.

2.1. Type de ménage

La population résidente totale dénombrée au RGPH 2021 dans la région du Folon se chiffre à 146 209 habitants. Cette population est répartie en ménages ordinaires, représentant 146 169 personnes soit 99,97% de la population et en ménages collectifs, comptant 40 personnes, soit 0,03% de la population.

La quasi-totalité de la population du Folon réside dans des ménages ordinaires composés de 51,9% d'hommes et 48,1% de femmes. En comparaison, la population résidant dans des ménages collectifs est extrêmement faible, avec une prépondérance masculine importante (92,5% d'hommes contre 7,5% de femmes). La surreprésentation des hommes dans les ménages collectifs pourrait être due à aux caractéristiques spécifiques des institutions où les résidents sont principalement des hommes.

Tableau 2.1 : Répartition de la population totale résidente par type de ménage, selon le sexe

Population des ménages	Sexe				Total	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ordinaires	75 865	51,9	70 304	48,1	146 169	100,0
Collectifs	37	92,5	3	7,5	40	100,0
Total	75 902	51,9	70 307	48,1	146 209	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

NB : Dans la suite du présent rapport, les analyses ont principalement porté sur les ménages ordinaires.

2.2. Volume de la population

La population de la région du Folon compte au total 146 169 habitants, avec une répartition équilibrée entre les sexes, représentant 51,9% d'hommes et 48,1% de femmes. Le département de Kaniasso est le plus peuplé. On y dénombre 84 572 habitants, soit 57,9% de la population régionale. Quant au département de Minignan, la population se chiffre à 61 597 personnes, représentant 42,1% de la population de l'ensemble de la région. Les effectifs varient d'une sous-préfecture à l'autre, allant de quelques milliers (8 109 habitants à Soroko) à plusieurs dizaines de milliers d'habitants (Mahandiana-sokourani 38 812 habitants). Bien que la répartition entre les sexes soit relativement équilibrée, les pourcentages de population masculine oscillent entre 50,9% et 53,3%, tandis que ceux de la population féminine fluctuent entre 46,7% et 49,1%, suggérant une légère prédominance masculine dans toutes les sous-préfectures.

Avec un rapport de masculinité de 107,9, la région affiche une proportion plus élevée d'hommes que de femmes, soit environ 108 hommes pour 100 femmes. Le département de Minignan présente un rapport de masculinité plus élevé (110,7) que celui de Kaniasso (105,9). A l'échelle des sous-préfectures, Soroko détient le rapport de masculinité le plus élevé dans le département de Minignan, avec environ 114 hommes pour 100 femmes. Dans le département de Kaniasso, la sous-préfecture de Kaniasso affiche le rapport de masculinité le plus élevé, avec environ 109 hommes pour 100 femmes.

Tableau 2.2 : Répartition de la population totale résidente

Département	Sous-préfecture	Sexe		Total	Poids (%)	Densité (hbts/km ²)	RM
		Masculin	Féminin				
Minignan	Kimbirila-Nord	4 906	4 484	9 390	6,4	18,6	109,4
	Minignan	12 786	11 456	24 242	16,6	17,3	111,6
	Sokoro	4 322	3 788	8 109	5,5	17,0	114,1
	Tienko	10 353	9 503	19 856	13,6	21,9	108,9
	Total Minignan	32 366	29 231	61 597	42,1	18,7	110,7
Kaniasso	Goulia	13 802	13 319	27 121	18,6	14,7	103,6
	Kaniasso	9 698	8 942	18 639	12,8	28,1	108,5
	Mahandiana-sokourani	19 999	18 813	38 812	26,6	37,3	106,3
	Total Kaniasso	43 499	41 073	84 572	57,9	23,9	105,9
Ensemble Région		75 865	70 304	146 169	100,0	21,4	107,9

Source : ANStat, RGPH 2021

La carte de densité de la région (Carte n°3) montre deux zones de forte densité. Il s'agit de Mahandiana-sokourani et de Kaniasso. La densité de la population dans ces deux zones est 35 hbts/km² et plus. Minignan, Tienko et Kimbirila-Nord ont une densité plus faible comprise entre 21 et 25 hbts/km². La circonscription de Goulia possède la plus faible densité parmi les localités de la région (0-15 hbts/km²).

Carte n° 3 : Carte de densité de la populations (hbts/km2) des sous-préfectures



Source : ANStat, RGPH 2021

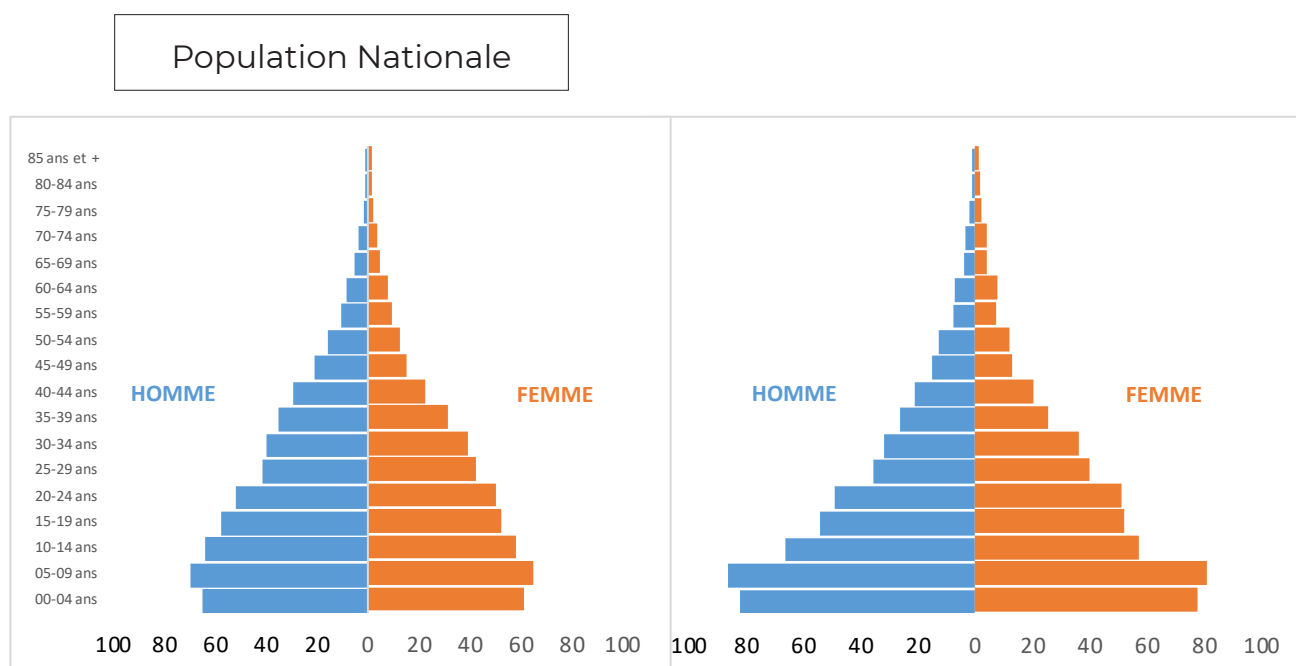
2.3. Structure par sexe et âge

La pyramide des âges de la région du Folon est caractérisée par une base large avec un sommet effilé. Cette caractéristique met en évidence une forte proportion d'enfants et d'adolescents avec une faible proportion des personnes âgées. Les tranches d'âge de 0-14 ans constituent près de la moitié de la population soit 47,5%, indiquant une natalité élevée et une population très jeune. Les groupes d'âge de 15-24 ans commencent à se rétrécir. Ce qui pourrait être attribué à la migration pour des raisons éducatives ou professionnelles.

Pour les adultes en âge de travailler (25-64 ans), la pyramide montre une diminution progressive, avec les tranches d'âge plus âgées devenant de plus en plus étroites. La réduction rapide de l'effectif de cette tranche de population peut être attribuée à la migration pour des raisons professionnelles ou à une mortalité précoce. Les tranches d'âge supérieures (65 ans et plus) sont les plus étroites, indiquant une faible proportion de personnes âgées, ce qui est typique des populations en développement avec une espérance de vie plus courte.

En comparant la pyramide des âges de la région du Folon à celle de la population totale (à gauche), on observe plusieurs similitudes et différences. Les deux pyramides montrent une base large, indiquant une forte proportion de jeunes. Cependant, la pyramide de la région du Folon est légèrement plus large à la base. Cela suggère une natalité encore plus élevée dans cette région. Les tranches d'âge supérieures et celles de la population en âge de travailler sont plus étroites dans la pyramide du Folon. Ce qui pourrait indiquer non seulement une espérance de vie légèrement inférieure par rapport à la moyenne nationale, mais aussi une migration des jeunes. Globalement, les deux pyramides montrent une population majoritairement jeune, mais la région du Folon semble avoir une population encore plus jeune que la moyenne nationale.

Graphique 2.1 : Pyramide des âges (population nationale, population de la région)



Source : ANStat, RGPH 2021

2.4. Caractéristique socio-culturelle

2.4.1. Nationalité

2.4.1.1. Volume et répartition spatiale

Le tableau 2.3 montre que la population ivoirienne est majoritairement jeune, avec une prédominance des enfants et des adolescents (00 – 19 ans). Les garçons sont légèrement plus nombreux que les filles dans les jeunes groupes d'âge, notamment chez les 00-04 ans jusqu'à 15-19 ans. Cependant, cette différence tend à s'atténuer avec l'âge. Chez les jeunes adultes (20-39 ans), les proportions des femmes sont légèrement élevées par rapport à celles des hommes. La répartition par sexe dans les groupes d'âge plus avancés montre un léger déclin des effectifs, mais avec des proportions relativement équilibrées.

En comparaison, la population non ivoirienne, bien que suivant une tendance similaire, présente des variations plus marquées. En effet, on observe que dans les tranches d'âges 00-4 ans et 05-09 ans, les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons. Cependant, à partir de l'adolescence (10-19 ans), la proportion d'adolescents dépasse celle des adolescentes, et cette tendance est observée aux âges adultes entre 35-39 ans et 55-59 ans. Dans les tranches d'âge plus avancées, on observe une diminution générale de la population non ivoirienne plus âgée marquée par des proportions de femmes légèrement supérieures à celles des hommes.

Tableau 2.3 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges selon le sexe et la nationalité

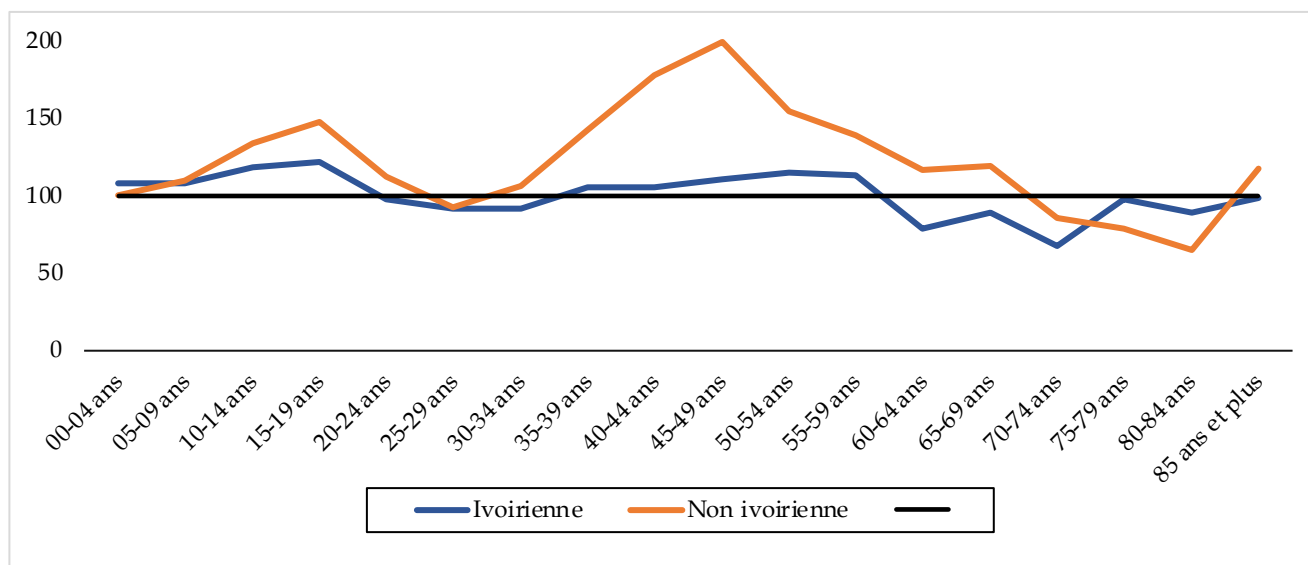
Groupe d'âge	Ivoirienne				Non ivoirienne			
	M	F	RM	Effectif	M	F	RM	Effectif
00-04 ans	16,9	16,7	107,7	21 039	14,4	17,1	100,1	3 255
05-09 ans	17,2	16,9	108,1	21 377	15,5	16,8	109,5	3 353
10-14 ans	14,2	12,8	118,0	16 942	13,1	11,7	133,5	2 603
15-19 ans	11,4	10,0	121,4	13 462	12,5	10,1	147,7	2 377
20-24 ans	8,3	9,0	97,9	10 863	9,7	10,2	112,3	2 070
25-29 ans	6,5	7,5	91,4	8 719	8,3	10,7	92,3	1 957
30-34 ans	5,7	6,6	91,9	7 714	7,1	8,0	106,2	1 562
35-39 ans	4,9	5,0	105,0	6 192	6,4	5,3	142,4	1 231
40-44 ans	4,3	4,3	105,2	5 350	4,8	3,2	177,9	856
45-49 ans	2,9	2,8	110,6	3 557	2,9	1,7	199,2	486
50-54 ans	2,4	2,2	115,2	2 899	1,7	1,3	154,2	325
55-59 ans	1,6	1,5	112,7	1 961	1,2	1,0	139,1	234
60-64 ans	1,2	1,7	79,0	1 820	0,9	0,9	116,9	187
65-69 ans	0,9	1,0	89,1	1 194	0,6	0,6	119,4	117
70-74 ans	0,6	0,9	67,2	936	0,5	0,7	85,3	121
75-79 ans	0,4	0,4	97,2	530	0,2	0,4	79,0	64
80-84 ans	0,3	0,3	88,8	355	0,1	0,2	64,7	29
85-89 ans	0,1	0,1	98,8	135	0,1	0,1	116,8	14
90-94 ans	0,1	0,1	69,2	87	0,0	0,0	196,4	3
95 ans et +	0,0	0,1	66,2	71	0,0	0,0	99,1	8
Non déclaré	0,1	0,1	106,5	63	0,0	0,0	0,0	3
Total	100,0	100,0	106,2	125 265	100,0	100,0	118,9	20 856

Source : ANStat, RGPH 2021

Le graphique des rapports de masculinité selon la nationalité de la population du Folon révèle des dynamiques distinctes entre les populations ivoiriennes et non ivoiriennes. Chez les ivoiriens, les rapports de masculinité se maintiennent relativement stables autour de la valeur de 100 (ligne noire) pour la plupart des tranches d'âge. Cette tendance reflète une répartition presque équilibrée entre les sexes. Toutefois, quelques variations sont observées, notamment, une légère baisse dans les tranches d'âge des 20-24 ans à 30-34 ans, suivie d'une baisse prononcée pour les âges supérieurs à 60 ans. Dans ces tranches d'âges, la courbe de rapport de masculinité se situe en dessous de la ligne de 100. Cela signifie que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans ces tranches d'âge. Pour les autres groupes d'âge, on remarque que la courbe est légèrement au-dessus de la ligne de 100. Cela traduit le fait que les hommes sont majoritaires par rapport aux femmes des mêmes groupes d'âge.

Comparés aux ivoiriens, on observe chez les non-ivoiriens des rapports de masculinité beaucoup plus variables, caractérisés par une population masculine dominante. En effet, la courbe du rapport de masculinité passe en dessous de 100 aux groupes d'âge 25-29 ans et 70-74 ans à 80-84 ans, indiquant un effectif des femmes supérieur à celui des hommes. En revanche, les tranches d'âge 00-04 ans à 20-24 ans et 30-34 ans à 65-69 ans sont dominées par une forte concentration d'hommes, avec un pic chez les 45-49 ans, atteignant une valeur du rapport de masculinité de 199. Après 50 ans, les rapports de masculinité diminuent progressivement tout en restant généralement supérieurs à 100 jusqu'à environ 74 ans et passe en dessous de 100 jusqu'à 80-84 ans. Cette tendance baissière pourrait traduire une dynamique migratoire ou une mortalité plus élevée chez les hommes par rapport aux femmes.

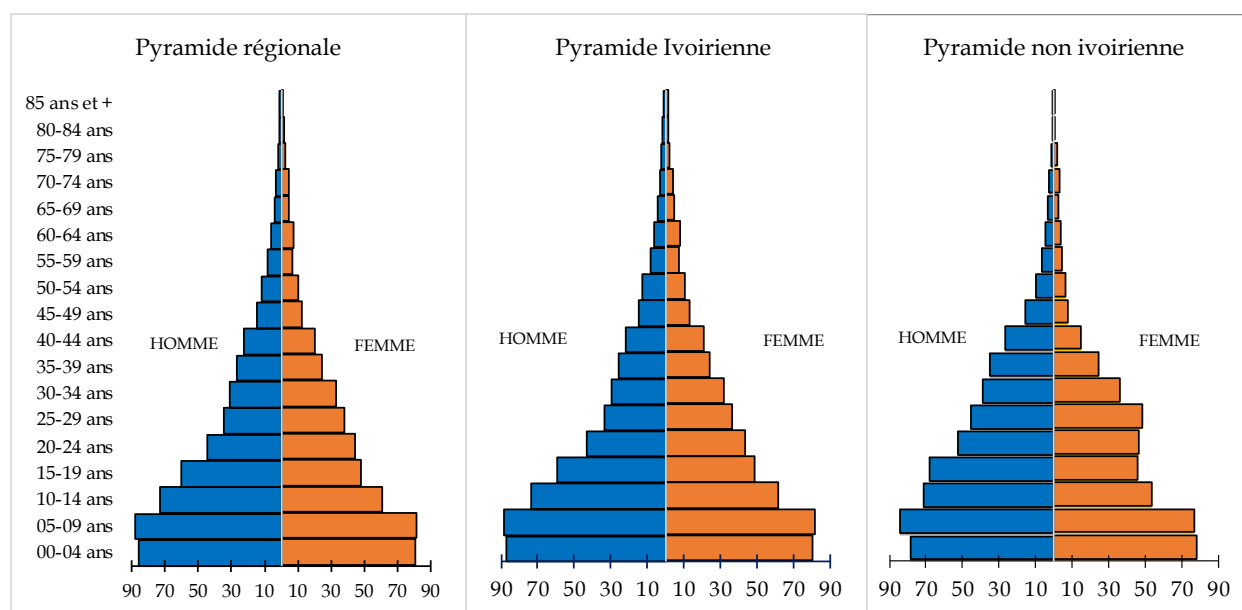
Graphique 2.2 : Courbe des rapports de masculinité selon la nationalité (%)



Source : ANStat, RGPH 2021

Les pyramides des âges des ivoiriens et des non-ivoiriens montrent des similitudes en termes de structure générale, notamment une base large et un sommet effilé, reflétant une forte proportion d'enfants et d'adolescents et une diminution prononcée de l'effectif des personnes âgées de 45 ans ou plus. Cependant, des différences sont à relever. On note, sur la pyramide des âges des non-ivoiriens, une asymétrie de forme entre les femmes et les hommes. La structure par âge chez les femmes non-ivoiriennes est presque similaire à celle des femmes ivoiriennes. Toutefois, on observe une proportion légèrement plus élevée de jeunes adultes (20–44 ans) et une proportion élevée des personnes âgées de 85 ans ou plus. Du côté des hommes, la situation est différente. La structure par âge chez les hommes non-ivoiriens se démarque clairement de celle des ivoiriens. La forme irrégulière de la pyramide des non-ivoiriens traduit une proportion élevée de jeunes adultes (20 – 44 ans) et une réduction rapide de la proportion des personnes âgées (45 – 84 ans). Cette structure de la population étrangère par rapport à la population ivoirienne pourrait s'expliquer par des conditions socio-économiques et des dynamiques migratoires différentes, avec une possible migration de jeunes adultes non-ivoiriens pour l'éducation ou le travail et des retours au pays d'origine ou des migrations secondaires pour les tranches d'âge avancées.

Graphique 2.3 : Pyramide des âges par nationalité



Source : ANStat, RGPH 2021

La répartition de la population par départements selon la nationalité révèle que les citoyens ivoiriens sont plus nombreux que les populations étrangères. Ceux-ci représentent 85,7% de l'ensemble, tandis que les non-ivoiriens comptent pour 14,3%. Des disparités se dessinent entre les deux départements. Dans le département de Minignan, cette disparité est manifeste, avec une proportion plus élevée de non-ivoiriens (21,4%) par rapport au département de Kaniasso où cette proportion est plus faible (9,1%).

Tableau 2.4 : Répartition (%) de la population résidente par département selon la nationalité

Département	Nationalité (%)			Effectif
	Ivoirienne	Non ivoirienne	Ensemble	
Minignan	78,6	21,4	100,0	61 597
Kaniasso	90,9	9,1	100,0	84 572
Ensemble	85,7	14,3	100,0	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

2.4.1.2. Évolution

Les ressortissants de la CEDEAO constituent la majorité de la population étrangère vivant dans la région. Ils représentent environ 99% de la population non-ivoirienne. Parmi cette population étrangère, les Maliens sont les plus nombreux. Ils représentent 86,2% des étrangers, suivis par les Guinéens (6%) et les Burkinabè (5,3%). Les nationalités les moins représentées sont les Libériens. Au sein de la population hors CEDEAO, les ressortissants de l'Europe sont les plus nombreux. Ils sont au nombre de 32 personnes, représentant environ 0,2% de cette population. Au recensement de 1998, la population étrangère vivant dans la région était également dominée par les Maliens. Ils représentaient 93,5% de la population étrangère vivant dans le Folon. Les Guinéens venaient en deuxième position, avec une population représentant 4,2% des étrangers. La région regorgeait moins d'étrangers à cette époque que ce soit en nombre qu'en diversité de pays d'origine.

Les taux d'accroissements reflètent la dynamique de l'évolution de cette population. En effet, les ressortissants du Nigéria ont connu une forte croissance entre les deux périodes, avec un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 13,8%. Ensuite, viennent les Burkinabès avec un taux d'accroissement de 13,3%. Bien qu'ayant le plus grand effectif, la croissance de la population Malienne est restée relativement faible (5,1%) par rapport à l'évolution des autres étrangers. Par ailleurs, le taux d'accroissement annuel moyen est négatif pour les ressortissants des autres pays africains hors de la zone CEDEAO (-5,2%). Cela met en évidence le fait que l'effectif de cette population s'est considérablement réduit durant les deux recensements.

Tableau 2.5 : Répartition de la population non ivoirienne par pays de nationalité selon les années 2021 et 1998

Pays	RGPH 2021		RGPH 1998		Taux d'accroissement 1998-2021 (%)
	Effectif	%	Effectif	%	
Benin	39	0,2	3	0,0	11,8
Burkina-Faso	1 106	5,3	63	1,0	13,3
Ghana	20	0,1	3	0,0	8,6
Guinée	1 241	6,0	260	4,2	7,0
Guinée-Bissau	0		1		-
Liberia	1	0,0	-	0,0	-
Mali	17 982	86,2	5794	93,5	5,05
Niger	214	1,0	33	0,5	8,5
Nigeria	39	0,2	2	0,0	13,8
Sénégal	9	0,0	1	0,0	10,0
Total CEDEAO	20 651	99,0	6160	99,4	5,4
Mauritanie ²	8	0,0	21	0,3	-4,1
Total Afrique de l'Ouest	20 659	99,1	6181	99,8	5,4
Autres Afrique	9	0,0	10	0,5	-5,2
Europe	32	0,2	-	0,0	-
Autres pays (Asie, Amérique & Océanie)	19	0,1	5	0,1	5,98
Autres nationalités /ND	136	0,7	-	-	-
Ensemble	20 855	100,0	6196	100,0	5,42

Source : ANStat, RGPH 2021

² La Mauritanie ne fait plus partie de la CEDEAO depuis 2000

2.4.2. Caractéristiques de la population selon la religion

La répartition selon la religion montre une légère prédominance du christianisme en milieu urbain (3,4%) par rapport au milieu rural (1,5%). La population musulmane est majoritaire dans les deux milieux, mais légèrement plus élevée en milieu rural (96,0%) par rapport au milieu urbain (94,6%). La proportion de personnes sans religion est similaire dans les deux milieux, avec des effectifs conséquents. Les religions minoritaires sont peu représentées dans les deux milieux, occupant des proportions inférieures à 1%.

Tableau 2.6 : Répartition de la population résidente par religion selon le milieu de résidence

Religion	Milieu de Résidence			
	Urbain	Rural	Ensemble	Effectif
Catholique	1,4	0,8	0,9	1 338
Méthodiste/Protestant	0,1	0,2	0,2	233
Harriste	0,0	0,0	0,0	16
Autres religions chrétiennes	1,9	0,5	0,8	1 145
Ensemble Chrétien	3,4	1,5	1,9	2 733
Musulmane	94,6	96,0	95,7	139 863
Autres religions	0,0	0,0	0,0	5
Animiste	0,1	0,1	0,1	152
Sans religion	1,2	1,3	1,2	1 818
ND	0,7	1,2	1,1	1 598
Ensemble	100	100	100	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

Dans les départements de Minignan et de Kaniasso, la prédominance de la religion musulmane est indéniable, avec une population musulmane représentant respectivement 94,5% et 96,5%. Toutefois, on observe une diversité religieuse et une pluralité de croyances plus marquées dans le département de Minignan que dans celui de Kaniasso. En effet, les chrétiens (toute obédience comprise) occupent une proportion plus importante (2,3%) dans le département de Minignan que dans celui de Kaniasso (1,5%). De plus, les animistes, bien que marginaux dans les deux départements, semblent être légèrement plus présents dans le département de Minignan, avec une proportion de 0,2% contre 0,1% dans celui de Kaniasso. En outre, le tableau révèle une proportion élevée de personnes sans religion et de non-déclarés, totalisant ensemble 3,0%, tandis que ce chiffre est de 1,9% à Kaniasso (Tableau 2.7).

Tableau 2.7 : Répartition de la population résidente par religion selon le département

Religions	Département		Ensemble région
	Minignan	Kaniasso	
Catholique	0,9	0,9	0,9
Methodiste/Protestant	0,3	0,0	0,2
Harriste	0,0	0,0	0,0
Autres religions chrétiennes	1,1	0,6	0,8
Ensemble Chrétien	2,3	1,5	1,9
Musulmane	94,5	96,5	95,7
Autres religions	0,0	0,0	0,0
Animiste	0,2	0,1	0,1
Sans religion	1,2	1,3	1,2
ND	1,8	0,6	1,1
Total	100,0	100,0	100,0
Effectif	61 597	84 572	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

2.4.3. Caractéristiques de la population selon l'ethnie

La région est dominée par le groupe ethnique Mandé du Nord. Il constitue 95,6% de la population globale et est majoritaire dans les deux environnements (urbain et rural). Ce groupe représente 94,7% de la population en zone urbaine et 95,9% en zone rurale. Les Akan constituent une part non négligeable de la population, avec une proportion plus élevée en milieu urbain (2,2%) qu'en milieu rural (1,6%). Les Voltaïques/Gur sont également présents dans les deux milieux, avec une proportion légèrement élevée en milieu rural (2,2%) par rapport à l'urbain (1,4%). Les Krou sont moins représentés, avec des proportions marginales dans les deux milieux (0,7% en urbain et 0,1% en rural). Les autres groupes ethniques, tels que les Mandé du Sud, les Naturalisés et les Autres Ethnies, sont très peu représentés dans les deux milieux, avec des pourcentages proches de zéro.

Tableau 2.8 : Répartition de la population de nationalité ivoirienne par grands groupes ethniques selon le milieu de résidence

Ethnie	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Ensemble région	Effectif
Akan	2,2	1,6	1,7	2 163
Krou	0,7	0,1	0,3	325
Mandé du nord	94,7	95,9	95,6	119 735
Voltaïque/Gur	1,4	2,2	2,0	2 512
Mandé du sud	1,1	0,2	0,4	515
Naturalise	0,0	0,0	0,0	10
Autre ethnie	0,0	0,0	0,0	5
Total	100,0	100,0	100,0	125 265

Source : ANStat, RGPH 2021

La répartition des grands groupes ethniques par départements met en évidence la nette prépondérance du groupe ethnique Mandé du Nord dans les deux départements. Ce groupe représente respectivement 96,4% dans le département de Minignan et 95,1% dans le département de Kaniasso. Les Voltaïques/Gur (2%), et les Akan (1,7%) viennent respectivement en deuxième et troisième position. Toutefois, les Voltaïques/Gur sont légèrement plus représentés dans le département de Kaniasso (2,6%) que dans le département de Minignan (1,1%). De même, la présence des Akan est plus marquée à Kaniasso, représentant 1,9% de la population contre 1,4% à Minignan. En revanche, les Krou demeurent marginaux dans les deux départements, avec des pourcentages inférieurs à 0,5%. Les autres groupes ethniques, tels que les Naturalisés et les Autres Ethnies, sont très peu représentés dans les deux départements, avec des pourcentages négligeables.

Tableau 2.9 : Répartition de la population ivoirienne par département selon les grands groupes ethniques

Département	Akan	Krou	Mandé du nord	Gur (Voltaïque)	Mandé du sud	Naturalise	Autre ethnie	Total	Effectif
Minignan	1,4	0,4	96,4	1,1	0,7	0,0	0,0	100,0	48 425
Kaniasso	1,9	0,2	95,1	2,6	0,2	0,0	0,0	100,0	76 840
Ensemble région	1,7	0,3	95,6	2,0	0,4	0,0	0,0	100,0	125 265

Source : ANStat, RGPH 2021

2.4.4. Caractéristiques de la population selon les langues parlées

Le tableau 2.10 indique une faible diversité linguistique dans la région, dominée par les langues issues du groupe ethnique Mandé du Nord. En effet, le Malinké et le Dioula sont les deux langues les plus parlées dans la région du Folon y compris dans ses deux départements. Ces deux langues sont parlées par 93,6% de la population urbaine et par 92,8% de la population rurale. Parmi les dix langues les plus parlées, la langue Agni vient en dernière position. Seulement 0,1% de la population parle le Agni dans l'ensemble de la région. La part des personnes qui parle le Agni représente en milieu urbain est de 0,3% contre 0,1% en milieu rural. (Tableau intégral en annexe)

Tableau 2.10 : Répartition de la population ivoirienne de 2 ans et plus par principales langues nationales parlées (10) selon le milieu de résidence

Langues parlées	Milieu de résidence		
	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble région
Malinké ou Maninka	67,9	66,2	66,6
Dioula	25,7	26,4	26,2
Bambara	0,3	1,7	1,4
Sénoufo	0,9	1,1	1,1
Abbey	0,3	0,8	0,7
Baoulé	1,1	0,3	0,4
Foula	0,5	0,3	0,4
Yacouba ou Dan	0,7	0,1	0,2
Peul	0,2	0,2	0,2
Agni	0,3	0,1	0,1

Source : ANStat, RGPH 2021

Les données du Tableau 2.11 révèlent que chaque langue est fortement associée à une ethnie spécifique, conséquence d'une faible diversité linguistique au sein de chaque ethnie. Par exemple, le Malinké ou Maninka et le Dioula sont presque exclusivement parlés par l'ethnie Mandé du Nord. De même, l'Abbey et le Baoulé sont principalement parlés par l'ethnie Akan, tandis que le Yacouba ou Dan est majoritairement parlé par l'ethnie Mandé du Sud. Toutefois, on observe qu'au sein de chaque groupe ethnique, une part relativement importante de la population parle le Malinké ou le Dioula. C'est le cas du groupe ethnique Gur dans lequel 32,8% parlent le Malinké et 14%, le Dioula. Idem pour les Naturalisés, parmi lesquels 22,2% parlent le Malinké ou le Dioula. (Tableau intégral en annexe)

Tableau 2.11 : Répartition de la population ivoirienne de 2 ans et plus par principales langues parlées (5) selon les ethniques

Langue parlée	Akan	Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Gur (Voltaïque)	Naturalisés	Autres ethnies	Ensemble région
Malinké ou Maninka	3,7	4,8	71,1	4,9	32,8	22,2	0,0	68,7
Dioula	1,7	5,6	27,0	4,3	14,0	22,2	20,0	26,1
Bambara	0,3	0,3	1,0	0,2	1,8	0,0	0,0	1,0
Abbey	43,5	0,4	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,8
Senoufo	0,1	0,0	0,1	0,0	32,9	0,0	0,0	0,8
Baoulé	23,6	0,7	0,0	1,3	1,6	0,0	0,0	0,5
Yacouba ou Dan	0,0	0,0	0,0	67,0	0,0	0,0	0,0	0,3

Source : ANStat, RGPH 2021

2.5 Évolution de la population

Entre 1998 et 2021, la population de la région de Folon a considérablement augmenté. Elle est passée de 65 205 habitants en 1998 à 146 209 habitants en 2021. Cette évolution importante de la population est traduite par un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) élevé de 3,6%. Bien que la population de la Côte d'Ivoire ait évolué dans son ensemble sur la période 1998-2021, celle de la région de Folon a connu un taux d'accroissement plus élevé que la moyenne nationale (3,6 contre 2,9 au niveau national).

Tableau 2.12 : Evolution de la population résidente de 1998 à 2021

Région	Évolution		
	1998	2021	TAMA (%)
Folon	65 205	146 209	3,6
Nationale	15 366 672	29 389 150	2,9

Source : ANStat, RGPH 2021



CHAPITRE 3 : URBANISATION ET CARACTERISTIQUE DES LOCALITES

CHAPITRE 3 : URBANISATION ET CARACTERISTIQUE DES LOCALITES

Ce chapitre traite de l'urbanisation et des caractéristiques des localités. Il parcourt l'urbanisation sous l'angle de la précarité et de son évolution. Il aborde aussi les caractéristiques des localités en mettant l'accent sur la taille moyenne des localités et les caractéristiques sociologiques à travers le mode de désignation du chef dans les localités.

3.1. Urbanisation

Dans la région du Folon, la population est majoritairement rurale quel que soit le département (31 959 en milieu urbain contre 114 210 en milieu rural). L'analyse du poids démographique par département et par milieu de vie révèle des tendances contrastées entre les départements de Minignan et de Kaniasso. Minignan se distingue par un poids démographique relativement élevé en milieu urbain, représentant 58,1% de la population totale urbaine de la région. Cette population dépasse ainsi la moyenne nationale qui est de 53,5%. En revanche, Kaniasso affiche une prédominance de la population rurale, avec 62,3% de sa population résidant dans des zones rurales, soit bien au-dessus de la moyenne nationale (47,5%).

Tableau 3.1 : Taux d'urbanisation par département

Département	Urbain	Rural	Total	Effectifs
Minignan	30,2	69,8	100,0	61 597
Kaniasso	15,8	84,2	100,0	84 572
Total	21,9	78,1	100,0	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

Indice de précarité

Un logement est dit précaire lorsque celui-ci est constitué de sol, de mur et de toit fait avec des matériaux non durables. L'indicateur de précarité résidentielle permet ainsi de mesurer la précarité du logement ou encore son niveau de durabilité. Cet indicateur sert à répertorier tous les ménages vivant dans des habitations conçues avec des matériaux non durable. Dans ce rapport, l'indice de précarité résidentielle désigne donc le nombre (ou le pourcentage) de ménages résidant dans un logement ayant à la fois un mur précaire, un toit précaire et un sol précaire.

Le Tableau 3.2 présente l'indice de précarité résidentielle du logement en milieu urbain par département. Dans le département de Minignan, 138 ménages résident dans des logements constitués de murs précaires, 246 ménages vivent dans des logements ayant des sols précaires et 158 ménages sont dans des maisons avec des toits précaires. Ces ménages représentent respectivement 1,4%, 2,5% et 1,6% de l'ensemble des ménages urbains du département de Minignan. Du côté de Kaniasso, ce sont 292 ménages, 236 ménages et 99 ménages qui habitent dans des logements constitués

respectivement de murs précaires, sols précaires et toits précaires. Ces ménages constituent dans l'ordre 3,4%, 2,8% et 1,2% des ménages urbains du département de Kaniasso.

L'indice de précarité résidentielle est plus élevé pour le département de Kaniasso (0,9%) que pour le département de Minignan (0,3%). Cela traduirait le fait que dans le département de Kaniasso, plusieurs ménages vivent dans des habitations constituées à la fois de murs précaires, sols précaires et toits précaires par rapport au département de Minignan.

Tableau 3.2 : Indice de précarité résidentielle du logement en milieu urbain par département (%)

Département	Mur précaire		Sol précaire		Toit précaire		Effectif	Indice de précarité résidentielle		Effectif
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	
Minignan	138	1,4	246	2,5	158	1,6	9 953	30	0,3	61 597
Kaniasso	292	3,4	236	2,8	99	1,2	8 559	81	0,9	84 572

Source : ANStat, RGPH 2021

Évolution de l'urbanisation (1998 et 2021)

Au recensement de 1998, la population du Folon était essentiellement rurale. Elle comptait 65 205 habitants résidant dans une zone rurale. La région a connu une évolution récente en termes de population et d'urbanisation. Selon le RGPH 2021, la population de la région du Folon est composée de 114 201 habitants en milieu rural et de 31 959 habitants en zone urbaine. Ainsi, le taux d'urbanisation de la région est de 21,9%, largement en dessous Du taux d'urbanisation national qui est estimé à 53,5%.

Tableau 3.3 : Répartition de la population résidente de 1998 et 2021 selon le milieu de résidence, taux d'urbanisation et taux d'accroissement moyen annuel du milieu urbain

RGPH	Milieu de résidence			Taux d'urbanisation (%)	Taux d'accroissement moyen annuel du milieu urbain (%)
	Urbain	Rural	Ensemble		
1998	-	65 205	65 205	-	-
2021	31 959	114 210	146 209	21,9	-

Source : ANStat, RGPH 2021

3.2. Caractéristiques des localités

Le tableau présente une répartition des localités, communes, campements et de la population dans les départements de Kaniasso et Minignan. On observe que les départements sont composés de sous-préfectures ayant une configuration variable en termes de nombre de communes et de campements. Kaniasso, par exemple, comprend trois sous-préfectures avec une répartition plus importante en termes de localités et de campements. La sous-préfecture de Mahandiana-Sokourani, bien que

n'ayant aucune commune, affiche la population la plus élevée avec 38 812 habitants, répartis dans 14 localités et 15 campements. Cette absence de commune pourrait indiquer un caractère plus rural ou une organisation administrative distincte.

Dans le département de Minignan, les sous-préfectures affichent également des configurations diverses. Par exemple, la sous-préfecture de Kimbirila-Nord n'a aucune commune mais dispose de 24 campements, tandis que Minignan elle-même, qui est la seule sous-préfecture sans campement, regroupe 24 251 habitants dans une commune et 14 localités. Tienko, avec une population de 19 862 habitants, est la sous-préfecture qui comporte le plus grand nombre de campements (60), ce qui peut refléter une forte proportion de population agricole.

Tableau 3.4 : Présentation des localités de la région

Départements	Sous-préfecture	Nombre de communes	Nombre de localités	Nombre de campements	Population
Kaniasso	Goulia	1	19	30	27 121
	Kaniasso	1	13	32	18 639
	Mahandiana-Sokourani	0	14	15	38 812
Minignan	Kimbirila-Nord	0	6	24	9 415
	Minignan	1	14	0	24 251
	Sokoro	0	5	8	8 109
	Tienko	1	13	60	19 862
Total		4	84	169	146 209

Source : ANStat, RGPH 2021

La région totalise 84 localités dont seulement 6 sont urbaines et 78 rurales. Cela montre que la région du Folon est essentiellement rurale. Les deux départements comptent le même nombre de localités urbaines (03). Au niveau des localités rurales, on dénombre 43 localités rurales dans le département de Kaniasso contre 35 dans celui de Minignan, soit 08 localités rurales de plus que Minignan.

Tableau 3.5 : Répartition des localités et leur population par région selon le milieu de résidence

Département	Nombre de localité		Total
	Urbaine	Rurale	
Minignan	3	35	38
Kaniasso	3	43	46
Ensemble région	6	78	84

Source : ANStat, RGPH 2021

4 Cet effectif regroupe la population résidente des ménages et les sans abris

3.3. Taille moyenne des localités

La répartition des localités par tranche de population selon le milieu de résidence révèle des tendances distinctes entre les zones urbaines et rurales. Autrement dit, comme souvent observé, le milieu rural est marqué par une fragmentation accrue avec des localités de plus petite taille, tandis que le milieu urbain se distingue par une centralisation de la population dans des localités de taille intermédiaire à moyenne. En effet, les zones rurales de la région sont majoritairement constituées de petites localités, la plupart ayant une population comprise entre 1000 et 2499 habitants (56,4%), tandis que les zones urbaines sont principalement composées de localités plus grandes, avec une majorité ayant entre 2500 et 4999 habitants (66,7%). Cependant, on retrouve des localités rurales de taille intermédiaire (2500-9999 habitants) qui rivalisent avec les localités urbaines, représentant seulement 7,7 % du total des localités rurales.

Tableau 3.6 : Typologie des localités selon le milieu de résidence

Tranche de population	Milieu rural		Milieu urbain	
	Nombre de localité	(%)	Nombre de localité	(%)
Moins de 200 habitants	0	0,0	0	0,0
200-499	9	11,5%	0	0,0%
500-999	19	24,4%	0	0,0%
1000-2499	44	56,4%	0	0,0%
2500-4999	4	5,1%	4	66,7%
5000-9999	2	2,6%	1	16,7%
10000-19999	0	0,0%	1	16,7%
Total	78	100,0%	6	100,0%

Source : ANStat, RGPH 2021

3.4. Caractéristiques sociologiques

La question relative au principal mode de désignation du Chef dans les localités a eu des réponses dans 46 localités du département de Minignan et 38 localités dans le département de Kaniasso. Les données du Tableau 3.8 montrent que dans les deux départements, le principal mode de désignation du chef est patrilinéaire. Toutefois, les populations ont recours souvent à d'autres modes de désignation peu connus. Dans le département de Kaniasso particulièrement, on observe que dans 2,1% des localités, le mode de désignation du chef se fait à travers le mode générationnel.

Tableau 3.7: Mode de désignation du chef dans les localités par département administratif

Noms de région	Nombre de localités	Mode de désignation du Chef (%)				
		Génération	Matrilinéaire	Patrilinéaire	Vote	Autre
Minignan	38	0,0	0,0	84,2	0,0	15,8
Kaniasso	46	2,1	0,0	85,4	0,0	12,5

Source : ANStat, RGPH 2021



CHAPITRE 4 : ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ

CHAPITRE 4 : ÉTAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITÉ

Ce présent chapitre est consacré à l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité. Il présente dans un premier temps, les différents états civils de la population et dans un second temps, la nuptialité sous plusieurs aspects intéressants.

Définition des concepts

État matrimonial : L'état matrimonial désigne la situation d'un individu par rapport au mariage ou aux unions. Il décrit les différents états civils qu'une personne peut avoir dans une société donnée. Les catégories courantes de statut matrimonial en Côte d'Ivoire sont :

Célibataire : Une personne qui n'a jamais été mariée,

Union libre : Une personne qui vit avec un partenaire dans une relation de fait, sans être légalement mariée,

Marié(e) : Une personne qui est légalement mariée et vit avec son conjoint,

Séparé(e) : Une personne qui est mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint, sans être légalement divorcée,

Divorcé(e) : Une personne qui était mariée, mais dont le mariage a été légalement dissous, et

Veuf(ve) : Une personne dont le conjoint est décédé et qui n'est pas remariée.

4.1. État Matrimonial

Le statut matrimonial est souvent utilisé dans les enquêtes démographiques, les recensements, et les études sociologiques pour comprendre les structures familiales, les comportements relationnels, et les dynamiques sociales.

L'analyse des données concernant l'état matrimonial dans la région du Folon révèle plusieurs tendances intéressantes. Globalement, un peu plus de la moitié de la population est mariée, représentant 51,9% de l'ensemble, suivie par les célibataires qui constituent 41,8%. Les autres catégories d'état matrimonial, telles que l'union libre, le veuvage, la séparation et le divorce, ont des proportions relativement plus faibles.

En analysant les données selon le sexe, on observe des différences significatives. En effet, les femmes sont plus souvent mariées que les hommes, avec 60,6% des femmes mariées contre 43,8% des hommes. En revanche, le pourcentage de veufs(ve) est plus élevé chez les femmes (4,9%) que les hommes (0,5%). Les données montrent également des différences dans les autres catégories, telles que l'union libre, où une proportion légèrement plus élevée de femmes (4,0%) est enregistrée par rapport aux hommes (2,8%).

Tableau 4.1 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	(%)	Effectif	(%)	Effectif	(%)
Célibataire	24 238	52,7	12 938	30,2	37 176	41,8
Union libre	1 276	2,8	1 719	4,0	2 995	3,4
Marié	20 159	43,8	25 972	60,6	46 130	51,9
Séparé(e)	24	0,1	23	0,1	47	0,1
Divorcé(e)	41	0,1	71	0,2	112	0,1
Veuf(ve)	232	0,5	2 109	4,9	2 342	2,6
Non déclarée	23	0,1	12	0,0	35	0,0
Total	45 992	100,0	42 844	100,0	88 836	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.2 État matrimonial et milieu de résidence

La répartition de la population par état matrimonial selon milieu de résidence révèle des disparités dissimulées entre les milieux. En milieu urbain, les célibataires (44,8%) et les personnes sous le statut d'union libre (4,9%) sont plus fréquents qu'en milieu rural, où ces proportions sont respectivement de 41,0% et 2,9%. À l'inverse, le pourcentage de personnes mariées est plus élevé en milieu rural (53,4%) comparé à l'urbain (47,0%). Les veufs et veuves sont relativement plus nombreux en milieu urbain (3,0%) qu'en milieu rural (2,5%). Les personnes séparées et divorcées représentent une très faible proportion dans les deux milieux.

Tableau 4.2 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence

État matrimonial	Milieu de résidence					
	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	9 272	44,8	27 904	41,0	37 176	41,8
Union libre	1 015	4,9	1 980	2,9	2 995	3,4
Marié	9 737	47,0	36 393	53,4	46 130	51,9
Séparé(e)	12	0,1	35	0,1	47	0,1
Divorcé(e)	37	0,2	75	0,1	112	0,1
Veuf(ve)	631	3,0	1 711	2,5	2 342	2,6
Non déclarée	-	0,0	35	0,1	35	0,0
Total	20 704	100,0	68 132	100,0	88 836	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

4.3 État matrimonial et groupe d'âge

Dans l'ensemble, les jeunes de 12 à 14 ans sont principalement célibataires (97,3%), et cette tendance persiste jusqu'à 19 ans bien que le taux de mariage augmente progressivement. Entre 20 et 34 ans, une transition claire vers le mariage est observée, culminant à 80,3% de mariés pour les 30-34 ans. Les adultes de 35 à 59 ans maintiennent une forte prédominance de mariage (85,9% à 79,0%), tandis que chez les plus de 60

ans, une proportion remarquable est veuve (25,5%). Comparativement, les hommes montrent une tendance similaire, restant principalement célibataires jusqu'à 24 ans, puis majoritairement mariés au-delà. Les femmes, quant à elles, présentent un taux de mariage plus élevé dès 20 ans, avec une proportion importante de veuves à partir de 50 ans. Ainsi, bien que les schémas de mariage soient globalement semblables entre hommes et femmes, les femmes âgées sont plus souvent veuves, reflétant des différences d'espérance de vie et de remariage entre les sexes (Tableau 4.3).

Tableau 4.3 : Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par groupe d'âge selon le statut matrimonial et le sexe

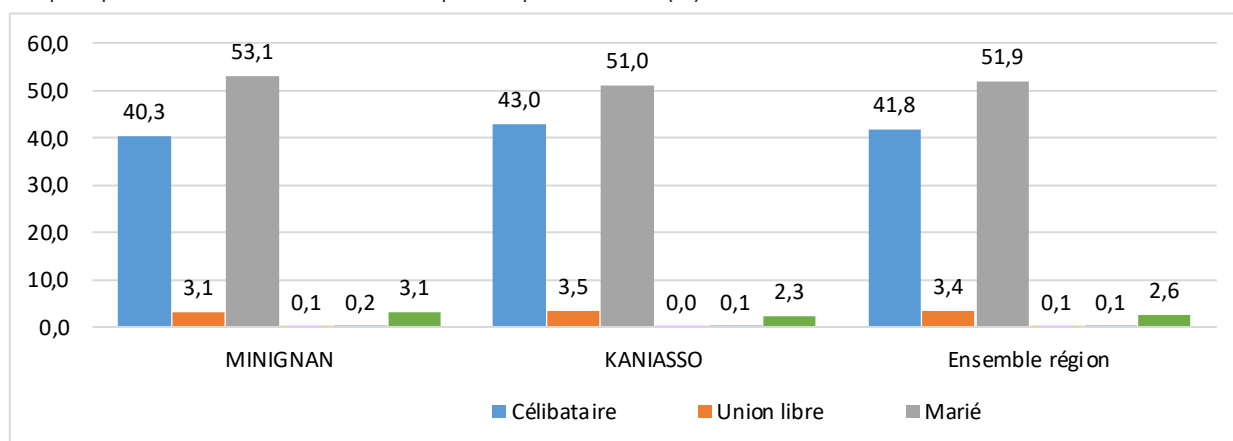
Groupe d'âge	Etat matrimonial							Total	Effectif
	Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Non déclarée		
	Masculin								
12-14	98,5	0,9	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	6 192
15-19	96,3	1,2	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	8 803
20-24	79,1	1,8	18,9	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0	6 476
25-29	47,6	3,4	48,9	0,0	0,0	0,1	0,0	100,0	5 104
30-34	22,9	4,4	72,2	0,1	0,1	0,2	0,1	100,0	4 506
35-39	12,7	4,4	82,5	0,1	0,2	0,1	0,0	100,0	3 896
40-44	8,5	3,7	86,9	0,1	0,3	0,5	0,0	100,0	3 291
45-49	4,4	4,2	90,7	0,1	0,0	0,5	0,0	100,0	2 192
50-54	4,3	3,0	90,1	0,2	0,1	2,3	0,1	100,0	1 750
55-59	3,2	4,1	90,4	0,1	0,4	1,7	0,1	100,0	1 176
60 ou Plus	2,7	5,3	86,9	0,2	0,2	4,6	0,0	100,0	2 574
Total	52,7	2,8	43,8	0,1	0,1	0,5	0,1	100,0	45 992
	Féminin								
12-14	95,8	1,4	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	5 060
15-19	65,5	3,2	31,3	0,0	0,0	0,0	0,1	100,0	7 043
20-24	27,1	3,7	68,9	0,0	0,1	0,1	0,0	100,0	6 466
25-29	14,1	5,2	80,4	0,0	0,1	0,2	0,0	100,0	5 575
30-34	7,2	4,3	87,9	0,0	0,2	0,4	0,0	100,0	4 779
35-39	4,1	4,7	89,6	0,1	0,2	1,2	0,0	100,0	3 529
40-44	3,3	3,8	89,1	0,1	0,4	3,3	0,0	100,0	2 915
45-49	2,8	5,2	85,2	0,2	0,4	6,3	0,0	100,0	1 852
50-54	3,0	3,6	77,6	0,2	0,2	15,3	0,0	100,0	1 475
55-59	3,8	4,2	65,9	0,0	0,9	25,2	0,0	100,0	1 020
60 ou Plus	6,5	7,1	42,8	0,1	0,4	43,0	0,0	100,0	3 097
Total	30,2	4,0	60,6	0,1	0,2	4,9	0,0	100,0	42 844
	Ensemble								
12-14	97,3	1,2	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	11 252
15-19	82,6	2,1	15,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	15 846
20-24	53,1	2,8	43,9	0,0	0,1	0,1	0,1	100,0	12 942
25-29	30,1	4,3	65,3	0,0	0,0	0,1	0,0	100,0	10 679
30-34	14,8	4,3	80,3	0,1	0,1	0,3	0,1	100,0	9 285
35-39	8,6	4,5	85,9	0,1	0,2	0,6	0,0	100,0	7 425
40-44	6,1	3,7	87,9	0,1	0,3	1,8	0,0	100,0	6 207
45-49	3,7	4,6	88,2	0,1	0,2	3,2	0,0	100,0	4 044
50-54	3,7	3,3	84,4	0,2	0,2	8,3	0,0	100,0	3 225
55-59	3,5	4,1	79,0	0,0	0,7	12,6	0,0	100,0	2 196
60 ou Plus	4,8	6,3	62,8	0,1	0,3	25,5	0,0	100,0	5 671
Total	41,8	3,4	51,9	0,1	0,1	2,6	0,0	100,0	88 836

Source : ANStat, RGPH 2021

4.4 État matrimonial par département

Quel que soit le département, la majorité de la population est mariée ou célibataire. Les unions libres et le veuvage ne représentent que moins de 4% des cas, alors que les statuts de séparés ou divorcés sont quasi-inexistants. Le département de Kaniasso a une proportion légèrement plus élevée de célibataires et de personnes divorcées par rapport au département de Minignan et à l'ensemble de la région. Inversement, Minignan a une proportion plus élevée de personnes mariées.

Graphique 4.1 : Statut matrimonial par département (%)



Source : ANStat, RGPH 2021

4.5 Nuptialité

4.5.1 Primo-nuptialité

La primo-nuptialité désigne le premier mariage d'un individu. La primo-nuptialité est utilisée pour analyser les tendances et les comportements liés au premier mariage au sein d'une population. Par exemple, les variations de l'âge au premier mariage selon les caractéristiques d'une population ou son évolution dans le temps.

La répartition des âges moyen et médian selon le sexe révèle une distribution fortement différente entre les hommes et les femmes. On observe que l'âge moyen au premier mariage est particulièrement plus élevé chez les hommes (29 ans) que chez les femmes (22 ans). Cela montre que les hommes ont tendance à se marier à un âge assez avancé que les femmes. De plus, l'âge médian au premier mariage, qui correspond à l'âge auquel 50% des personnes sont déjà mariées, est également plus élevé chez les hommes (26,7 ans) que chez les femmes (19,6 ans). Cela signifie que la moitié des hommes ont contracté leur première union à moins de 27 ans et la moitié des femmes, à moins de 20 ans (Tableau 4.4).

Le célibat définitif, c'est-à-dire le pourcentage d'individus qui ne se marient jamais au cours de leur vie, est un peu plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En d'autres termes, 6,3% des hommes restent célibataires jusqu'à l'âge de 50 ans contre 5% des femmes.

Tableau 4.4 : Répartition des âges moyen, médian au premier mariage et du célibat définitif selon le sexe

	Masculin	Féminin	Ensemble région
Age moyen (ans)	29	22	25,5
Age médian (ans)	26,7	19,2	23,1
Célibat définitif (%)	6,3 %	5,0%	5,6

Source : ANStat, RGPH 2021

4.5.2 Type de mariage

Pour l'ensemble de la région, les mariages coutumiers et religieux dominent. Ils représentent respectivement 75,3% et 70,5% des mariages. Le mariage légal est très rare. Il représentant moins de 1% des mariages. L'analyse comparative entre les sexes montre de légères variations entre les hommes et les femmes. En effet, quel que soit le département, on remarque chez les hommes une proportion relativement élevée de mariage civil, tandis que les femmes occupent des parts légèrement importantes dans le mariage coutumier à Kaniasso et le mariage religieux à Minignan, par rapport aux hommes.

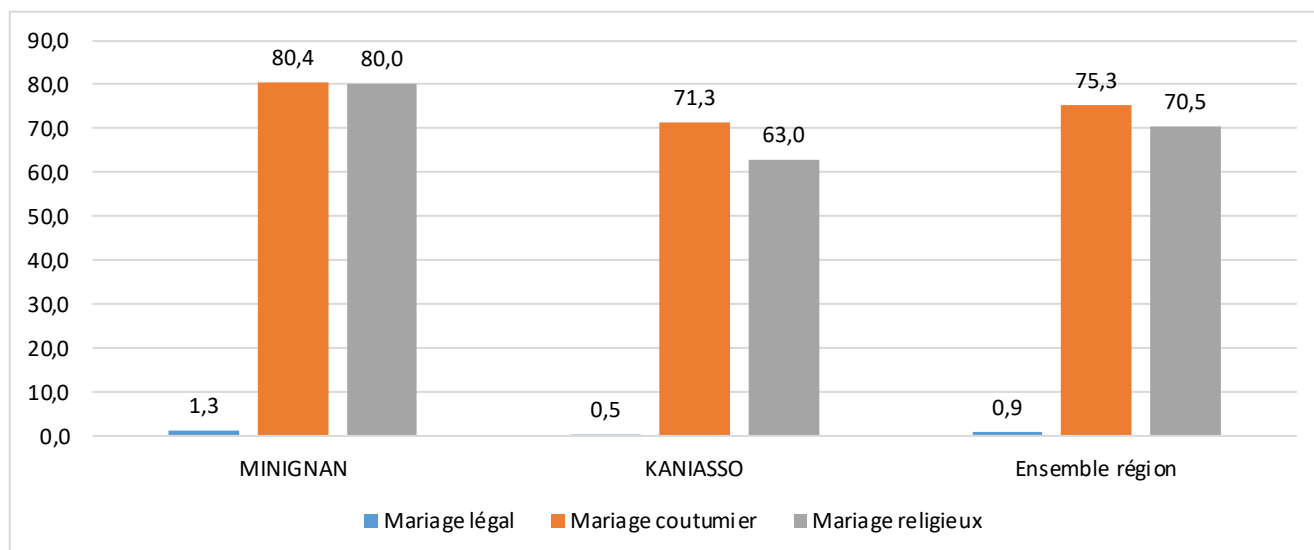
Tableau 4.5 : Répartition de la population de 12 ans ou plus par département selon le type de mariage et le sexe

Département	Type de mariage		
	Mariage coutumier	Mariage légal	Mariage religieux
Masculin			
Minignan	80,5	1,7	78,4
Kaniasso	70,6	0,7	63,3
Total	75,1	1,2	70,2
Féminin			
Minignan	80,4	1,0	81,2
Kaniasso	71,7	0,4	62,7
Total	75,4	0,7	70,7
Ensemble			
Minignan	80,4	1,3	80,0
Kaniasso	71,3	0,5	63,0
TOTAL	75,3	0,9	70,5

Source : ANStat, RGPH 2021

Le Graphique 4.2 montre clairement la prédominance des pratiques coutumières et religieuses dans les unions matrimoniales de la région, avec une très faible adhésion aux mariages légaux. Par département, Minignan présente des proportions très élevées de mariages coutumiers et religieux (environ 80% chacun) par rapport à Kaniasso.

Graphique 4.2 : Type de mariage par département (%)



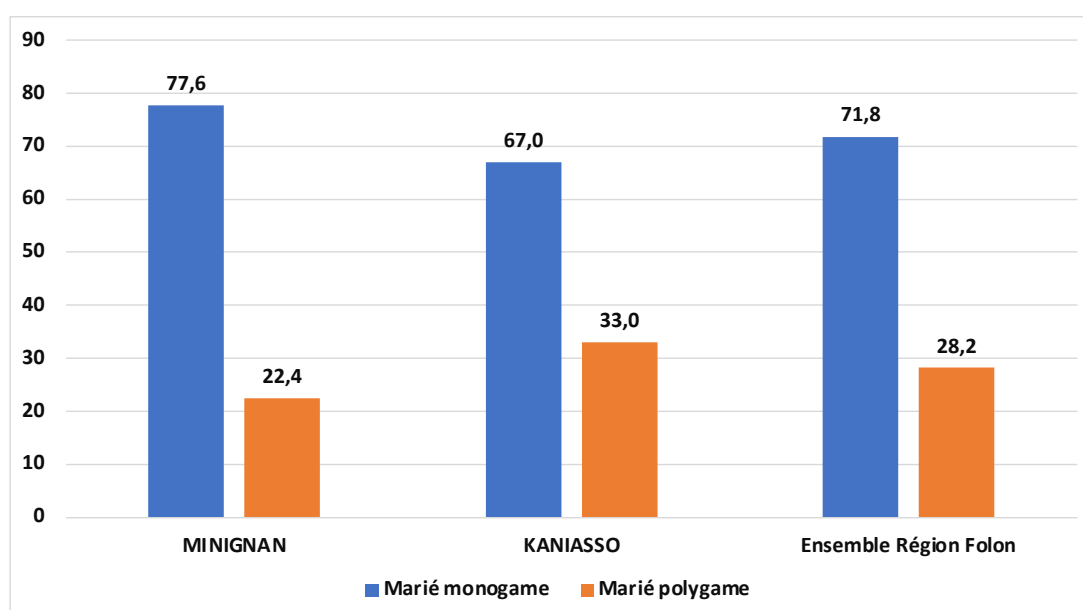
Source : ANStat, RGPH 2021

4.5.3 Polygamie et monogamie

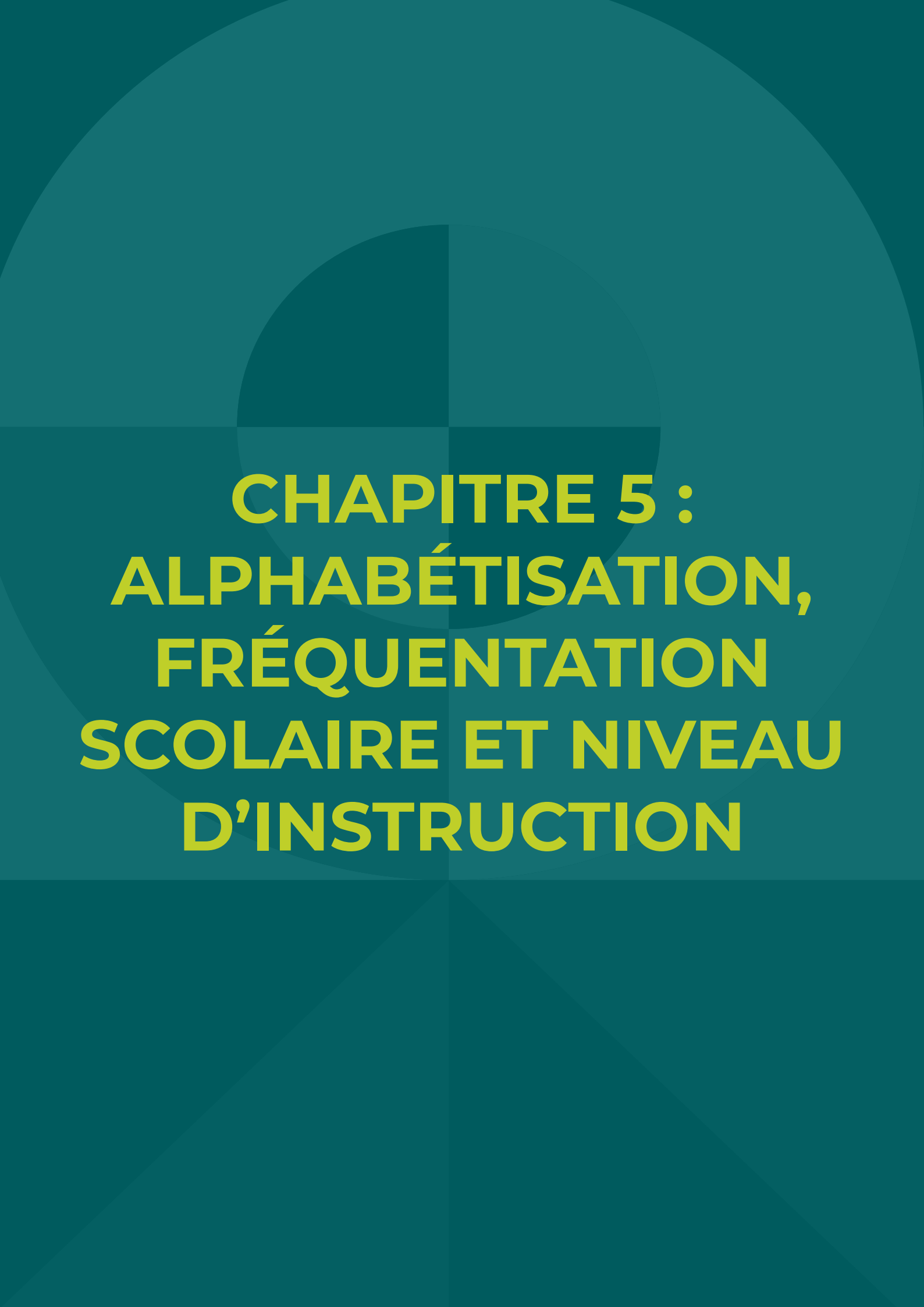
La prévalence de la polygamie dans la région du Folon est plus élevée que celui de la moyenne nationale. En effet, plus de un (1) mariage sur 4 est de type polygamique (28,2%) contre un (1) mariage sur dix (10) au niveau national.

Le graphique 4.3 met en évidence une différence significative dans la répartition des types de mariage entre les deux départements et l'ensemble de la région du Folon. Quel que soit le contexte, la monogamie demeure le type de mariage dominant. Toutefois, la polygamie est plus répandue dans le département de Kaniasso (33,0 %) que celui de Minignan (22,4%).

Graphique 4.3 : Polygamie ou monogamie par département (%)



Source : ANStat, RGPH 2021

The background is a solid teal color. It features a large, faint, light-teal circle centered on the page. Overlaid on this circle is a darker teal crosshair, consisting of a vertical and a horizontal line that intersect at the center. The text is centered within this composition.

CHAPITRE 5 : ALPHABÉTISATION, FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET NIVEAU D'INSTRUCTION

CHAPITRE 5 : ALPHABÉTISATION, FRÉQUENTATION SCOLAIRE ET NIVEAU D'INSTRUCTION

Ce chapitre analyse l'alphabétisation, la fréquentation scolaire et le niveau d'instruction atteint par la population de la région du Folon. Les résultats sont présentés sous divers angles afin de faire ressortir les spécificités dans la population.

5.1 Alphabétisation

5.1.1 Alphabétisation et sexe (15-24 ans et 15 ans et plus)

L'alphabétisation désigne la capacité d'un individu à lire et à écrire dans une langue donnée. Elle va au-delà de la simple reconnaissance des lettres et des mots. Elle implique la capacité de comprendre et d'utiliser l'information écrite de manière efficace dans la vie quotidienne, au travail et dans la société.

L'alphabétisation est un indicateur par excellence du niveau d'éducation d'une population. Elle mesure le progrès réalisé par un pays dans son combat contre l'ignorance et l'obscurantisme mais également vers le développement individuel pour chaque citoyen.

Les données du tableau 5.1 révèlent que l'alphabétisation dans l'ensemble de la région pour le groupe d'âge 15-24 ans est faible, avec seulement 26,0% des jeunes alphabétisés contre 74,0% de jeunes non alphabétisés et une prédominance masculine (30,6%) par rapport aux femmes (20,9%). Dans le département de Minignan, 35,5% des jeunes sont alphabétisés, contre seulement 19,7% dans le département de Kaniasso, avec plus d'hommes alphabétisés que de femmes dans les deux départements. Pour le groupe d'âge 15 ans et plus, la situation est encore plus préoccupante avec un taux d'alphabétisation régional de 17,2%, les hommes (22,7%) étant plus alphabétisés que les femmes (11,5%). Minignan affiche encore un taux d'alphabétisation de 22,9%, supérieur à celui de Kaniasso (12,9%) dans cette catégorie de population.

Tableau 5.1 : Répartition de la population par département et sexe selon l'alphabétisme

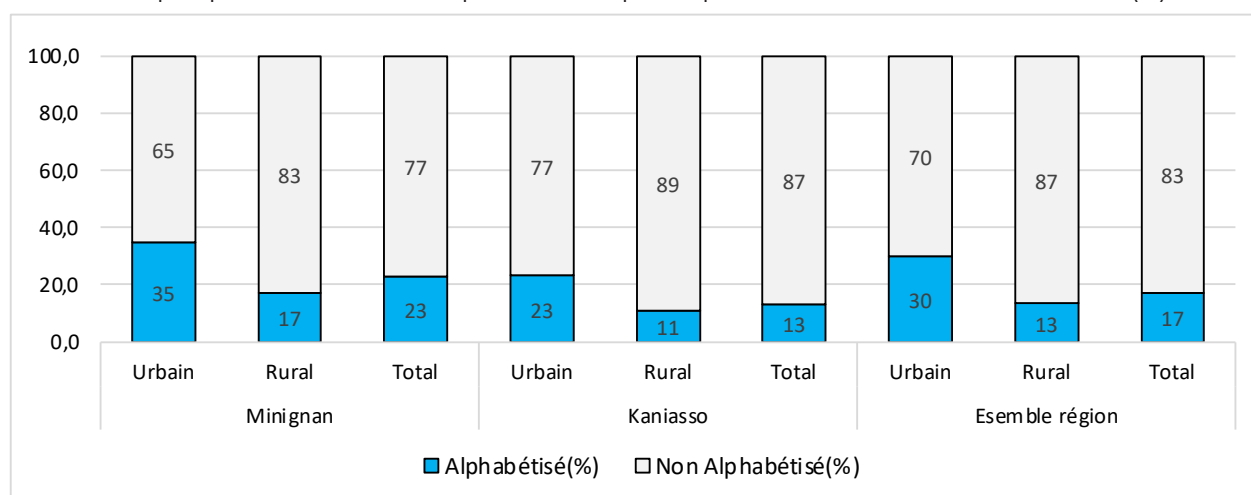
Département	Sexe	Alphabétisé		Non alphabétisé	
		Effectif	%	Effectif	%
15-24 ans					
Minignan	Masculin	2 613	42,0	3 604	58,0
	Féminin	1 486	27,9	3 838	72,1
	Total	4 099	35,5	7 442	64,5
Kaniasso	Masculin	2 059	22,7	7 002	77,3
	Féminin	1 330	16,3	6 854	83,7
	Total	3 390	19,7	13 857	80,3
Ensemble Région	Masculin	4 672	30,6	10 607	69,4
	Féminin	2 817	20,9	10 692	79,1
	Total	7 489	26,0	21 299	74,0
15 ans et plus					
Minignan	Masculin	5 241	30,1	12 184	69,9
	Féminin	2 357	15,0	13 346	85,0
	Total	7 598	22,9	25 530	77,1
Kaniasso	Masculin	3 775	16,9	18 600	83,1
	Féminin	1 977	9,0	20 104	91,0
	Total	5 752	12,9	38 704	87,1
Ensemble Région	Masculin	9 016	22,7	30 784	77,3
	Féminin	4 334	11,5	33 450	88,5
	Total	13 350	17,2	64 234	82,8

Source : ANStat, RGPH 2021

5.1.2 Alphabétisation et milieu de résidence (15 ans et plus)

Le graphique 5.1 révèle d'importantes disparités dans les taux d'alphabétisme selon le milieu de résidence. En effet, l'alphabétisme est nettement plus élevé en milieu urbain par rapport au milieu rural dans toute la région. Dans le département de Minignan, la majorité de la population est non alphabétisée, avec une différence marquée entre les zones urbaines et rurales. Le taux d'alphabétisation est nettement plus élevé en milieu urbain (34,9%) qu'en milieu rural (17,3%). Dans le département de Kaniasso, on observe la même tendance avec une proportion de non alphabétisés très élevée, particulièrement en milieu rural 89,1%. Comparé à Kaniasso, Minignan présente des meilleurs taux d'alphabétisation, que ce soit en milieu urbain comme en milieu rural.

Graphique 5.1 : Situation d'alphabétisme par département et milieu de résidence (%)



Source : ANStat, RGPH 2021

5.2 Fréquentation scolaire

5.2.1 Fréquentation scolaire et sexe

Pour l'ensemble de la région, 57,2% des enfants n'ont jamais fréquenté l'école. Les garçons (55,8%) sont moins nombreux que les filles (58,9%) à ne jamais avoir été scolarisés. La fréquentation scolaire actuelle dans la région est de 37,5%, avec les garçons (38,4%) ayant une légère avance sur les filles (36,4%). Par département, Minignan montre de meilleurs résultats en termes de fréquentation scolaire actuelle (48,4%) par rapport à Kaniasso (29,6%). Dans ces deux départements, on observe une part relativement plus élevée de garçons que de filles dans la population fréquentant l'école actuellement. De plus, dans le département de Kaniasso, on constate qu'environ 6 enfants sur 10 (64,4%) n'ont jamais fréquenté l'école, avec une légère différence entre les garçons (63,2%) et les filles (65,8%). Par ailleurs, le taux de déscolarisation dans l'ensemble de la région est relativement faible, ne représentant que 2,1% des enfants. Au niveau des départements, Minignan affiche un taux de déscolarisation légèrement supérieur à la moyenne régionale, avec 2,7% des enfants déscolarisés, répartis presque également entre les garçons (2,6%) et les filles (2,7%). À Kaniasso, le taux de déscolarisation est plus faible (1,7%), avec une légère prédominance chez les garçons (1,8%) par rapport aux filles (1,5%).

Tableau 5.2 : Répartition (%) des enfants de 6-16 ans par département et sexe selon le statut scolaire

Département	Fréquentation scolaire						Effectif
	Sexe	N'a jamais fréquenté	Déscolarisé	Fréquente actuellement	NSP	Total	
Minignan	Masculin	45,6	2,6	50,1	1,7	100,0	10 395
	Féminin	49,2	2,7	46,4	1,7	100,0	8 713
	Total	47,3	2,7	48,4	1,7	100,0	19 108
Kaniasso	Masculin	63,2	1,8	30,0	5,0	100,0	14 237
	Féminin	65,8	1,5	29,2	3,5	100,0	12 206
	Total	64,4	1,7	29,6	4,3	100,0	26 444
Ensemble Région	Masculin	55,8	2,2	38,4	3,6	100,0	24 632
	Féminin	58,9	2,0	36,4	2,7	100,0	20 920
	Total	57,2	2,1	37,5	3,2	100,0	45 552

Source : ANStat, RGPH 2021

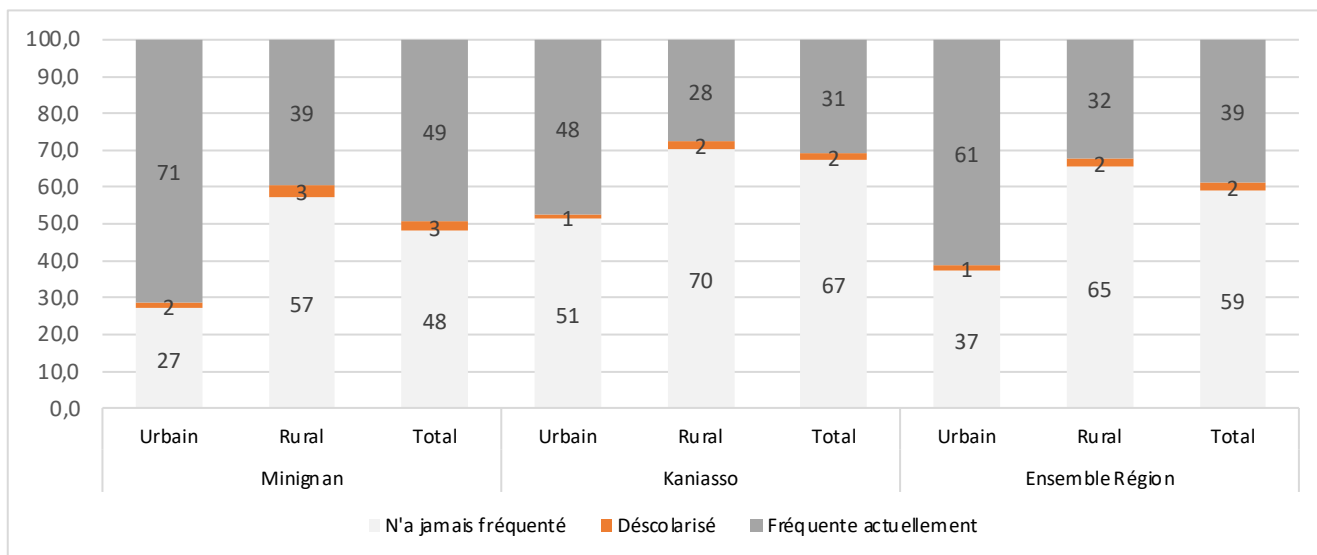
5.2.2 Fréquentation scolaire et milieu de résidence

L'analyse du Graphique 5.2 révèle des disparités significatives dans la fréquentation scolaire entre les milieux urbains et ruraux dans les deux départements et dans l'ensemble de la région. Le département de Minignan affiche une nette différence entre les zones urbaines et rurales. En milieu urbain, la majorité des enfants (71,3%) fréquente actuellement l'école, tandis qu'en milieu rural, plus de la moitié des enfants (57,4%) n'a jamais fréquenté l'école. Aussi, la déscolarisation est plus élevée en milieu rural (3,2%) qu'en milieu urbain (1,6%).

Le département de Kaniasso présente également d'importantes disparités entre les milieux urbains et ruraux. En milieu urbain, environ la moitié de la population fréquente actuellement l'école (47,6%), tandis qu'en milieu rural, la majorité (70,4%) n'a jamais fréquenté l'école. La déscolarisation est également plus élevée en milieu rural (1,9%) qu'en milieu urbain (1,0%).

En définitive, Minignan présente une situation relativement meilleure que Kaniasso en termes de fréquentation scolaire.

Graphique 5.2 : Fréquentation scolaire des enfants de 6-16 ans par département et milieu de résidence (%)



Source : ANStat, RGPH 2021

5.3 Niveau d'instruction

5.3.1 Niveau d'instruction et sexe

L'analyse des niveaux d'instruction dans la région montre que la majorité de la population n'a aucun niveau d'instruction (80,5%). La situation est plus critique chez les femmes avec des taux plus élevés (83,9%) que chez les hommes (77,4%). Le département de Minignan affiche des pourcentages plus élevés de personnes instruites que Kaniasso : 25,5% de la population ayant atteint au moins le niveau primaire contre 15,1% dans le département de Kaniasso. Dans l'ensemble, les hommes semblent être plus instruits que les femmes dans les deux départements, mais cette disparité est moins prononcée à Minignan.

Tableau 5.3 : Répartition (%) de la population de 3 ans et plus par département et sexe selon le niveau d'instruction

Département	Sexe	Niveau d'instruction							Effectif
		Aucun niveau	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	NSP	Total	
Minignan	Masculin	70,2	18,2	7,7	2,2	1,5	0,1	100,0	29 699
	Féminin	79,2	14,8	4,6	0,9	0,4	0,0	100,0	26 627
	Total	74,5	16,6	6,2	1,6	1,0	0,1	100,0	56 325
Kaniasso	Masculin	82,7	11,0	4,3	1,2	0,7	0,1	100,0	39 610
	Féminin	87,2	9,2	2,8	0,7	0,2	0,0	100,0	37 506
	Total	84,9	10,1	3,5	1,0	0,5	0,1	100,0	77 117
Ensemble Région	Masculin	77,4	14,1	5,8	1,7	1,0	0,1	100,0	69 309
	Féminin	83,9	11,5	3,5	0,8	0,3	0,0	100,0	64 133
	Total	80,5	12,9	4,7	1,2	0,7	0,1	100,0	133 442

Source : ANStat, RGPH 2021

5.3.2 Niveau d'instruction et milieu de résidence

Dans l'ensemble de la région, en milieu urbain comme en milieu rural, une grande partie de la population est sans niveau d'instruction. Environ 6 personnes sur 10 en zone urbaine (66,9%) et 8 personnes sur 10 en zone rurale (84,3%) n'ont aucun niveau d'instruction. Parmi les personnes ayant un niveau d'instruction, environ 17% sont limitées au niveau primaire en milieu urbain contre environ 12% en milieu rural. L'analyse selon les départements, montre des proportions de personnes instruites relativement supérieures dans le département Minignan par rapport au département de Kaniasso, en milieu urbain comme en milieu rural, et ce, quel que soit le niveau d'instruction considéré.

Tableau 5.4 : Répartition (%) de la population de 3 ans et plus par département et milieu de résidence selon le niveau d'instruction

Département	Milieu de résidence	Niveau d'instruction							Effectif
		Aucun niveau	Primaire	Secondaire 1	Secondaire 2	Supérieur	NSP	Total	
Minignan	Urbain	61,9	20,0	12,4	3,3	2,2	0,2	100,0	17 140
	Rural	80,0	15,1	3,5	0,9	0,4	0,0	100,0	39 185
	Total	74,5	16,6	6,2	1,6	1,0	0,1	100,0	56 325
Kaniasso	Urbain	73,9	13,2	8,9	2,7	1,3	0,0	100,0	12 317
	Rural	87,0	9,5	2,5	0,6	0,3	0,1	100,0	64 800
	Total	84,9	10,1	3,5	1,0	0,5	0,1	100,0	77 117
Ensemble Région	Urbain	66,9	17,2	10,9	3,1	1,9	0,1	100,0	29 457
	Rural	84,3	11,6	2,9	0,7	0,4	0,0	100,0	103 985
	Total	80,5	12,9	4,7	1,2	0,7	0,1	100,0	133 442

Source : ANStat, RGPH 2021

5 Secondaire 1 : 6ème à 3ème ; Secondaire 2 : 2nde à Tle

5.3.3 Diplômes obtenus

L'analyse selon diplôme obtenu (Tableau 5.5) montre une prédominance significative de personnes sans diplôme dans la région du Folon. Ces personnes représentent 69,3% de la population totale, avec une proportion plus élevée chez les femmes (74,3%) que chez les hommes (65,9%). Les diplômes les plus courants sont ceux de l'enseignement secondaire général notamment, le CEPE (20,5%) et le BEPC (5,4%). Toutefois, les hommes sont plus nombreux à les détenir (21,7% et 6,4% respectivement) que les femmes (18,8% et 4,0% respectivement). L'enseignement secondaire technique est presque inexistant, avec des taux négligeables pour le CQP, CAP, BEP et BT.

Par ailleurs, les niveaux de BAC et d'enseignement supérieur restent faibles, avec seulement 2,3% de la population ayant un BAC et 0,8% ayant un BTS/DTS. Le pourcentage de personnes ayant des diplômes de niveau supérieur tels que les licences, maîtrises, ou doctorats est très faible, oscillant entre 0,1% et 0,3%.

Tableau 5.5 : Répartition (%) de la population par diplôme selon le sexe

	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble région
Aucun	65,9	74,3	69,3
Enseignement primaire et secondaire général			
CEPE	21,7	18,8	20,5
BEPC	6,4	4,0	5,4
BAC	2,8	1,7	2,3
Enseignement secondaire technique			
CQP	0,0	0,0	0,0
CAP	0,0	0,1	0,0
BEP	0,1	0,0	0,1
BP	0,0	0,0	0,0
BT	0,1	0,0	0,1
Enseignement supérieur			
BTS / DTS	1,0	0,6	0,8
DUT	0,0	0,0	0,0
DEUG1/LICENCE 1	0,2	0,1	0,1
DEUG2/LICENCE 2	0,4	0,1	0,2
DEUG/LICENCE	0,5	0,1	0,3
MAITRISE/MASTER 1	0,4	0,1	0,3
DEA/ MASTER 2	0,2	0,0	0,2
INGENIEUR	0,0	0,0	0,0
MBA/MASTER	0,0	0,0	0,0
DESS	0,0	0,0	0,0
DOCTORAT	0,1	0,0	0,1
PHD	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021



CHAPITRE 6 : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

CHAPITRE 6 : ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur la participation ou non de la population du Folon au marché de l'emploi. L'analyse se penche également sur la dépendance économique et démographique des non productifs vis-à-vis des personnes en âge de produire.

6.1. Population en âge de travailler

L'analyse de la population en âge de travailler dans la région du Folon révèle que plus de la moitié (52,7%) de la population fait partie de la main-d'œuvre. Les hommes sont plus nombreux dans la main-d'œuvre (68,5%) que les femmes (36,3%). Les disparités existent et sont plus accentuées au niveau des départements. Dans le département de Minignan par exemple, le taux de participation à la main-d'œuvre est de 61,4%, avec une prédominance masculine (75,4%) par rapport aux femmes (46,3%). Le taux de participation à la main-d'œuvre dans le département de Kaniasso est globalement plus faible. Il s'établit autour de 46%, avec 63,1% des hommes et seulement 29,2% des femmes faisant partie de la main-d'œuvre. En résumé, les hommes participent davantage à la main-d'œuvre que les femmes dans toute la région (Tableau 6.1).

Tableau 6.1 : Répartition (%) de la population en âge de travailler par département et sexe selon le type de Main-d'œuvre

Département	Sexe	Main-d'œuvre	Hors main-d'œuvre	Total	Effectif
Minignan	Masculin	75,4	24,6	100,0	16 392
	Féminin	46,3	53,7	100,0	15 056
	Total	61,4	38,6	100,0	31 449
Kaniasso	Masculin	63,1	36,9	100,0	21 054
	Féminin	29,2	70,8	100,0	21 119
	Total	46,2	53,8	100,0	42 173
Ensemble Région	Masculin	68,5	31,5	100,0	37 446
	Féminin	36,3	63,7	100,0	36 175
	Total	52,7	47,3	100,0	73 621

Source : ANStat, RGPH 2021

6.2. Main-d'œuvre

La majorité de la main-d'œuvre dans la région du Folon est en emploi (97,7%). Inversement, cette situation reflète un faible taux de chômage global avec seulement 2,3% de la main-d'œuvre au chômage. Dans l'ensemble, les hommes ont un taux de chômage deux fois inférieur (1,5%) à celui des femmes (3,9%).

Dans les deux départements, les niveaux d'emploi et de chômage sont presque similaires : les taux de chômage y sont relativement faibles. Cependant, les femmes ont des taux de chômage plus élevés que les hommes, en particulier dans le département de Kaniasso où 4,2% des femmes sont en situation de chômage contre 1,3% des hommes (Tableau 6.2).

Tableau 6.2 : Répartition (%) de la population par département et sexe selon le statut dans la main d'œuvre.

Département	Sexe	Statut dans la main-d'œuvre			
		En emploi	Chômage	Total	Effectif
Minignan	Masculin	98,4	1,6	100,0	12 351
	Féminin	96,3	3,7	100,0	6 969
	Total	97,6	2,4	100,0	19 320
Kaniasso	Masculin	98,7	1,3	100,0	13 279
	Féminin	95,8	4,2	100,0	6 171
	Total	97,8	2,2	100,0	19 450
Ensemble Région	Masculin	98,5	1,5	100,0	25 631
	Féminin	96,1	3,9	100,0	13 139
	Total	97,7	2,3	100,0	38 770

Source : ANStat, RGPH 2021

6.3. Main-d'œuvre et milieu de résidence

La région du Folon présente une situation de l'emploi favorable, avec de faibles disparités entre les milieux urbains et ruraux, ainsi qu'entre les départements. Les niveaux d'emploi sont élevés dans tous les départements et milieux de résidence. Toutefois, on note des proportions légèrement plus élevées en milieu rural par rapport au milieu urbain. En d'autres termes, les taux de chômage sont plus élevés en milieu urbain, particulièrement à Kaniasso.

Graphique 6.1 : Main d'œuvre par département et milieu de résidence (%)



Source : ANStat, RGPH 2021

6.4. Main d'œuvre et groupe d'âge

L'analyse de l'emploi et du chômage selon le groupe d'âge met en évidence des taux d'emploi élevés à travers tous les groupes d'âge, oscillant entre 96,3% et 98,7%. Ces résultats indiquent une forte participation des jeunes à la main-d'œuvre : les jeunes âgés de 16 à 19 ans présentent un taux d'emploi de 98,3% avec un taux de chômage de 1,7%, tandis que ceux âgés de 20 à 24 ans ont un taux d'emploi légèrement inférieur de 96,3% et un taux de chômage plus élevé de 3,7%. Dans l'ensemble, on constate que les taux d'emploi augmentent progressivement avec l'âge, atteignant leur maximum de 98,7% chez les 50-54 ans, avant de se stabiliser à environ 97,9% pour les 55 ans et plus. Inversement, les taux de chômage diminuent avec l'âge et stagnent chez les 55 ans ou plus autour de 2,1%. Les plus jeunes groupes (20-24 ans et 25-29 ans) étant plus exposés au chômage, ont ainsi les taux de chômage les plus élevés (3,7% et 3,2% respectivement).

Tableau 6.3 : Répartition (%) de la main d'œuvre par groupe d'âge

Groupe d'âge	Main-d'œuvre			Effectif
	En emploi	Au chômage	Total	
16-19	98,3	1,7	100,0	3 933
20-24	96,3	3,7	100,0	5 610
25-29	96,8	3,2	100,0	5 498
30-34	97,7	2,3	100,0	5 478
35-39	98,0	2,0	100,0	4 879
40-44	98,4	1,6	100,0	4 068
45-49	98,6	1,4	100,0	2 772
50-54	98,7	1,3	100,0	2 122
55-59	97,9	2,1	100,0	1 434
60 ou Plus	97,9	2,1	100,0	2 975
Ensemble région	97,7	2,3	100,0	38 770

Source : ANStat, RGPH 2021

6.5 Branche d'activité

Les données du Tableau 6.4 révèlent que dans l'ensemble de la région, la majorité de la population en emploi travaille dans l'agriculture. Ces personnes représentent 76,3% de la population totale. La deuxième branche d'activité est le commerce avec 13,5% de la population et la branche d'activité la moins répandue est l'activité minière ou l'industrie qui n'engage que 3,0% de la population. Dans l'ensemble, les hommes sont plus représentés dans l'agriculture et les mines ou l'industrie alors que les femmes sont plus engagées dans le commerce et les services.

Vu à l'échelle des départements, on s'aperçoit que le département de Minignan présente une répartition de la population assez diversifiée dans les différentes branches d'activité par rapport au département de Kaniasso, où il semble avoir une concentration de la population dans l'agriculture. Dans les départements de Minignan et de Kaniasso, outre le fait que la majorité de la population soit engagés dans l'agriculture, les hommes sont proportionnellement plus nombreux dans l'agriculture (74% dans le Minignan et 83% dans le Kaniasso) et les mines ou industries (5,2% dans le Minignan et 2,4% dans le Kaniasso) tandis que les femmes sont relativement plus dans le commerce (18,4% dans le Minignan et 14,5% dans le Kaniasso) et les services (8,9% dans le Minignan et 12,1% dans le Kaniasso).

Tableau 6.4 : Répartition (%) de la population en emploi par département et sexe selon la branche d'activité

Département	Sexe	Branche d'activité					Total	Effectif
		Agriculture	Industrie	Commerce	Service	Non classé ailleurs		
Minignan	Masculin	74,0	5,2	13,5	7,2	0,0	100,0	12 154
	Féminin	70,8	1,9	18,4	8,9	0,0	100,0	6 709
	Total	72,9	4,1	15,2	7,8	0,0	100,0	18 864
Kaniasso	Masculin	83,0	2,4	10,7	3,8	0,0	100,0	13 102
	Féminin	72,1	1,2	14,5	12,1	0,1	100,0	5 911
	Total	79,6	2,0	11,9	6,4	0,1	100,0	19 013
Ensemble Région	Masculin	78,7	3,8	12,0	5,5	0,0	100,0	25 256
	Féminin	71,4	1,6	16,5	10,4	0,1	100,0	12 621
	Total	76,3	3,0	13,5	7,1	0,0	100,0	37 877

Source : ANStat, RGPH 2021

6.6. Dépendance économique et démographique

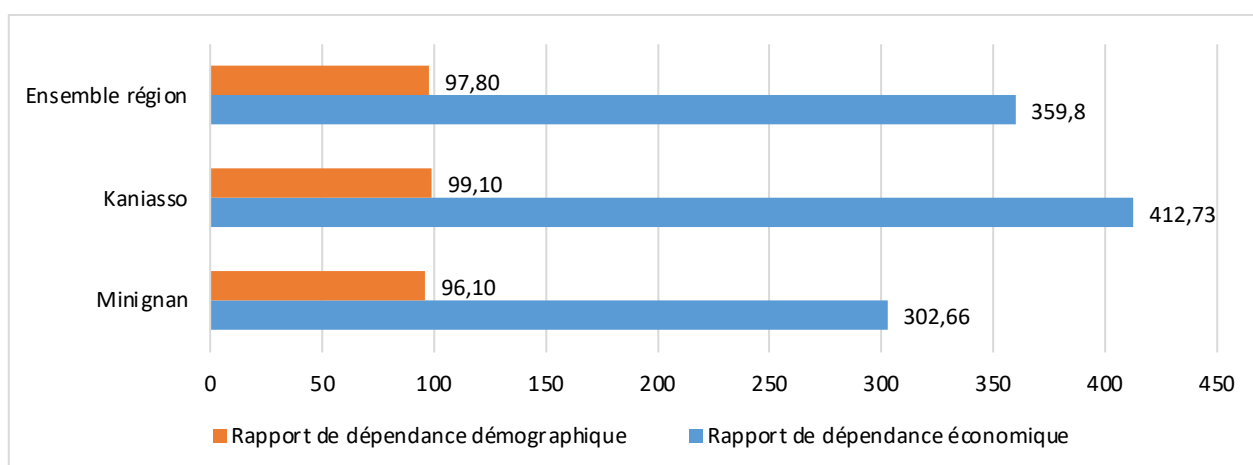
Le rapport de dépendance économique mesure la proportion de la population qui dépend des actifs pour subvenir à leurs besoins économiques. Il s'agit de la comparaison entre ceux qui produisent (actifs, généralement les personnes en âge de travailler) et ceux qui consomment sans produire (non-actifs, comme les enfants, les personnes âgées, et les chômeurs).

Le rapport de dépendance démographique mesure la proportion de la population en dehors de l'âge de travailler (habituellement les jeunes de moins de 15 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement les personnes âgées de 15 à 64 ans).

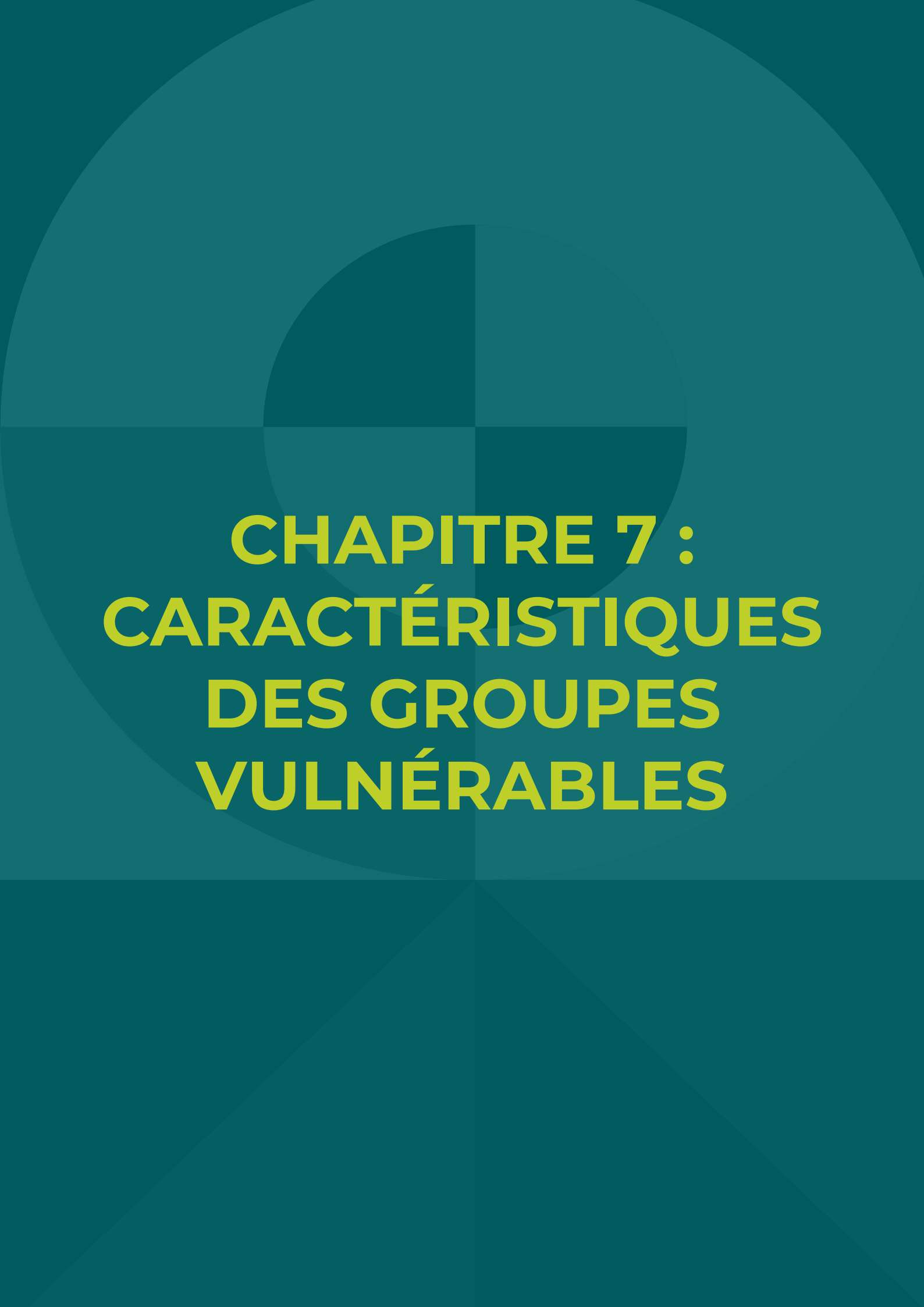
Le Graphique 6.2 présente des informations sur les disparités existant au sein de la région en matière de dépendance économique et démographique. En ce qui concerne le rapport de dépendance économique, il met en lumière un fardeau économique assez lourd pour les actifs. La valeur de cet indicateur au niveau de la région vaut 359,8%. Cela signifie qu'il y a environ de 360 personnes dépendantes pour 100 personnes actives. Le rapport de dépendance économique est nettement plus élevé dans le département de Kaniasso que dans celui de Minignan. La valeur de l'indicateur dans le département de Kaniasso révèle qu'il y a environ 413 personnes dépendantes pour 100 personnes actives (412,7%).

S'agissant du rapport de dépendance démographique, sa valeur pour l'ensemble de la région s'établit à 97,8%, indiquant que pour 100 personnes en âge de travailler, il y a environ 98 personnes inactives. Bien que le niveau des rapports de dépendance démographique soit élevé dans les deux départements, la valeur de l'indicateur dans légèrement plus élevée dans le département de Kaniasso (99,1%) que dans celui de Minignan (96,1%). Ces valeurs suggèrent que, dans le département de Kaniasso par exemple, 100 personnes en âge de travailler devraient soutenir théoriquement 99 enfants et personnes âgées.

Graphique 6.2 : Rapport de dépendance démographique et économique



Source : ANStat, RGPH 2021

The background is a solid teal color. It features a large, faint, light-teal circle centered on the page. Overlaid on this circle is a darker teal crosshair, consisting of a vertical line and a horizontal line that intersect at the center. The text is centered within the circle.

CHAPITRE 7 : CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES VULNÉRABLES

CHAPITRE 7 : CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES VULNÉRABLES

Le chapitre 7 se concentre sur les populations vulnérables. Il décrit les caractéristiques de ces groupes en fonction de l'âge, du sexe et des types de vulnérabilités, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les orphelins.

7.1. Personnes en situation de handicap

7.1.1 Caractéristique des personnes handicapées

Selon les Nations Unies, une personne en situation de handicap est une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont ces personnes sont victimes.

Les résultats du RGPH 2021 révèlent que la prévalence du handicap dans la population varie selon le sexe et le département. Dans l'ensemble de la région, la prévalence du handicap est faible, avec une valeur de 1,48%. La prévalence est plus élevée chez les hommes (1,71%) que chez les femmes (1,24%). Dans le département de Minignan, la prévalence est légèrement plus élevée que la moyenne régionale, avec un taux global de 1,61%. Les femmes sont plus touchées (1,69%) que les hommes (1,55%). En revanche, dans le département de Kaniasso, la prévalence du handicap est de 1,38%, avec une disparité remarquable entre les sexes : les hommes présentent une prévalence environ deux fois plus élevée (1,83%) que les femmes (0,92%).

Tableau 7.1 : Répartition de la prévalence (%) du handicap dans la population par département et sexe

Département	Sexe	Prévalence
Minignan	Masculin	1,55
	Féminin	1,69
	Total	1,61
Kaniasso	Masculin	1,83
	Féminin	0,92
	Total	1,38
Ensemble Région	Masculin	1,71
	Féminin	1,24
	Total	1,48

Source : ANStat, RGPH 2021

Le tableau 7.2 met en évidence une variation relativement faible de la prévalence du handicap par groupe d'âges selon le sexe. Globalement, 1,5% de la population de Folon est affectée par un handicap, avec une prévalence plus élevée chez les hommes (1,7%) que chez les femmes (1,2%). De façon générale, la prévalence du handicap semble augmenter avec l'âge. Elle atteint son maximum chez les individus de 60 ans et plus (7,9%). En effet, dans les groupes d'âge les plus jeunes (0-4 ans et 5-9 ans), la prévalence du handicap est relativement faible (0,4% et 0,5% respectivement), tandis que chez les jeunes adultes (20-24 ans), la prévalence est légèrement plus élevée (2,3%). Par ailleurs, la prévalence du handicap est particulièrement élevée chez les personnes âgées de plus de 55 ans, indiquant une vulnérabilité accrue aux âges avancés. La répartition par sexe révèle que les hommes ont une prévalence plus élevée que les femmes dans la plupart des groupes d'âges, mais surtout une différence remarquable à partir du groupe d'âges 50-54 ans.

Tableau 7.2 : Répartition (%) de la prévalence du handicap par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âges	Prévalence du handicap		
	Masculin	Féminin	Total
0-4	0,5	0,3	0,4
5-9	0,5	0,5	0,5
10-14	1,0	0,9	0,9
15-19	2,2	1,0	1,7
20-24	3,5	1,0	2,3
25-29	1,2	1,0	1,1
30-34	1,3	1,1	1,2
35-39	1,5	1,6	1,6
40-44	2,0	1,5	1,8
45-49	2,1	2,2	2,1
50-54	3,1	2,8	3,0
55-59	5,5	3,7	4,7
60 ou Plus	8,8	7,1	7,9
Non déclaré	6,5	3,1	4,8
Ensemble	1,7	1,2	1,5

Source : ANStat, RGPH 2021

7.1.2. Type de handicap

La répartition des différents types de handicap dans la région met en évidence des valeurs globalement faibles, avec des pourcentages ne dépassant pas 1,2% pour chaque type de handicap. Dans l'ensemble de la région, les tendances sont similaires, avec des pourcentages très bas pour chaque type de handicap, les personnes en situation de handicap des membres inférieurs et les malvoyants étant les plus fréquents. Dans le département de Minignan, les handicaps les plus fréquents sont les malvoyants (0,3% chez les hommes et 0,4% chez les femmes) et les handicapés de membres inférieurs (0,3% chez les hommes et 0,4% chez les femmes). Les autres types de handicaps, tels que les membres supérieurs, les sourds, les malentendants, les non-voyants, les bègues et les albinos restent à 0,2% ou moins. Le handicap de membres inférieurs est plus fréquent dans le département de Kaniasso (0,8%), en particulier parmi les hommes (1,2%). A l'exception du handicap de membres inférieurs, les prévalences des autres types de handicap sont plus faibles, avec des valeurs de 0,1%.

Tableau 7.3 : Répartition (%) de la population par département et sexe selon le type de handicap

Département	Sexe	Type de handicap										Autre
		Membres inférieurs	Membres supérieurs	Sourd	Mal-entendant	Muet	Non-voyant	Malvoyant	Handicap mental ou psychique	Bègue	Albinos	
Minignan	Masculin	0,3	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,3	0,2	0,1	0,0	0,2
	Féminin	0,4	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0	0,4	0,2	0,1	0,1	0,4
	Total	0,3	0,2	0,1	0,2	0,0	0,1	0,3	0,2	0,1	0,1	0,3
Kaniasso	Masculin	1,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
	Féminin	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
	Total	0,8	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Ensemble Région	Masculin	0,8	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1
	Féminin	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2
	Total	0,6	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,0	0,2

Source : ANStat, RGPH 2021

7.1.3. Multi-handicap

Au sein de la population vivant avec un handicap, environ neuf (09) personnes sur dix (10) souffre d'un seul handicap. Dans l'ensemble de la région, les hommes (92,8%) sont relativement plus nombreux à souffrir d'un seul handicap comparé aux femmes (89,7%) qui présentent un taux de multi-handicap plus élevé (10,3%). La situation est différente selon le département où des disparités demeurent plus importantes. En effet, la prévalence du multi-handicap est plus élevée dans le département de Minignan (13,0%) que dans celui de Kaniasso (4,6%). Toutefois, dans les deux départements, la proportion de personnes atteintes de plusieurs handicaps est plus importante chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 7.4 : Répartition (%) de la population par département et sexe selon le Multi-handicap

Département	Sexe				Effectifs
		Un handicap	Deux handicaps ou plus	Ensemble	
Minignan	Masculin	88,3	11,7	100,0	501
	Féminin	85,8	14,2	100,0	493
	Total	87,0	13,0	100,0	994
Kaniasso	Masculin	95,6	4,4	100,0	794
	Féminin	94,9	5,1	100,0	376
	Total	95,4	4,6	100,0	1 170
Ensemble Région	Masculin	92,8	7,2	100,0	1 295
	Féminin	89,7	10,3	100,0	869
	Total	91,6	8,4	100,0	2 164

Source : ANStat, RGPH 2021

7.2 Personnes âgées

L'indice de vieillissement, mesurant la proportion de personnes âgées dans la population par rapport aux jeunes, est relativement faible dans l'ensemble de la région. En effet, l'indice de vieillissement s'établit autour de 6,7%, avec une légère variation entre les sexes : 5,7% pour les hommes et 7,8% pour les femmes. De façon pratique, cela signifie qu'il y a environ 7 personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans dans la région. Au niveau départemental, l'indice de vieillissement est de 7,4%, pour le département de Minignan. Dans ce département, l'indice de vieillissement est plus élevé chez les femmes (8,8%) que chez les hommes (6,3%). Dans le département de Kaniasso, l'indice de vieillissement global est de 6,2%. L'indice des femmes (7,2%) demeure supérieur à celui des hommes (5,3%). Ces indices indiquent une proportion relativement faible de personnes âgées par rapport aux jeunes, avec une proportion légèrement plus élevée de femmes âgées.

Quant à l'indice de longévité, les valeurs présentent des variations similaires à l'indice de vieillissement. Il est plus important dans le département de Minignan (23,9%) que dans le département de Kaniasso (22%). Toutefois, contrairement à l'indice de vieillissement, il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans l'ensemble de la région. Dans le département de Minignan, l'indice de longévité est plus élevé chez les femmes (24,4%) que chez les hommes (23,2%) alors que dans l'autre département, l'indice de longévité chez les hommes (24,3%) est supérieur à celui des femmes (20%).

Tableau 7.5 : Répartition (%) de la population par département, le sexe selon l'Indice de vieillissement et de longévité

Département	Sexe	Indice de vieillissement	Indice de longévité
Minignan	Masculin	6,3	23,2
	Féminin	8,8	24,4
	Total	7,4	23,9
Kaniasso	Masculin	5,3	24,3
	Féminin	7,2	20,0
	Total	6,2	22,0
Ensemble Région	Masculin	5,7	23,8
	Féminin	7,8	22,1
	Total	6,7	22,8

Source : ANStat, RGPH 2021

7.3 Survie des parents, chez les enfants et les jeunes

Le Tableau 7.6 présente la répartition des enfants (0-17 ans) et des jeunes (15-35 ans) selon la survie de leurs parents dans les départements de Minignan et Kaniasso. L'analyse met en évidence les différences entre les deux groupes d'âge et les deux départements. La majorité des enfants et des jeunes de la région ne sont pas orphelins, mais il est clair que la perte des parents est plus fréquente chez les jeunes, notamment la perte du père.

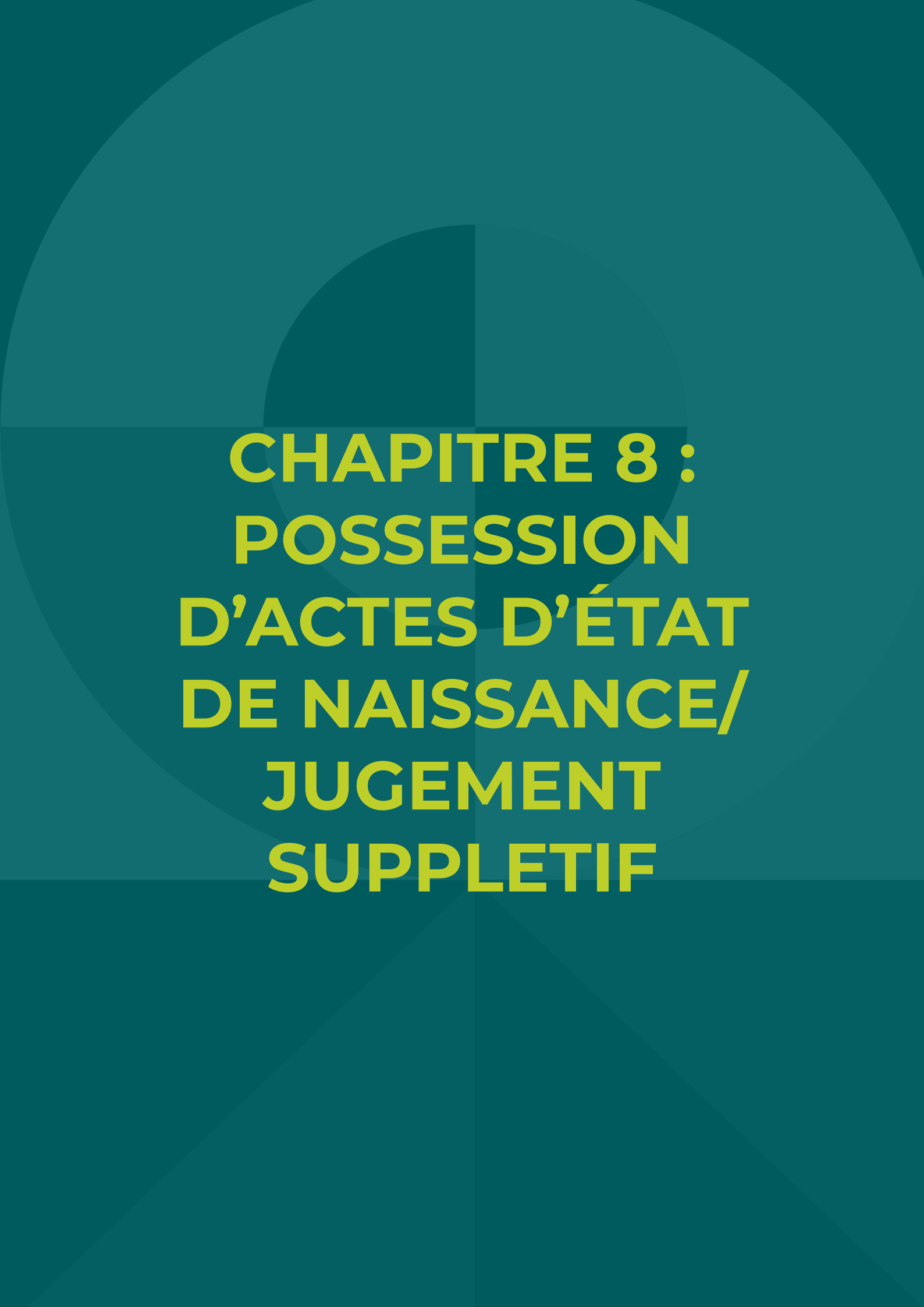
La grande majorité des enfants (0-17 ans) sont non orphelins, avec des taux très élevés dans les deux départements : 97,3% à Minignan et 98% à Kaniasso, ce qui donne un total régional de 97,7%. Cela montre une situation relativement stable en termes de survie parentale dans cette tranche d'âge. Les enfants orphelins de père sont les plus nombreux parmi tous les enfants orphelins. Ceux-ci représentent 1,3% de la population régionale concernée, avec un pourcentage légèrement plus élevé dans le département de Minignan (1,8%) que dans celui de Kaniasso (1%). Les enfants orphelins des deux parents sont très peu dans les deux départements (0,2%).

Le pourcentage de jeunes non orphelins est plus faible que chez les enfants, avec 86,8% au niveau régional. Cela montre que les jeunes sont plus susceptibles d'avoir perdu un parent par rapport aux enfants, ce qui est logique en raison de l'augmentation de l'âge. Dans cette catégorie de la population, les orphelins de père sont les plus nombreux (6,6% au niveau régional), avec des disparités marquées entre Minignan (8,9%) et Kaniasso (5%). En revanche, le pourcentage d'orphelins de mère chez les jeunes est le moins élevé. Il s'élève à 1,8% au niveau régional, avec un écart modeste entre Minignan (2,1%) et Kaniasso (1,5%).

Tableau 7.6 : Répartition (%) de la survie de parents selon les départements

Survie des parents	Minignan	Kaniasso	Ensemble Région
Enfants (0-17 ans)			
Non orphelin	97,3	98,0	97,7
Orphelin de père et de mère	0,2	0,2	0,2
Orphelin de père	1,8	1,0	1,3
Orphelin de mère	0,5	0,4	0,4
Ne Sait Pas	0,2	0,4	0,3
Total	100,0	100,0	100,0
Jeunes (15-35 ans)			
Non orphelin	85,0	88,2	86,8
Orphelin de père et de mère	3,0	2,8	2,9
Orphelin de père	8,9	5,0	6,6
Orphelin de mère	2,1	1,5	1,8
Ne Sait Pas	1,0	2,5	1,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

The background is a solid teal color. Overlaid on this are several concentric circles of varying shades of teal, creating a subtle pattern. A thin white crosshair is centered on the page, intersecting at the middle of the text.

CHAPITRE 8 : POSSESSION D'ACTES D'ÉTAT DE NAISSANCE/ JUGEMENT SUPPLETIF

CHAPITRE 8 : POSSESSION D'ACTES D'ÉTAT DE NAISSANCE/JUGEMENT SUPPLÉTIF

Ce présent chapitre met en avant la déclaration à l'état civil et analyse la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif sous plusieurs angles intéressants.

8.1 Déclaration de la naissance à l'état civil

Au niveau régional, 8,6 % de la population n'a pas été déclarée à l'état civil. Globalement, il y a une relative égalité entre les sexes dans l'ensemble de la région en ce qui concerne la proportion de personnes non déclarées. Les pourcentages de non-déclarés sont similaires entre les sexes, avec 8,6 % chez les hommes et 8,7 % chez les femmes.

La non déclaration est légèrement plus fréquente dans le département de Kaniasso (8,9 %) que dans le département de Minignan (8,3 %). La comparaison entre sexe montre que les hommes sont relativement plus nombreux à ne pas être déclarés à l'état civil (8,6%) que les femmes (8%) dans le département de Minignan. Ce qui est le contraire dans le département de Kaniasso, où les femmes (9,1%) sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes (8,6%).

Tableau 8.1: Répartition (%) de la population résidente par département et sexe selon la déclaration de la naissance à l'état civil

Département	Déclaration à l'état civil					Effectif
	Sexe	Déclaré	Non déclaré	Ne sait pas	Total	
Minignan	Masculin	90,1	8,6	1,4	100,0	32 366
	Féminin	90,7	8,0	1,2	100,0	29 231
	Total	90,4	8,3	1,3	100,0	61 597
Kaniasso	Masculin	88,6	8,6	2,7	100,0	43 499
	Féminin	88,1	9,1	2,7	100,0	41 073
	Total	88,4	8,9	2,7	100,0	84 572
Ensemble région	Masculin	89,2	8,6	2,2	100,0	75 865
	Féminin	89,2	8,7	2,1	100,0	70 304
	Total	89,2	8,6	2,1	100,0	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

8.2 Possession d'un acte de naissance ou jugement supplétif

La plupart des habitants de la région possède un acte de naissance ou un jugement supplétif (80,2%). L'écart entre les hommes et les femmes est presque insignifiant. Dans les deux départements, plus de 75% de la population est détentrice de l'un de ces documents d'état civil. Toutefois, environ 9 personnes sur 10 possèdent un acte de naissance ou un jugement supplétif dans le département de Minignan contre environ 8 personnes sur 10 dans le département de Kaniasso. Cependant, bien que minimes, on note une légère supériorité masculine en termes de possession de documents d'état civil à Kaniasso contrairement à Minignan où cette supériorité est en faveur des femmes (Tableau 8.2).

Tableau 8.2 : Répartition (%) de la population résidente par département et sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif

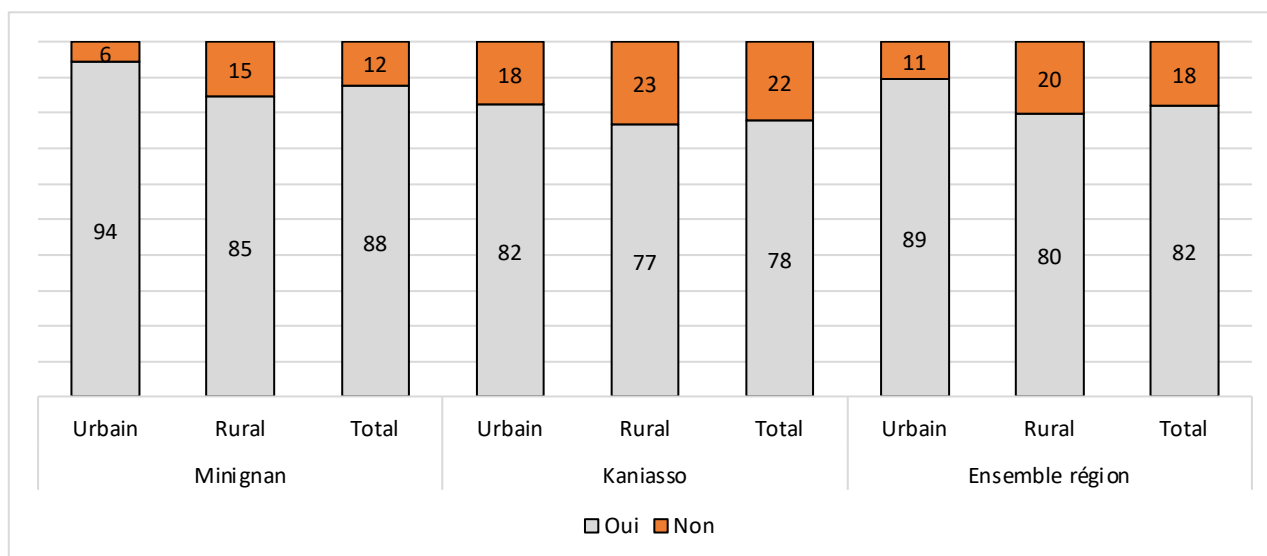
Département	Sexe	Possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif				Effectif
		Oui	Non	Ne sait pas	Total	
Minignan	Masculin	86,3	12,3	1,4	100,0	32 366
	Féminin	86,7	12,1	1,2	100,0	29 231
	Total	86,5	12,2	1,3	100,0	61 597
Kaniasso	Masculin	76,2	21,1	2,7	100,0	43 499
	Féminin	75,1	22,1	2,7	100,0	41 073
	Total	75,7	21,6	2,7	100,0	84 572
Ensemble Région	Masculin	80,5	17,4	2,2	100,0	75 865
	Féminin	79,9	17,9	2,1	100,0	70 304
	Total	80,2	17,6	2,1	100,0	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

8.3 Possession d'un acte de naissance ou jugement supplétif et milieu de résidence

L'analyse du Graphique 8.1 révèle que les pourcentages de non-possession d'actes de naissance sont globalement plus élevés en milieu rural (20,1%) qu'en milieu urbain (10,7%). Le département de Kaniasso présente des pourcentages de non-possession plus élevés, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, par rapport au département de Minignan et à l'ensemble de la région. La comparaison entre milieux urbains montre que la différence entre les deux départements est particulièrement marquée avec un écart de 12 points de pourcentage. La différence entre les zones rurales des deux départements est moins grande (7,8 points de pourcentage), traduisant des disparités moindres entre les zones rurales par rapport aux zones urbaines.

Graphique 8.1 : Possession d'un acte de naissance par département et milieu de résidence (%)



Source : ANStat, RGPH 2021

8.4 Possession d'acte de naissance ou jugement supplétif et groupe d'âge

Dans l'ensemble, la proportion des hommes possédant un acte de naissance est légèrement plus élevée que celle des femmes (52,1 % d'hommes contre 47,9 % de femmes). Cette tendance est observable à travers presque tous les groupes d'âge, sauf chez les jeunes de 25-29 ans, 30-34 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus. Chez les enfants âgés de 0 à 4 ans et de 5 à 9 ans, la répartition en pourcentage de ceux qui possèdent un acte de naissance est presque égale entre les sexes, avec un léger avantage pour les garçons (environ 52 % pour les deux groupes). Cette disparité en faveur des garçons s'accroît légèrement dans les groupes des 10-14 ans et 15-19 ans avec 55,9% de garçons possédant un acte de naissance contre 44,1% de filles. A partir de 35 ans, on observe une répartition plus ou moins équilibrée, reflétant des disparités assez minimes entre sexe.

Dans la population des personnes ne possédant pas un acte de naissance, la répartition entre hommes et femmes est plus équilibrée, avec 51,1 % d'hommes et 48,9 % de femmes. Chez les enfants de 0-9 ans, les écarts entre garçons et filles restent faibles (moins de 1 point de pourcentage). Les femmes qui ne possèdent pas un acte de naissance sont proportionnellement plus nombreuses dans les tranches d'âges de 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans et 60 ans et plus. Elles représentent respectivement 50,6%, 55,8%, 54,2% et 56,3% de cette tranche de population. A partir de 35 ans et plus, la répartition montre un déséquilibre assez prononcé entre les hommes et les femmes, par rapport à la distribution de ceux qui possèdent un acte de naissance.

Tableau 8.3 : Répartition (%) de la population par groupe d'âge selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif

Groupe d'âge	Masculin				Féminin				Ensemble				Effectif
	Possède un acte de naissance				Possède un acte de naissance				Possède un acte de naissance				
	Oui	Non	NSP	Total	Oui	Non	NSP	Total	Oui	Non	NSP	Total	
0-4 ans	75,9	22,2	1,9	100,0	74,7	23,3	2,0	100,0	75,3	22,7	2,0	100,0	24 298
5-9 ans	79,0	18,9	2,0	100,0	78,1	19,8	2,1	100,0	78,6	19,3	2,1	100,0	24 738
10-14 ans	80,0	17,9	2,1	100,0	80,3	17,6	2,1	100,0	80,1	17,8	2,1	100,0	19 549
15-19 ans	80,5	17,0	2,4	100,0	79,3	18,4	2,3	100,0	80,0	17,6	2,4	100,0	15 846
20 - 24 ans	80,0	17,6	2,4	100,0	79,4	18,0	2,6	100,0	79,7	17,8	2,5	100,0	12 942
25 - 29 ans	81,9	15,9	2,2	100,0	79,4	18,3	2,3	100,0	80,6	17,2	2,2	100,0	10 679
30 - 34 ans	83,6	14,3	2,1	100,0	81,4	16,0	2,7	100,0	82,5	15,2	2,4	100,0	9 285
35 - 39 ans	82,8	14,8	2,4	100,0	83,1	15,0	1,9	100,0	82,9	14,9	2,1	100,0	7 425
40 - 44 ans	83,9	13,8	2,3	100,0	88,1	10,4	1,6	100,0	85,9	12,2	2,0	100,0	6 207
45 - 49 ans	86,0	12,1	1,9	100,0	87,6	10,9	1,5	100,0	86,7	11,5	1,7	100,0	4 044
50 - 54 ans	87,1	11,1	1,8	100,0	88,1	10,5	1,4	100,0	87,6	10,8	1,6	100,0	3 225
55 - 59 ans	86,4	11,1	2,4	100,0	87,1	11,0	1,9	100,0	86,8	11,1	2,2	100,0	2 196
60 ans et plus	86,1	11,9	2,0	100,0	85,5	12,7	1,8	100,0	85,8	12,3	1,9	100,0	5 671
Non déclaré	25,5	74,5	0,0	100,0	12,4	81,3	6,3	100,0	18,8	78,0	3,2	100,0	66
Total	80,5	17,4	2,2	100,0	79,9	17,9	2,1	100,0	80,2	17,6	2,1	100,0	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

8.5 Possession d'un acte de naissance ou jugement supplétif et fréquentation scolaire

Le tableau ci-dessous met en évidence des disparités dans l'accès à l'éducation entre les personnes possédant et ne possédant pas d'acte de naissance dans les départements de Minignan et Kaniasso. Quel que soit le département et le statut dans la possession d'acte de naissance, la majorité de la population n'a jamais fréquenté l'école. Toutefois, les proportions de ces personnes sont moins importantes chez ceux qui possèdent un acte de naissance, par rapport à ceux qui n'en possèdent pas. Les taux de fréquentation et de déscolarisation sont plus élevés parmi ceux qui possèdent un acte de naissance, traduisant ainsi le lien positif entre la déclaration à l'état civil et la scolarisation. De plus, relativement à Kaniasso, le département de Minignan présente une faible proportion des personnes possédant un acte de naissance mais n'ayant jamais fréquenté l'école (66,2% contre 76,3%).

Pour les personnes ne possédant pas d'acte de naissance, l'accès à l'éducation semble encore plus limité. Dans cette catégorie, la majorité n'a jamais fréquenté l'école (88,0 % à Minignan et 85,2 % à Kaniasso), et les taux de scolarisation actuels sont très faibles (6,3 % à Minignan et 9,1 % à Kaniasso).

Tableau 8.4 : Répartition (%) de la population résidente par département selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif et la fréquentation scolaire (3 ans et plus)

Département	Fréquente actuellement	Non ne fréquente pas actuellement, mais a déjà fréquenté l'école	N'a jamais fréquenté	NSP	Total	Effectif
Possède un acte de naissance ou d'un jugement supplétif						
Minignan	22,8	8,8	66,2	2,1	100,0	49066
Kaniasso	14,3	5,0	76,3	4,4	100,0	58817
Ensemble région	18,2	6,7	71,7	3,3	100,0	107883
Ne Possède pas un acte de naissance ou d'un jugement supplétif						
Minignan	6,3	3,5	88,0	2,1	100,0	6491
Kaniasso	9,1	2,1	85,2	3,6	100,0	16160
Ensemble région	8,3	2,5	86,0	3,2	100,0	22651

Source : ANStat, RGPH 2021

The background is a solid teal color. Overlaid on this are several concentric circles and a large crosshair that divides the entire image into four equal quadrants. The text is centered within the upper half of the image.

CHAPITRE 9 : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

CHAPITRE 9 : CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Le chapitre 9 met l'accent sur les caractéristiques des ménages en examinant la structure par sexe des chefs de ménage et la taille moyenne desdits ménages. Il traite aussi des conditions de vie des ménages à travers l'analyse de quelques caractéristiques socioéconomiques.

9.1 Caractéristiques des ménages

Le RGPH 2021 a enregistré plus d'homme chefs de ménage (87,9%) que de femmes chefs de ménage (12,1%), quel que soit le département, avec des variations importantes dans la taille des ménages entre les départements. La taille moyenne des ménages pour l'ensemble de la région est de 7,9 personnes, largement au-dessus de la moyenne nationale estimée à 5,2 personnes par ménage. Quant aux départements, à Minignan, la majorité des chefs de ménage sont des hommes (82,6%), avec une taille moyenne des ménages de 6,2 personnes. Dans le département de Kaniasso, la proportion de chefs de ménage masculins est encore plus élevée (93,9%) et la taille moyenne des ménages y est plus importante (9,9 personnes).

Tableau 9.1 : Répartition (%) des ménages par département selon le sexe et l'âge moyen du chef de ménage et la taille moyenne des ménages

Département	Sexe du Chef de ménage			Taille moyenne des ménages	Effectif des ménages	Age moyen du chef de ménage
	Masculin	Féminin	Ensemble			
Minignan	82,6	17,4	100,0	6,2	9 953	41,5
Kaniasso	93,9	6,1	100,0	9,9	8 559	43,2
Ensemble région	87,9	12,1	100,0	7,9	18 512	42,3

Source : ANStat, RGPH 2021

9.2 conditions de vie des populations

9.2.1 Statut d'occupation du logement

Le Tableau 9.2 présente le type d'habitat par département et par milieu de résidence. Il ressort de ce tableau que la plupart des résidents de la région sont propriétaires de leur logement, avec une proportion de 82,0% dans l'ensemble de la région. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (87,4%) qu'en milieu urbain (66,0%). Dans le département de Minignan, 75,8% des résidents sont propriétaires, avec une différence remarquable entre les zones urbaines (62,4%) et rurales (82,0%). La location simple est plus fréquente en milieu urbain (20,1%) par rapport au milieu rural (1,6%). Le département de Kaniasso présente une proportion encore plus élevée de propriétaires, que ce soit en zone rurale (92,6%) comme en zone urbaine (73,5%). Les logements gratuits

représentent 13,4% dans le département de Minignan et 4,0% dans le département de Kaniasso. Ce type de logement est plus récurrent dans les zones rurales des deux départements. Les logements de fonction et les logements en location-vente sont rares dans les deux départements, représentant moins de 5% de la population. Ces données montrent une nette prédominance de la propriété du logement, particulièrement en milieu rural, et une utilisation plus fréquente de la location simple en milieu urbain.

Tableau 9.2 : Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon le statut d'occupation du logement

Département	Milieu de résidence	Statut d'occupation du logement								Effectif
		Propriétaire	Location-vente	Location simple	Logement de fonction	Logement gratuit	Propriétaire à terme	Autre	Total	
Minignan	Urbain	62,4	1,5	20,1	1,4	13,7	0,9	0,0	100,0	3 186
	Rural	82,0	0,4	1,6	1,4	13,3	1,2	0,0	100,0	6 767
	Total	75,8	0,7	7,5	1,4	13,4	1,1	0,0	100,0	9 953
Kaniasso	Urbain	73,5	5,8	10,3	3,2	7,0	0,1	0,0	100,0	1 522
	Rural	92,6	0,4	0,8	1,5	3,4	1,3	0,0	100,0	7 037
	Total	89,2	1,3	2,5	1,8	4,0	1,1	0,0	100,0	8 559
Ensemble Région	Urbain	66,0	2,9	16,9	2,0	11,5	0,6	0,0	100,0	4 708
	Rural	87,4	0,4	1,2	1,5	8,3	1,3	0,0	100,0	13 804
	Total	82,0	1,0	5,2	1,6	9,1	1,1	0,0	100,0	18 512

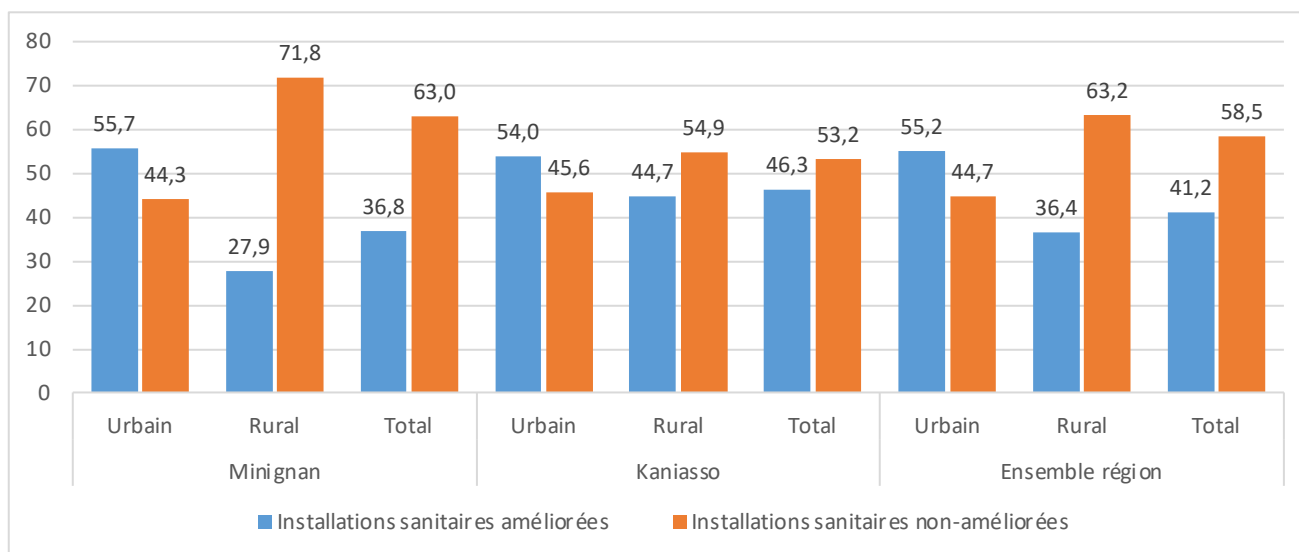
Source : ANStat, RGPH 2021

9.2.2 Caractéristiques du lieu d'aisance

Dans l'ensemble, la région affiche un accès relativement faible à des installations sanitaires améliorées avec 41,2% des ménages bénéficiant de telles installations.

Il existe cependant une différence remarquable entre les milieux urbains et ruraux en termes d'accès à des installations sanitaires améliorées. Les zones urbaines montrent des taux plus élevés d'utilisation d'installations sanitaires améliorées par rapport aux zones rurales. En revanche, Dans le département de Kaniasso, les ménages ruraux ont une proportion relativement plus élevée d'accès à des installations sanitaires améliorées (44,7%) comparé aux ménages ruraux du département de Minignan (27,9%).

Graphique 9.1 : Lieu d'aisance par département et milieu de résidence (%)

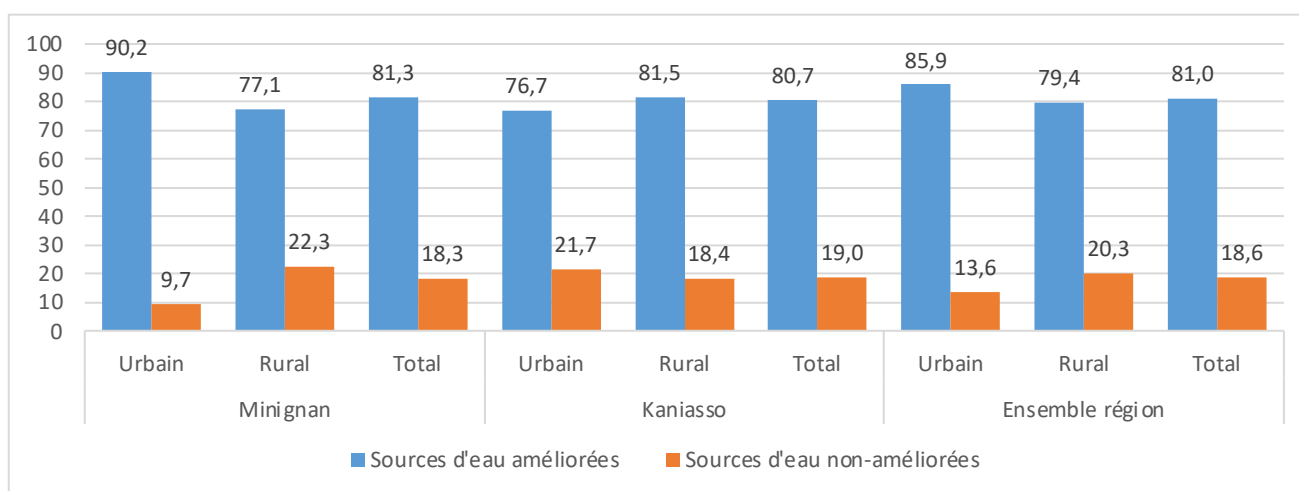


Source : ANStat, RGPH 2021

9.2.3 Source d'approvisionnement d'eau de boisson

Globalement, la région affiche un bon accès à des sources d'eau améliorées avec 81,0% des ménages utilisant ces sources. Il existe une différence relativement importante entre les milieux urbains et ruraux en termes d'accès à des sources d'eau améliorées. Les zones urbaines montrent des proportions plus élevées d'utilisation de sources d'eau améliorées par rapport aux zones rurales. Dans le département de Minignan, les zones urbaines ont un accès significativement meilleur à des sources d'eau améliorées par rapport aux zones rurales. Cependant, dans le département de Kaniasso, les zones rurales ont un meilleur accès à des sources d'eau améliorées que les zones urbaines.

Graphique 9.2 : Source d'approvisionnement d'eau de boisson par département et milieu de résidence (%)



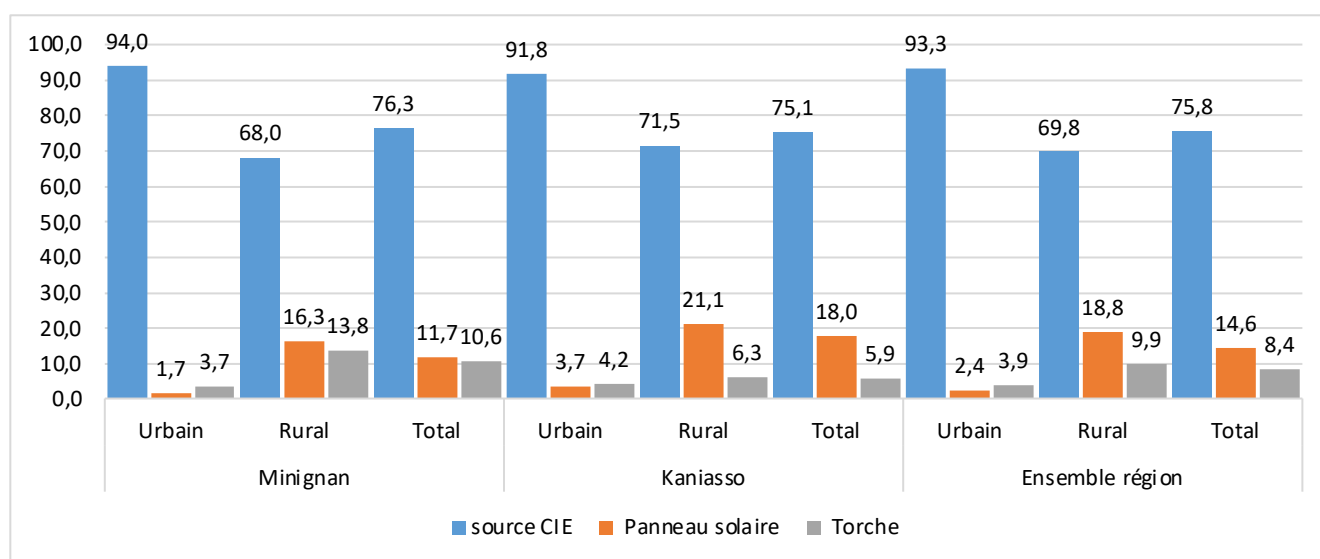
Source : ANStat, RGPH 2021

9.2.4 Caractéristiques du mode d'éclairage

Le Graphique 9.3 montre que la majorité des ménages de la région, en particulier ceux en milieu urbain utilisent l'électricité fournie par la CIE (Compagnie Ivoirienne d'Électricité). Il s'agit de 94,0 %, 91,8 % et 93,3 % des ménages qui sont connectés au réseau de la CIE, respectivement dans le département de Minignan, Kaniasso et dans l'ensemble de la région. Cependant, en milieu rural, ces proportions sont nettement plus basses, avec 68,0 % à Minignan et 71,5 % à Kaniasso, illustrant une disparité importante entre les zones urbaines et rurales en termes d'accès à l'électricité.

Concernant les sources alternatives d'énergie, les panneaux solaires sont plus largement utilisés dans les zones rurales, avec 16,3 % dans le département de Minignan et 21,1 % dans celui de Kaniasso. La troisième source d'éclairage la plus utilisée dans la région est la lampe torche. L'usage des torches est également plus fréquent dans les zones rurales, avec 13,8 % à Minignan et 6,3 % à Kaniasso. En somme, bien que l'électricité de la CIE soit la source principale d'éclairage dans la région, ces données soulignent que les ménages ruraux, en l'absence d'infrastructures électriques adéquates, dépendent davantage de sources d'éclairage alternatives, telles que les panneaux solaires et les torches.

Graphique 9.3 : Principales sources d'éclairage par département et milieu de résidence (%)

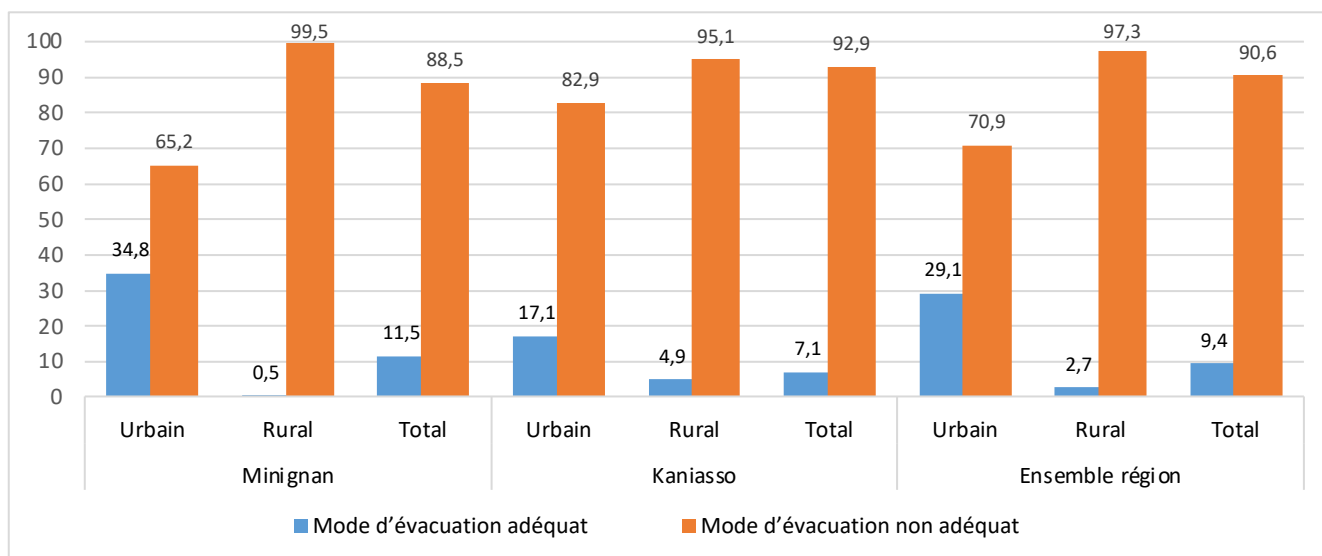


Source : ANStat, RGPH 2021

9.2.5 Mode d'évacuation des ordures ménagères

Au niveau régional, on observe une nette différence entre les zones urbaines et rurales en termes d'adéquation des modes d'évacuation des ordures ménagères, avec une plus grande proportion de modes d'évacuation adéquats en milieu urbain (29,1%) par rapport au milieu rural (2,7%). Cela montre que les infrastructures d'évacuation adéquates sont nettement moins disponibles en milieu rural. Quel que soit le département, les zones rurales sont particulièrement défavorisées, avec des pourcentages extrêmement bas d'évacuation adéquats des ordures ménagères. Entre les départements, Minignan présente des taux légèrement meilleurs d'évacuation adéquate des ordures ménagères en milieu urbain par rapport à Kaniasso, mais reste très problématique en milieu rural (Graphique 9.4).

Graphique 9.4 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département et milieu de résidence

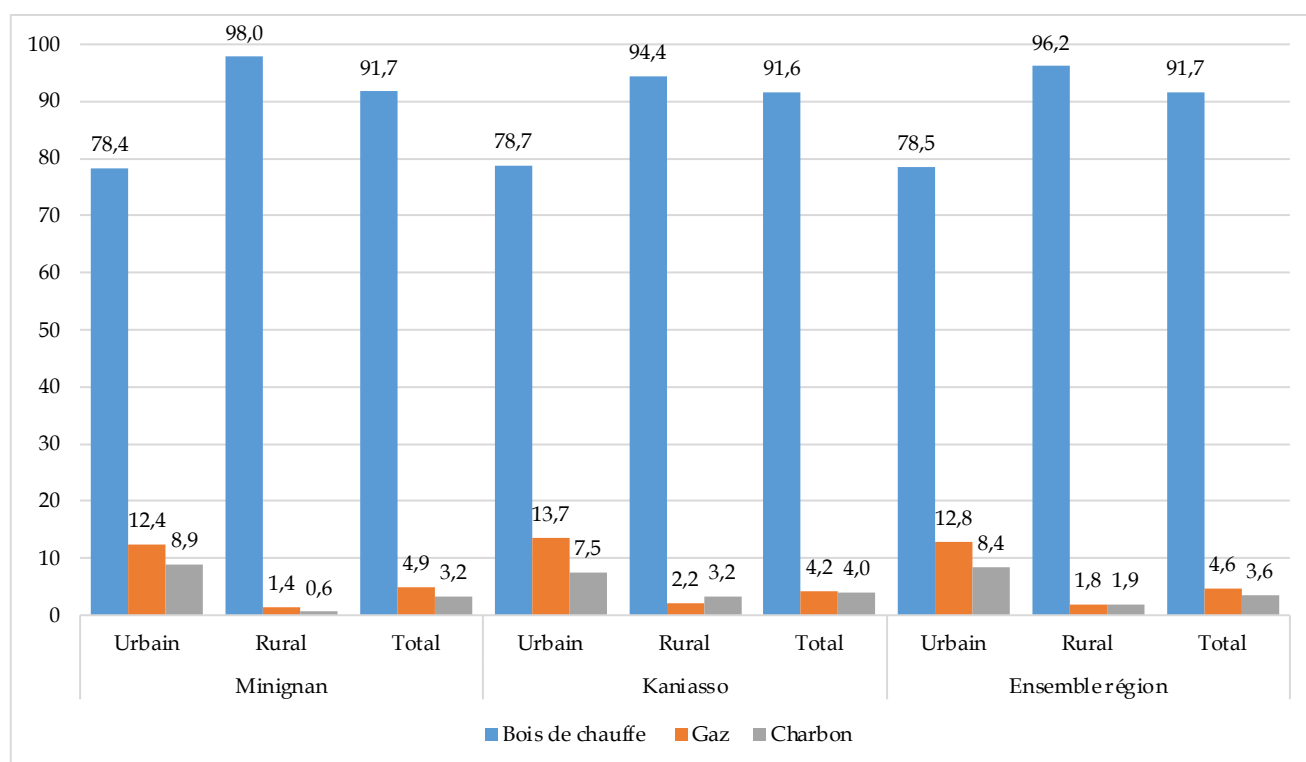


Source : ANStat, RGPH 2021

9.2.6 Caractéristiques du mode de cuisson

Peu importe le département, le bois de chauffe est la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson domestique dans tous les milieux, en particulier en milieu rural. L'utilisation du gaz est plus répandue en milieu urbain comparée au milieu rural. Le charbon est également plus utilisé en milieu urbain qu'en milieu rural, bien que son utilisation reste inférieure à celle du bois de chauffe et du gaz.

Graphique 9.5 : Mode de cuisson (Charbon, Gaz, Bois de chauffe) par département et milieu de résidence



Source : ANStat, RGPH 2021

9.2.7 Possession d'équipement audiovisuel et télécommunication

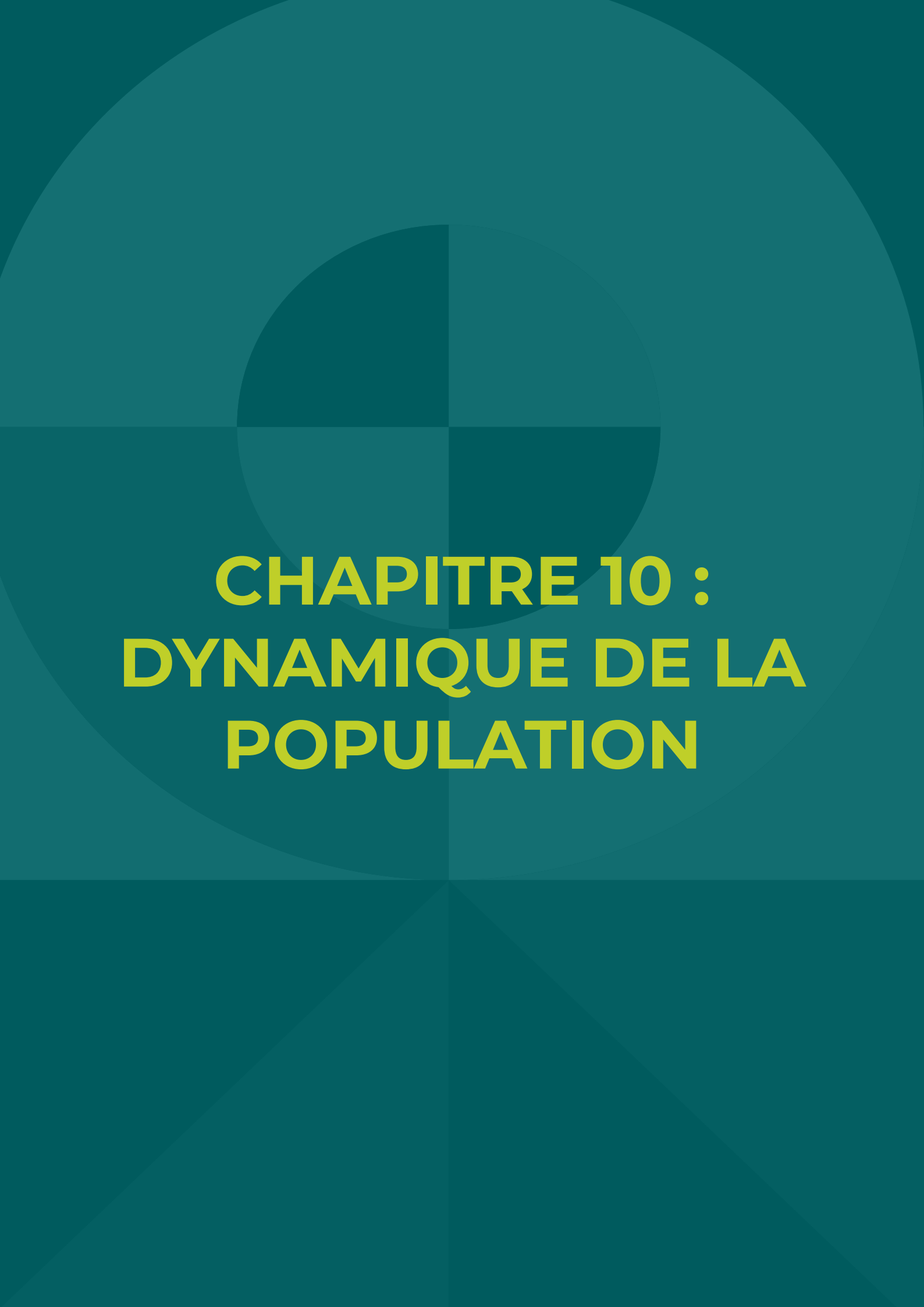
Dans la région de Folon, le téléphone mobile demeure l'objet le plus répandu au sein des ménages. Dans l'ensemble, ce sont 77,1% des ménages qui en possède. La proportion des ménages disposant d'un téléphone mobile est plus élevée en milieu urbain (88,0%) par rapport au milieu rural (73,5%). La télévision semble être plus populaire que la radio. Toutefois, la possession de radio est courante surtout en milieu rural (47,3%) tandis que la télévision est plus présente en milieu urbain (58,8%). Les ordinateurs et les abonnements internet, qu'ils soient fixes ou mobiles, sont rares, particulièrement en milieu rural où la possession est quasi inexistante.

L'analyse au niveau du département révèle que le téléphone mobile demeure l'outil le plus populaire quel que soit le département et le milieu de résidence, avec une proportion plus élevée en zone urbaine. Ensuite, vient la télévision et la radio qui sont présentes dans plus de 4 ménages sur 10 dans le département de Minignan et plus de 5 ménages sur 10 dans le département de Kaniasso. Les antennes paraboliques/Câbles et les abonnements internet mobile, probablement influencés par la possession des appareils comme la télévision et le téléphone mobile, représentent des parts non négligeables dans le panier d'objets des ménages. Ils se classent respectivement au 4^e et 5^e rang des biens les plus couramment présents dans les foyers, quel que soit le département. Cependant, ces équipements TIC sont moins répandus dans les ménages du département de Kaniasso comparé à ceux de Minignan. De plus, les disparités entre les zones urbaines et rurales en matière de possession de ces biens sont plus accentuées dans le département de Kaniasso que dans celui de Minignan.

Tableau 9.3 : Répartition (%) des ménages par département et milieu de résidence selon la possession des objets de type TIC

Département	Milieu de résidence	Radio	Télévision	Téléphone fixe	Téléphone mobile	Ordinateur	Tablette	Abonnement Internet fixe	Abonnement Internet mobile	Antenne parabolique/Câble	Chaîne Hi-Fi	Effectif des ménages
Minignan	Urbain	37,9	60,7	2,7	88,4	6,3	0,9	0,8	10,1	14,8	6,2	3 186
	Rural	42,3	34,3	1,7	68,4	0,9	0,3	0,3	5,9	4,8	2,6	6 767
	Total	40,9	42,8	2,0	74,8	2,6	0,5	0,5	7,3	8,0	3,7	9 953
Kaniasso	Urbain	43,1	54,8	1,1	86,9	4,4	1,9	0,2	14,3	3,7	0,7	1 522
	Rural	52,1	52,7	2,1	78,3	2,3	0,8	0,0	0,5	5,3	0,1	7 037
	Total	50,5	53,1	1,9	79,8	2,7	1,0	0,1	3,0	5,0	0,2	8 559
Ensemble Région	Urbain	39,6	58,8	2,2	88,0	5,7	1,3	0,6	11,5	11,3	4,4	4 708
	Rural	47,3	43,7	1,9	73,5	1,6	0,5	0,2	3,2	5,1	1,3	13 804
	Total	45,3	47,6	2,0	77,1	2,6	0,7	0,3	5,3	6,6	2,1	18 512

Source : ANStat, RGPH 2021

The background is a solid teal color. It features a large, faint, light-teal circle centered on the page. Overlaid on this circle is a darker teal crosshair, consisting of a vertical line and a horizontal line that intersect at the center. The text is centered within the circle.

CHAPITRE 10 : DYNAMIQUE DE LA POPULATION

CHAPITRE 10 : DYNAMIQUE DE LA POPULATION

Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence la dynamique de la population de la région du Folon. De ce fait, il parcourt les éléments constitutifs de cette dynamique à savoir la natalité, la fécondité, la mortalité ainsi que les mouvements migratoires internes et externes de la région.

Définition des indicateurs

- ▶ **Migrant** : on appelle migrant, l'individu qui a fait une migration ; le migrant peut être aussi bien un immigrant qu'un émigrant. En d'autres termes, il y a plusieurs types de migrants.
- ▶ **Migration durée de vie** : désigne le déplacement d'une personne de son lieu de naissance à son lieu de résidence actuel. De façon opérationnelle elle concerne les individus dont la sous-Préfecture ou la commune de résidence au moment du recensement est différente de leur sous-préfecture ou commune ou pays de naissance.
 - **Migration interne** : La migration interne est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire.
 - **Migration internationale** : La migration internationale concerne tous les individus nés hors du pays.
 - **Non migrant** : Il s'agit de toute personne résidente recensée dans sa sous-préfecture ou sa commune de naissance.
- ▶ **Solde migratoire** : On appelle solde migratoire, la différence entre les immigrants et les émigrés.
- ▶ **Taux brut de natalité (TBN)** : Il désigne le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne au dénombrement.
- ▶ **Indice synthétique de fécondité (ISF)** : C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.
- ▶ **Taux Brut de Mortalité (TBM)** : C'est le nombre de décès pour 1 000 habitants au cours d'une année. En fait, cet indicateur rend compte du volume total des décès enregistrés au sein d'une population au cours d'une année, quels que soient l'âge et le sexe des individus décédés.
- ▶ **Mortalité des enfants**
 - **Quotient de mortalité infantile (1q0)** : C'est le risque ou la probabilité pour un enfant né vivant, de décéder avant d'atteindre son premier anniversaire.
 - **Quotient de mortalité juvénile (4q1)** : C'est le risque ou la probabilité pour un enfant âgé d'un an, de décéder avant d'atteindre son cinquième anniversaire. Il se calcule en général dans une cohorte d'enfants pris à la naissance (ou dans une cohorte fictive dans une table de mortalité).
 -
 -

- **Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)** : C'est le risque ou probabilité pour un enfant né vivant, de décéder avant d'atteindre son cinquième anniversaire. Il se calcule en général dans une cohorte d'enfants pris à la naissance.

Espérance de vie à la naissance (e0) : C'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant né au cours de l'année d'observation (2021), si les taux spécifiques de mortalité tels qu'observés au cours de l'année d'observation s'appliquaient à lui à tous les âges autrement dit si la population concernée est stationnaire.

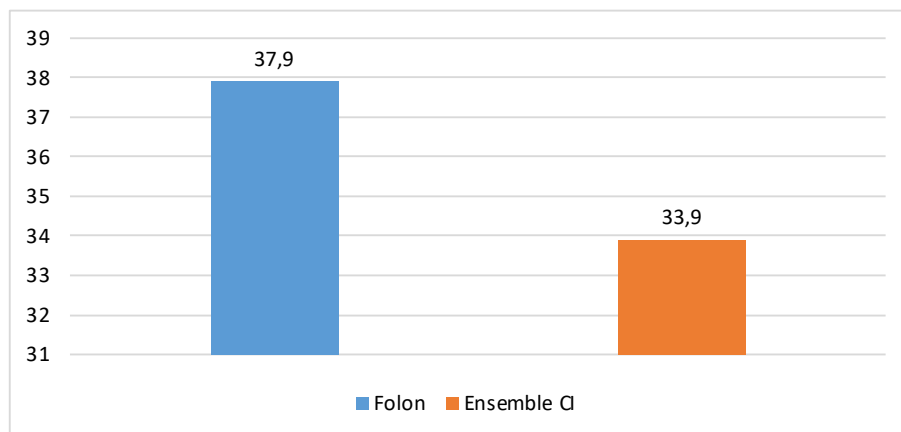
10.1. Taux brut de natalité et l'ISF

10.1.1. Taux brut de natalité (TBN)

La natalité influence significativement la croissance démographique. En effet, plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. La natalité est généralement appréhendée par le taux brut de natalité (TBN).

Dans l'ensemble, la région du Folon présente un taux brut de natalité de 37,9 ‰. Ce taux est plus élevé que celui du niveau national qui est de 33,9 ‰. Ce qui sous-entend que, sur 10 000 habitants, la région du Folon enregistre un nombre moyen de naissances vivantes supérieur au niveau national.

Graphique 10.1 : Taux brut de natalité (‰)

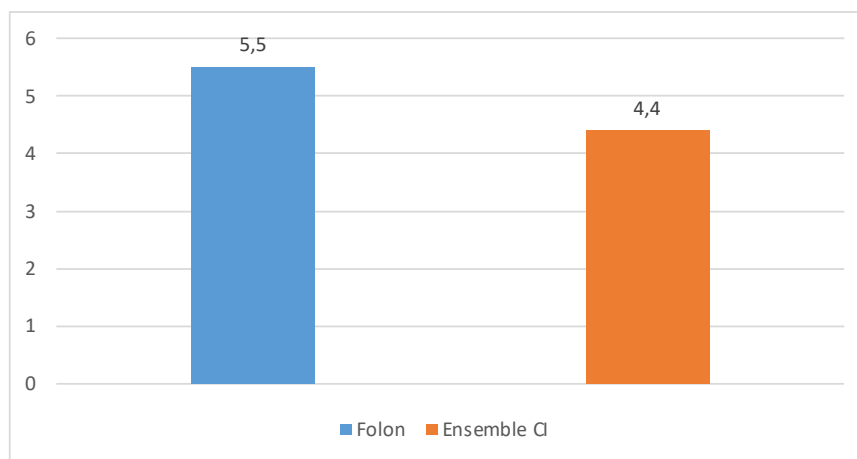


Source : ANStat, RGPH 2021

10.1.2. Indice Synthétique de Fécondité (ISF)

L'indice synthétique de fécondité de la région du Folon est plus élevé que celui de l'ensemble du pays. L'ISF de la région s'élève à 5,5 enfants par femme alors que celui de l'ensemble du pays est de 4,4 enfants par femme. Ce qui signifie que cette région fait partie des régions à forte fécondité où le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme est plus important que le niveau national.

Graphique 10.2 : Indice Synthétique de Fécondité (ISF)



Source : ANStat, RGPH 2021

10.1.3 Structure par âge de la fécondité

Le Tableau 10.4 souligne deux faits importants chez les femmes en âge de procréer : une fécondité précoce et une intensité de la fécondité assez importante. Chez les jeunes femmes âgées entre 20 et 24 ans, il ne reste que 38,7% qui n'ont pas encore eu une naissance vivante. Parmi les femmes âgées de 30 ans ou plus, la majorité a eu, en moyenne, plus de 6 naissances vivantes.

Aussi, la parité (nombre moyen d'enfants nés vivants par femmes) passe en moyenne de 2 enfants pour les femmes de 15-19 ans à 7 enfants pour celles de 45-49 ans. En d'autres termes, une femme vivant dans la région de Folon, dans les mêmes conditions de fécondité actuelles, aurait à la fin de sa vie féconde 7 enfants en moyenne.

Tableau 10.1 : Répartition (%) des femmes par groupe d'âge selon le nombre d'enfants nés vivants/moyen d'enfants

Groupe d'âges	Nombre d'enfant nés vivants							Total		Parité
	0	1	2	3	4	5	6+	%	Effectif	
15-19 ans	76,7	12,7	6,1	2,7	1,0	0,4	0,3	100,0	7 039	2
20-24 ans	38,7	17,4	17,3	12,6	6,8	3,0	4,1	100,0	6 464	2,9
25-29 ans	24,3	9,3	15,1	17,7	14,3	7,0	12,4	100,0	5 574	4
30-34 ans	15,8	6,2	9,7	12,5	14,6	10,9	30,3	100,0	4 777	5,2
35-39 ans	13,1	4,4	7,1	10,3	12,2	10,8	42,1	100,0	3 529	6
40-44 ans	11,9	3,4	5,5	7,6	11,3	8,6	51,7	100,0	2 915	6,9
45-49 ans	11,9	3,1	6,2	8,0	10,4	7,1	53,3	100,0	1 852	7,1

Source : ANStat, RGPH 2021

10.2 Mortalité

Pour l'ensemble de la région, le taux brut de mortalité (TBM) c'est-à-dire, le nombre de décès pour 1.000 habitants au cours de l'année précédant le RGPH 2021 est estimé à 11,9‰ (11,9 pour mille). Cette valeur témoigne d'une mortalité relativement élevée. L'espérance de vie à la naissance pour l'ensemble de la région est de 50,9 ans, soit nettement inférieure à celle de l'ensemble national (61,2 ans). La région semble être confrontée à des conditions de vie plus difficiles par rapport à la moyenne nationale.

En comparant les données selon le sexe, on observe que les femmes ont un TBM de 10,7 ‰, plus faible que celui des hommes (12,9 ‰). Ce résultat met en évidence le différentiel de mortalité généralement observé entre les sexes. Implicitement, l'espérance de vie à la naissance est plus élevée pour les femmes (52,7 ans) que pour les hommes (49,5 ans). Cette différence de près de trois ans entre les deux sexes est également un schéma souvent observé, où les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, même dans des contextes où l'espérance de vie globale est relativement faible.

Tableau 10.2 Taux Brut de Mortalité et Esperance de vie à la naissance par sexe

Milieu de résidence	TBM (‰)	Esperance de vie à la naissance
Masculin	12,9	49,5
Féminin	10,7	52,7
Ensemble région	11,9	50,9
National	9,4	61,2

Source : ANStat, RGPH 2021

Le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans est très critique dans la région en comparaison au niveau national. Les valeurs des indicateurs y sont très élevées avec des disparités remarquables entre les sexes. En effet, la mortalité infantile, qui couvre la mortalité des enfants de moins d'un an, se situe autour de 170‰ dans l'ensemble de la région. Le niveau de mortalité des filles (182 ‰) étant plus élevé que celui des garçons (159 ‰). La mortalité juvénile, désignant la mortalité des enfants de 1 à 5 ans, se situe à un niveau plus faible (53,3‰) mais supérieur à la moyenne nationale (32,4 ‰). Contrairement à la mortalité infantile, la mortalité juvénile est plus accentuée chez les garçons (57,3) que chez les filles (49,0).

La mortalité infanto-juvénile, combinant les deux périodes précédentes, indique que les risques de décéder sont plus élevés chez les filles que chez les garçons : entre la naissance et le cinquième anniversaire, le risque de décéder des filles est estimé à 222 ‰ contre 207 ‰ pour les garçons.

Tableau 10.3 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe (‰)

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	159,0	181,5	170,3
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	57,3	49,0	53,3
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	207,2	221,6	214,5

Source : ANStat, RGPH 2021

10.3. Migration

10.3.1 Migration durée de vie

Les résultats du RGPH 2021, relatifs à la migration durée de vie, montre que dans la région du Folon, la majorité de la population résidente est composée de non-migrants (83,6%), que ce soit dans le département de Minignan (79,1%) ou au niveau du département de Kaniasso (87,0%). Pour l'ensemble de la région, 9,4% de la population

est composée de migrants internes et 7,0% de migrants internationaux. Ces données révèlent que, bien que la majorité de la population soit non-migrante, Minignan a une dynamique migratoire plus internationale comparée à Kaniasso, où la migration est principalement interne.

Tableau 10.4 : Répartition (%) de la population résidente par département selon le statut migratoire durée de vie

Département	Statut migratoire durée de vie				Effectif
	Non migrant	Migrant interne	Migrant international	Total	
Minignan	79,1	9,3	11,7	100,0	61 597
Kaniasso	87,0	9,4	3,6	100,0	84 572
Ensemble région	83,6	9,4	7,0	100,0	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

10.3.2 Migration récente

Les tendances migratoires récentes indiquent une stabilité démographique élevée dans la région. La majorité de la population (environ 94% dans chaque zone) réside dans leur lieu de naissance ou y demeure depuis longtemps. Les migrants internes ne concernent qu'une petite fraction de la population (5,1%),

avec une part légèrement élevée dans le département de Minignan (4,6%), comparée à Kaniasso (5,4%). Les migrants internationaux récents sont très peu. Toutefois, on retrouve une proportion relativement plus importante à Minignan (1,4%) que à Kaniasso (0,5%).

Tableau 10.5 : Répartition (%) de la population résidente par département selon le statut migratoire récent

Département	Statut migratoire récent				Effectif
	Non migrant	Migrant interne	Migrant international	Ensemble	
Minignan	94,0	4,6	1,4	100,0	61 597
Kaniasso	94,1	5,4	0,5	100,0	84 572
Ensemble région	94,0	5,1	0,9	100,0	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

10.3.3 Échange migratoire entre départements (2020 à 2021)

Pour l'ensemble de la région, le solde migratoire est négatif. Cela indique que plus de personnes quittent la région (8 033) qu'elles n'y entrent (5 107). Ce solde migratoire négatif est la résultante du solde migratoire du département de Minignan. En effet, dans le département de Minignan, il y a une migration négative importante, avec un solde migratoire

de -3 236 personnes. Cela signifie qu'un nombre bien plus élevé de personnes quitte Minignan (4 907) par rapport à celles qui y arrivent (1 671). En revanche, dans le département de Kaniasso, le solde migratoire est positif avec un léger excédent de 310 personnes. Le solde migratoire négatif révèle une importante migration de sortie dans la région.

Tableau 10.6 : Répartition de la population résidente par département selon les échanges migratoires

Département	Statut migratoire		
	Entrant	Sortant	Solde migratoire
Minignan	1 671	4 907	-3 236
Kaniasso	3 436	3 126	310

Source : ANStat, RGPH 2021

The background is a solid teal color. It features a large, faint, light-teal circle centered on the page. Overlaid on this circle is a darker teal crosshair, consisting of a vertical line and a horizontal line that intersect at the center. The text is centered within the circle.

CHAPITRE 11 : PROJECTION DE LA REGION

CHAPITRE 11 : PROJECTION DE LA REGION

Dans cette partie, il question de présenter les résultats des projections régionales élaborées par l'Agence Nationale de Statistiques à partir des données collectées en 2021 lors du RGPH.

La population totale de la région passe de 151 006 habitants en 2022 à 203 503 en 2032, marquant ainsi une augmentation de 52 497 personnes sur cette période. Cette progression correspond à une croissance annuelle moyenne d'environ 3,0%, témoignant d'une augmentation stable et régulière. Par ailleurs, la répartition de cette croissance entre les hommes et les femmes reste équilibrée, ce qui reflète une structure démographique stable. Cette stabilité laisse entrevoir des besoins équivalents en termes de services de santé, d'éducation, et d'emploi pour l'ensemble de la population régionale.

De plus, le département de Kaniasso enregistre une croissance notable, avec une population passant de 87 334 habitants en 2022 à 117 455 en 2032, soit une augmentation de 30 121 habitants. Cette progression est particulièrement marquée dans la sous-préfecture de Mahandiana-Sokourani, qui connaît une croissance soutenue. En conséquence, il est essentiel pour les autorités de planifier des investissements en infrastructures, notamment dans l'éducation et la santé, afin de répondre aux besoins de cette population croissante.

Enfin, le département de Minignan enregistre également une augmentation, passant de 63 672 habitants en 2022 à 86 048 en 2032, soit une croissance de 22 376 habitants. La hausse est particulièrement notable dans la sous-préfecture de Minignan, bien qu'elle demeure plus modérée comparée à d'autres départements. Ainsi, cette croissance régulière et stable indique que le département pourrait bénéficier d'une planification d'infrastructures de base, mais sans nécessiter de grands projets d'expansion.

Tableau 11.1 : Répartition de la population par département et sous-préfecture de 2022 à 2041

Département	Sous-préfecture	ANNEE 2022			ANNEE 2023			ANNEE 2024		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
MINIGNAN	KIMBIRILA-NORD	4 928	4 720	9 649	5 087	4 882	9 969	5 244	5 041	10 286
	MINIGNAN	12 910	12 189	25 098	13 329	12 592	25 922	13 749	12 997	26 746
	SOKORO	4 372	4 034	8 406	4 520	4 176	8 696	4 667	4 313	8 980
	TIENKO	10 454	10 065	20 519	10 799	10 400	21 200	11 143	10 740	21 884
	TOTAL	32 664	31 008	63 672	33 736	32 050	65 786	34 804	33 091	67 896
KANIASSO	GOULIA	13 942	14 225	28 167	14 401	14 711	29 112	14 866	15 202	30 068
	KANIASSO	9 877	9 619	19 496	10 194	9 940	20 134	10 519	10 262	20 782
	MAHANDIANA-SOKOURANI	19 934	19 738	39 672	20 565	20 363	40 928	21 208	21 001	42 209
	TOTAL	43 752	43 582	87 334	45 160	45 014	90 174	46 593	46 466	93 058
Ensemble région		76 416	74 590	151 006	78 896	77 064	155 960	81 397	79 557	160 954

Département	Sous-préfecture	ANNEE 2025			ANNEE 2026			ANNEE 2027		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
MINIGNAN	KIMBIRILA-NORD	5 402	5 200	10 602	5 568	5 365	10 933	5 740	5 533	11 273
	MINIGNAN	14 174	13 411	27 585	14 613	13 838	28 451	15 061	14 265	29 326
	SOKORO	4 812	4 452	9 264	4 962	4 594	9 556	5 112	4 738	9 850
	TIENKO	11 497	11 083	22 580	11 863	11 437	23 300	12 231	11 793	24 024
	TOTAL	35 886	34 145	70 030	37 006	35 234	72 240	38 144	36 329	74 473
KANIASSO	GOULIA	15 331	15 691	31 023	15 809	16 197	32 006	16 292	16 706	32 998
	KANIASSO	10 835	10 585	21 420	11 165	10 920	22 085	11 496	11 259	22 755
	MAHANDIANA-SOKOURANI	21 850	21 644	43 494	22 516	22 315	44 830	23 191	22 986	46 177
	TOTAL	48 017	47 921	95 937	49 490	49 431	98 921	50 979	50 951	101 930
Ensemble région		83 902	82 066	165 968	86 496	84 666	171 162	89 123	87 280	176 403

Département	Sous-préfecture	ANNEE 2028			ANNEE 2029			ANNEE 2030		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
MINIGNAN	KIMBIRILA-NORD	5 918	5 695	11 613	6 093	5 861	11 954	6 269	6 030	12 299
	MINIGNAN	15 506	14 672	30 177	15 964	15 109	31 072	16 426	15 545	31 971
	SOKORO	5 261	4 869	10 130	5 417	5 014	10 431	5 574	5 159	10 733
	TIENKO	12 590	12 132	24 721	12 961	12 489	25 450	13 336	12 850	26 186
	TOTAL	39 274	37 367	76 641	40 435	38 473	78 908	41 604	39 584	81 188
KANIASSO	GOULIA	16 791	17 178	33 970	17 288	17 689	34 978	17 788	18 200	35 989
	KANIASSO	11 829	11 566	23 395	12 185	11 918	24 104	12 538	12 263	24 801
	MAHANDIANA-SOKOURANI	23 918	23 706	47 624	24 627	24 407	49 034	25 339	25 112	50 451
	TOTAL	52 538	52 451	104 989	54 100	54 015	108 115	55 665	55 575	111 240
Ensemble région		91 812	89 818	181 630	94 535	92 488	187 023	97 269	95 159	192 428

Département	Sous-préfecture	ANNEE 2031			ANNEE 2032			ANNEE 2033		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
MINIGNAN	KIMBIRILA-NORD	6 427	6 203	12 629	6 596	6 370	12 967	6 768	6 539	13 307
	MINIGNAN	16 962	16 056	33 018	17 434	16 510	33 944	17 910	16 971	34 881
	SOKORO	5 742	5 338	11 079	5 900	5 492	11 392	6 061	5 648	11 709
	TIENKO	13 745	13 252	26 997	14 124	13 621	27 745	14 508	13 996	28 504
	TOTAL	42 875	40 848	83 724	44 055	41 993	86 048	45 247	43 154	88 400
KANIASSO	GOULIA	18 236	18 765	37 000	18 716	19 283	38 000	19 208	19 819	39 027
	KANIASSO	12 924	12 708	25 632	13 276	13 076	26 351	13 643	13 454	27 097
	MAHANDIANA-SOKOURANI	25 972	25 765	51 737	26 651	26 453	53 104	27 344	27 158	54 503
	TOTAL	57 131	57 238	114 368	58 643	58 813	117 455	60 195	60 431	120 627
Ensemble région		100 006	98 086	198 092	102 697	100 806	203 503	105 442	103 585	209 027

Département	Sous-préfecture	ANNEE 2034			ANNEE 2035			ANNEE 2036		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
MINIGNAN	KIMBIRILA-NORD	6 949	6 718	13 668	7 117	6 887	14 005	7 295	7 058	14 353
	MINIGNAN	18 410	17 459	35 869	18 904	17 926	36 830	19 424	18 406	37 830
	SOKORO	6 229	5 811	12 040	6 393	5 964	12 357	6 559	6 126	12 685
	TIENKO	14 913	14 389	29 302	15 298	14 764	30 063	15 699	15 151	30 850
	TOTAL	46 501	44 378	90 879	47 713	45 541	93 254	48 978	46 741	95 719
KANIASSO	GOULIA	19 723	20 378	40 100	20 205	20 897	41 102	20 705	21 435	42 139
	KANIASSO	14 030	13 851	27 881	14 392	14 232	28 623	14 771	14 622	29 393
	MAHANDIANA-SOKOURANI	28 085	27 903	55 988	28 784	28 591	57 375	29 495	29 297	58 792
	TOTAL	61 837	62 132	123 969	63 381	63 719	127 100	64 971	65 354	130 325
Ensemble région		108 338	106 510	214 848	111 094	109 260	220 354	113 949	112 095	226 044

Département	Sous-préfecture	ANNEE 2037			ANNEE 2038			ANNEE 2039		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
MINIGNAN	KIMBIRILA-NORD	7 526	7 282	14 807	7 702	7 455	15 157	7 877	7 630	15 507
	MINIGNAN	20 073	19 001	39 074	20 592	19 486	40 078	21 112	19 973	41 085
	SOKORO	6 771	6 330	13 101	6 939	6 494	13 433	7 110	6 661	13 770
	TIENKO	16 212	15 630	31 842	16 614	16 007	32 621	17 016	16 399	33 415
TOTAL		50 582	48 243	98 825	51 846	49 443	101 289	53 115	50 663	103 778
KANIASSO	GOULIA	21 348	22 117	43 465	21 848	22 664	44 512	22 362	23 225	45 587
	KANIASSO	15 242	15 106	30 348	15 623	15 496	31 120	16 015	15 900	31 914
	MAHANDIANA-SOKOURANI	30 421	30 201	60 621	31 164	30 916	62 080	31 898	31 650	63 547
TOTAL		67 011	67 423	134 434	68 636	69 077	137 712	70 274	70 774	141 049
Ensemble région		117 593	115 666	233 259	120 481	118 520	239 001	123 389	121 438	244 827

Département	Sous-préfecture	ANNEE 2040			ANNEE 2041		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
MINIGNAN	KIMBIRILA-NORD	8 010	7 764	15 773	8 192	7 939	16 131
	MINIGNAN	21 503	20 344	41 847	21 995	20 808	42 803
	SOKORO	7 236	6 791	14 027	7 401	6 945	14 346
	TIENKO	17 322	16 708	34 030	17 718	17 089	34 807
TOTAL		54 071	51 606	105 677	55 305	52 782	108 087
KANIASSO	GOULIA	22 730	23 648	46 378	23 246	24 186	47 431
	KANIASSO	16 308	16 210	32 518	16 681	16 581	33 262
	MAHANDIANA-SOKOURANI	32 420	32 199	64 619	33 158	32 933	66 091
TOTAL		71 458	72 057	143 515	73 085	73 699	146 784
Ensemble région		125 528	123 664	249 192	128 390	126 481	254 871

CONCLUSION

La monographie de la région du Folon, basée sur le recensement de 2021, dresse le portrait d'un territoire singulier de 146 209 habitants. Région la moins peuplée de Côte d'Ivoire, sa faible densité et sa position frontalière avec la Guinée et le Mali lui confèrent des défis spécifiques mais aussi des opportunités uniques pour un développement axé sur le commerce, l'énergie et la valorisation de ses atouts spécifiques. Le principal enjeu pour le Folon réside dans le renforcement de son capital humain pour accompagner sa transformation économique. Le taux d'alphabétisation de 17,2% y est faible.

Cependant, la région se distingue par un atout majeur et inattendu : un taux d'accès à l'électricité de 76%, de loin le meilleur parmi les régions du nord. Cet avantage compétitif est un socle formidable sur lequel bâtir l'avenir. Il permet d'envisager sereinement le développement d'activités artisanales modernes, de petites unités de transformation agricole, et surtout, d'améliorer considérablement la qualité des services publics comme l'éducation (écoles éclairées, accès au numérique) et la santé (conservation des vaccins). L'économie régionale est dominée par l'agriculture (76,3%), loin devant le commerce (13,5%). En modernisant ses infrastructures de marché, en fluidifiant les échanges transfrontaliers et en se positionnant comme un hub logistique sécurisé pour le commerce avec les pays voisins, le Folon peut considérablement augmenter sa richesse et créer des emplois dans les services. La proportion de population non-ivoirienne (14,3%) témoigne déjà de cette vocation naturelle à l'intégration sous-régionale.

Le développement du Folon dépendra donc de sa capacité à capitaliser sur ses atouts uniques : transformer sa position frontalière en un pôle commercial florissant, s'appuyer sur son excellent taux d'électrification pour diversifier son économie, et investir dans l'éducation pour que sa jeunesse puisse piloter cette transformation

BIBLIOGRAPHIE

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional (DGATDR) (2015), Ministère de l'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Etudes monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire (PEMED-CI), District du Denguélé, République de Côte d'Ivoire, 267p.

Agence Nationale de la Statistique (2022), Résultats globaux définitif, Recensement général de la population et de l'habitat 2021, Octobre 2022, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, 65p.

Agence Nationale de la Statistique(2020), Annuaire des statistiques régionales du Folon 2018 et 2019, Edition 2020, Abidjan, République de Côte d'Ivoire, 123p.

UNESCO Institute for Statistics. (2008). «International Literacy Statistics: A Review of Concepts, Methodology and Current Data», Montreal, Canada, ISBN 978-92-9189-060-6, 82p.

Ministère du Plan et du Développement (2018), Programme d'aménagement de Pôles Economiques Compétitifs (PEC), Zone Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, Tome II-1, République de Côte d'Ivoire, 437p (+ annexe).

Demopædia, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français, 195p (+ index), disponible sur <http://fr-ii.demopaedia.org>.

The background features a large, light teal circle centered on the page. Overlaid on this is a smaller, darker teal circle, which is divided into four equal quadrants by a horizontal and a vertical line. The word "ANNEXES" is centered horizontally and positioned just below the intersection of these lines. The text is in a bold, yellow, sans-serif font. The bottom half of the image is filled with a solid dark teal color, which is also divided into four quadrants by the same horizontal and vertical lines that intersect at the center of the circles.

ANNEXES

GLOSSAIRE

Age	L'âge est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.
Age médian au premier mariage	C'est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.
Age moyen au premier mariage	L'âge moyen au premier mariage est la moyenne pondérée des âges au mariage, avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs. C'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataire par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier.
Alphabète	Toute personne qui est capable de lire et écrire en le comprenant, une lettre simple adressée à un parent, un ami ou une connaissance. La langue dans laquelle on écrit peut-être une langue ivoirienne, le français, l'anglais, l'arabe, l'allemand, etc.
Analphabète	Toute personne qui n'est pas capable de lire et d'écrire en le comprenant une lettre simple adressée à un parent, un ami ou une connaissance. Il s'agit de déterminer si la personne est alphabétisée ou non.
Branche d'activité	La branche d'activité est une caractéristique de l'unité économique (par ex. l'établissement) employant une personne. La branche d'activité est donc l'activité économique de l'établissement dans lequel une personne travaille. En d'autres termes, la branche d'activité désigne ce que fait l'établissement dans lequel travaille une personne.
Célibataire	Toute personne âgée de 12 ans et plus, qui n'a jamais été mariée et qui ne vit pas avec un homme et inversement pour une femme au moment de la collecte.
Chef de ménage	Le chef de ménage, c'est celui qui est reconnu comme tel par les autres membres du ménage, il est le plus souvent le responsable du logement occupé par le ménage. Le chef de ménage doit être un résident.
Chômage	Les personnes au chômage sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui n'étaient pas en emploi, avaient effectué des activités de recherche d'emploi durant une période récente spécifiée, et étaient actuellement disponibles pour l'emploi si la possibilité d'occuper un poste de travail existait.
Densité de population	La densité de population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km ² .
Dépendance démographique	C'est le rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées) à l'effectif de la population en âge de travailler. Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de moins de 15 ans et de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans.

Dépendance économique	Le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes âgées, de moins de 15 ans, hors mains-d'œuvre et celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.
Divorcée	Toute personne de 12 ans et plus dont le mariage a été rompu par divorce et qui ne s'est pas remariée. Même si son ancien(ne) conjoint(e) est décédé(e) après le divorce, elle reste toujours divorcée.
En emploi	Les nouvelles normes des statistiques du travail adoptées lors de la 19 ^{ème} CIST de 2013 distinguent la notion de l'emploi de celle du travail qui est défini comme toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle. Ainsi, l'emploi est considéré comme l'une des cinq formes du travail et se définit comme le travail réalisé pour des tiers en échange d'une rémunération ou d'un profit.
Fréquence du célibat définitif	Ce terme indique le nombre d'individus qui restent définitivement célibataires. Ainsi, la fréquence du célibat définitif est le rapport entre le nombre de célibataires définitifs et le nombre de célibataires au début de la table (12 ans pour les hommes et 12 ans pour les femmes).
Handicap	Le handicap est une insuffisance ou une déficience des capacités physiques et/ou mentales d'un individu. Ces insuffisances ou déficiences peuvent être congénitales ou acquises.
Indice de longévité	C'est le rapport entre la population des personnes âgées de 75 ans ou plus et celle des personnes âgées de 60 ans ou plus. Il exprime le nombre de personnes de 75 ans ou plus dans l'ensemble de la population des 60 ans ou plus.
Indice de précarité résidentielle	L'indice de précarité résidentielle tient compte simultanément de la précarité du mur, du toit et du sol (ONU HABITAT, 2010). Les trois variables caractéristiques de logement collecté lors du RGPH 2021 entrent dans le calcul d'indice de précarité résidentielle. Il s'agit des matériaux de construction du mur, du toit et du sol.
Indice Synthétique de Fécondité (ISF)	L'indice synthétique de fécondité (ISF) est le nombre moyen d'enfants nés d'une femme pendant sa vie si elle devait vivre ses années de reproduction en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée.
Indice de vieillissement	C'est le rapport de la population des 65 ans ou plus sur celle des moins de 20 ans. Il exprime le nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Une valeur inférieure à 100 traduit un déficit de la population des personnes âgées par rapport à celle des

	moins de 20 ans et une valeur supérieure traduit un excédent de personnes âgées.
Main d'œuvre	La main-d'œuvre comprend toutes les personnes qui remplissent les conditions requises pour être incluses parmi les personnes pourvues d'un emploi ou au chômage selon la définition de la 19ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail.
Marié(e)	Tout individu dont l'union a été célébré à l'état civil, ou religieusement ou selon les rites coutumiers.
Ménage collectif	Le ménage collectif est constitué par un groupe de personnes, sans lien de parenté à priori, qui vivent ensemble au sein d'une même institution pour des raisons de santé, d'études, de travail, de voyage, de discipline ou autres. C'est l'institution qui règle les conditions de leur coexistence, compte tenu de ses propres objectifs.
Ménage ordinaire	Le ménage ordinaire est constitué par un ensemble de personnes, apparentées ou non (des personnes qui sont caractérisées par le lien de sang, par le mariage ou par l'adoption), qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage » vivent sous le même toit ou dans la même concession et dont les ressources sont mises en commun (revenus, biens, assistance mutuelle, récoltes, etc.), en totalité ou en partie. Le ménage ordinaire est généralement constitué par le chef de ménage, son ou ses épouse(s) et leurs enfants non mariés.
Ménage sans abris	Le ménage sans abris désigne les personnes qui vivent généralement sans domicile fixe. Leur lieu de résidence est sommaire ou aléatoire (marché, sous les ponts...).
Migrant	On appelle migrant, l'individu qui a fait une migration. Le migrant peut être aussi bien un immigrant qu'un émigrant. En d'autres termes, il y a plusieurs types de migrants.
Migrant internationale	La migration internationale concerne tous les individus nés hors du pays.
Migration durée de vie	Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que celle de son lieu de naissance. De façon opérationnelle elle concerne les individus dont la sous-Préfecture ou sa commune de naissance de résidence au moment du recensement est différente de leur sous-préfecture ou commune ou pays de naissance.
Migration interne	La migration interne est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire.
Migration récente	La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le recensement de 2021. Elle fait allusion aux personnes dont le lieu de résidence à la date du recensement de 2021 est différent de celle de 2020.

Personnes âgées	Selon les Nations Unis, les personnes âgées se définissent comme les personnes ayant un âge égal ou supérieur à 60 ans. Cette définition a été adoptée par la Côte d'Ivoire.
Population hors main d'œuvre	La population hors main d'œuvre désigne les personnes en âge de travailler qui ne sont ni en emploi ni au chômage durant la courte période de référence. Elle est composée de : (i) la main d'œuvre potentielle, (ii) au travail mais pas en emploi, (iii) des autres individus hors mains d'œuvre.
Quotient de mortalité infantile (1q0) :	C'est le risque ou la probabilité pour un enfant né vivant, de décéder avant d'atteindre son premier anniversaire.
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	C'est le risque ou probabilité pour un enfant né vivant, de décéder avant d'atteindre son cinquième anniversaire. Il se calcule en général dans une cohorte d'enfants pris à la naissance.
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	C'est le risque ou la probabilité pour un enfant âgé d'un an, de décéder avant d'atteindre son cinquième anniversaire. Il se calcule en général dans une cohorte d'enfants pris à la naissance (ou dans une cohorte fictive dans une table de mortalité).
Rapport de masculinité	Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.
Résident	Au sens du Recensement de la Population, est considérée comme "RESIDENT", toute personne qui vit dans son lieu de résidence de façon habituelle c'est-à-dire, depuis au moins six mois ou encore depuis moins de six mois mais avec l'intention d'y rester plus de six mois
Séparée	Toute personne mariée qui ne vit plus avec son conjoint (conjointe).
Solde migratoire	On appelle solde migratoire, la différence entre les immigrants et les émigrés.
Taux Brut de Mortalité (TBM)	C'est le nombre de décès pour 1.000 habitants au cours d'une année. En fait, cet indicateur rend compte du volume total des décès enregistrés au sein d'une population au cours d'une année, quels que soient l'âge et le sexe des individus décédés.
Taux Brut de Natalité (TBN)	Indique le nombre de naissances vivantes pour 1 000 habitants durant une année donnée.
Taux Général de Fécondité	Le taux général de fécondité (également appelé taux de fécondité) est le nombre de naissances vivantes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans durant une année donnée.
Taux de fécondité par âge	Le taux de fécondité par tranche d'âge peut être calculé afin d'effectuer des comparaisons dans le temps ou de voir les différences de comportement en matière de fécondité. Il se calcul en rapportant les naissances vivantes d'un groupe d'âge à l'effectif des femmes de ce groupe de femme

Taux d'urbanisation	Le taux d'urbanisation est un indice qui montre la relation en pourcentage entre la population urbaine et l'effectif total d'habitants d'une zone géographique.
Union libre	Tout individu non marié (civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers) qui vit en concubinage.
Veuf ou veuve	Toute personne âgée de 12 ans et plus dont le mariage a été rompu par le décès du conjoint et qui ne s'est pas remariée. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Annexe 1 : Répartition de la population résidente par groupe d'âges selon le sexe et la nationalité (Tableau 2.3)

Groupe d'âge	Ivoirienne				Non ivoirienne				Non déclaré				Total			
	Ma scu lin	Fé mi nin	R M	Effec tif	Ma scu lin	Fé m in in	R M	Eff ecti f	M as c ul in	Fé m in in	RM	E f f e c t i f	Ma scu lin	Fé mi nin	RM	Effec tif
00-04 ans	16,9	16,7	107,7	21 039	14,4	17,1	100,1	3 255	10,3	5,9	300,0	4	16,5	16,7	106,7	24 298
05-09 ans	17,2	16,9	108,1	21 377	15,5	16,8	109,5	3 353	13,8	23,5	100,0	8	17,0	16,9	108,3	24 738
10-14 ans	14,2	12,8	118,0	16 942	13,1	11,7	133,5	2 603	6,9	11,8	100,0	4	14,1	12,6	120,0	19 549
15-19 ans	11,4	10,0	121,4	13 462	12,5	10,1	147,7	2 377	6,9	23,5	50,0	6	11,6	10,0	125,0	15 846
20-24 ans	8,3	9,0	97,9	10 863	9,7	10,2	112,3	2 070	20,7	11,8	300,0	8	8,5	9,2	100,2	12 942
25-29 ans	6,5	7,5	91,4	8 719	8,3	10,7	92,3	1 957	6,9	5,9	200,0	3	6,7	7,9	91,5	10 679
30-34 ans	5,7	6,6	91,9	7 714	7,1	8,0	106,2	1 562	20,7	11,8	300,0	8	5,9	6,8	94,3	9 285
35-39 ans	4,9	5,0	105,0	6 192	6,4	5,3	142,4	1 231	3,4	0,0	-	1	5,1	5,0	110,4	7 425
40-44 ans	4,3	4,3	105,2	5 350	4,8	3,2	177,9	856	3,4	0,0	-	1	4,3	4,1	112,9	6 207
45-49 ans	2,9	2,8	110,6	3 557	2,9	1,7	199,2	486	0,0	0,0	-	0	2,9	2,6	118,4	4 044
50-54 ans	2,4	2,2	115,2	2 899	1,7	1,3	154,2	325	3,4	0,0	-	1	2,3	2,1	118,6	3 225
55-59 ans	1,6	1,5	112,7	1 961	1,2	1,0	139,1	234	3,4	0,0	-	1	1,6	1,5	115,4	2 196
60-64 ans	1,2	1,7	79,0	1 820	0,9	0,9	116,9	187	0,0	0,0	-	0	1,2	1,6	82,0	2 007
65-69 ans	0,9	1,0	89,1	1 194	0,6	0,6	119,4	117	0,0	0,0	-	0	0,8	1,0	91,5	1 312
70-74 ans	0,6	0,9	67,2	936	0,5	0,7	85,3	121	0,0	5,9	0,0	1	0,6	0,9	69,0	1 057
75-79 ans	0,4	0,4	97,2	530	0,2	0,4	79,0	64	0,0	0,0	-	0	0,4	0,4	95,1	594
80-84 ans	0,3	0,3	88,8	355	0,1	0,2	64,7	29	0,0	0,0	-	0	0,2	0,3	86,7	384
85-89 ans	0,1	0,1	98,8	135	0,1	0,1	116,8	14	0,0	0,0	-	0	0,1	0,1	100,3	149
90-94 ans	0,1	0,1	69,2	87	0,0	0,0	196,4	3	0,0	0,0	-	0	0,0	0,1	71,8	90
95 ans et +	0,0	0,1	66,2	71	0,0	0,0	99,1	8	0,0	0,0	-	0	0,0	0,1	69,1	79
Non déclaré	0,1	0,1	106,5	63	0,0	0,0	0,0	3	0,0	0,0	-	0	0,0	0,0	96,5	66
Total	100	100	106,2	125 265	100	100	118,9	20 856	100	100	170,6	49	100	100	107,9	146 169
Effectif	64 508	60 757	-	-	11 327	9 529	-	-	31	18	-	-	75 865	70 304	-	-

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 2 : Répartition (%) de la population ivoirienne de 2 ans et plus par principales langues parlées selon le milieu de résidence (Tableau 2.10)

LANGUES NATIONALES	MILIEU_RESIDENCE			Total
	URBAIN	RURAL	Effectif	
MALINKE ou MANINKA	67,9	66,2	88 811	66,6
DIOULA	25,7	26,4	34 982	26,2
BAMBARA	0,3	1,7	1 855	1,4
AUCUNE LANGUE NATIONALE PARLEE	0,4	1,7	1 824	1,4
SENOUFO	0,9	1,1	1 419	1,1
ABBEY	0,3	0,8	940	0,7
BAOULE	1,1	0,3	584	0,4
FOULA	0,5	0,3	484	0,4
YACOUBA ou DAN	0,7	0,1	333	0,2
PEUL	0,2	0,2	310	0,2
AGNI	0,3	0,1	183	0,1
MAHOUKA ou MAHOU	0,2	0,1	134	0,1
ABRON	0,1	0,1	128	0,1
AKYE ou ATTIE	0,2	0,0	119	0,1
BETE	0,2	0,0	107	0,1
LOBI	0,0	0,1	95	0,1
ABOURE	0,0	0,1	94	0,1
GOURO	0,2	0,0	83	0,1
ABIDJI	0,0	0,1	80	0,1
DIDA	0,1	0,0	60	0,0
KOULANGO	0,0	0,0	60	0,0
GUERE	0,2	0,0	58	0,0
ADJOUKROU	0,0	0,0	57	0,0
TAGBANA	0,1	0,0	45	0,0
DJIMINI	0,1	0,0	43	0,0
BARALAKA	0,0	0,0	37	0,0
WOBE	0,1	0,0	35	0,0
AHIZI	0,0	0,0	32	0,0
DJAMALA	0,0	0,0	30	0,0
ALLADIAN	0,0	0,0	27	0,0
KOYAKA ou KOYARA	0,1	0,0	23	0,0
BAKWE	0,0	0,0	21	0,0
ANDOH	0,0	0,0	21	0,0
TOURA	0,1	0,0	20	0,0
AVIKAM ou BRIGNAN	0,0	0,0	19	0,0
SOUAMINLIN	0,0	0,0	17	0,0
BIRIFOR	0,0	0,0	17	0,0
SAMOGHO	0,0	0,0	17	0,0
NATURALISE	0,0	0,0	15	0,0
APPOLO ou N'ZIMA	0,0	0,0	15	0,0
LOHRON	0,0	0,0	13	0,0
EHOTILE	0,0	0,0	12	0,0
CONJA	0,0	0,0	12	0,0
GAGOU	0,0	0,0	10	0,0
EBRIE	0,0	0,0	10	0,0
KORO	0,0	0,0	9	0,0
GODIE	0,0	0,0	8	0,0
DEGHA	0,0	0,0	8	0,0
KARANDJAN	0,0	0,0	7	0,0
FODONON	0,0	0,0	5	0,0
ESSOUMA	0,0	0,0	5	0,0
DOMA	0,0	0,0	5	0,0

LANGUES NATIONALES	MILIEU_RESIDENCE			Total
	URBAIN	RURAL	Effectif	
NIGBI	0,0	0,0	4	0,0
NIARAFULO	0,0	0,0	4	0,0
KOMONO	0,0	0,0	3	0,0
SOKYIA	0,0	0,0	3	0,0
EGA	0,0	0,0	3	0,0
GNABOUA ou NIABOUA	0,0	0,0	3	0,0
OUAN	0,0	0,0	3	0,0
KROUMEN	0,0	0,0	3	0,0
GBIN	0,0	0,0	2	0,0
GOUIN ou KIRMA	0,0	0,0	2	0,0
KODIA	0,0	0,0	2	0,0
KOUYA	0,0	0,0	2	0,0
KOUZIE	0,0	0,0	2	0,0
MANGORO	0,0	0,0	2	0,0
KOUFOULO	0,0	0,0	2	0,0
YOHORE ou YAOURE	0,0	0,0	2	0,0
GBAN	0,0	0,0	2	0,0
WORODOUGOUKA	0,0	0,0	2	0,0
KOMARA ou KAMARA	0,0	0,0	1	0,0
MBATTO ou GOUA	0,0	0,0	1	0,0
MONA ou MOUAN	0,0	0,0	1	0,0
NEYO	0,0	0,0	1	0,0
NGAIN	0,0	0,0	1	0,0
NIEDEBOUA	0,0	0,0	1	0,0
WANE	0,0	0,0	1	0,0
N'GARADOUGOUKA	0,0	0,0	1	0,0
GUEBIE	0,0	0,0	1	0,0
Total	22,1	77,9	133 396	100,0
Effectif	29 457	103 939	-	133 396

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 3 : Répartition de la population ivoirienne de 2 ans et plus par principales langues parlées selon les ethniques (Tableau 2.11)

Langues parlées	A ka n	Kr ou	Ma nde du nor d	Volta ïque ou Gur	Ma nde du su d	Natur alise	A ut re et h ni e	Effec tif	To tal
MALINKE ou MANINKA	0,1	0,0	98,9	1,0	0,0	0,0	0,0	78 486	100,0
DIOULA	0,1	0,1	98,7	1,1	0,1	0,0	0,0	29 825	100,0
BAMBARA	0,5	0,1	95,7	3,6	0,1	0,0	0,0	1 145	100,0
ABBEY	95,9	0,1	3,5	0,5	0,0	0,0	0,0	914	100,0
SENOUFO	0,1	0,0	14,9	85,0	0,0	0,0	0,0	888	100,0
BAOULE	85,1	0,4	6,9	6,4	1,1	0,0	0,0	558	100,0
YACOUBA ou DAN	0,0	0,0	2,2	0,0	97,8	0,0	0,0	329	100,0
AGNI	79,3	0,6	13,6	6,5	0,0	0,0	0,0	177	100,0
AUCUNE LANGUE NATIONALE PARLEE	12,8	11,4	69,4	2,6	1,3	0,0	2,6	162	100,0
ABRON	60,8	0,0	23,0	16,2	0,0	0,0	0,0	124	100,0
PEUL	0,0	0,0	99,1	0,9	0,0	0,0	0,0	124	100,0
MAHOUKA ou MAHOU	2,6	0,0	89,7	7,7	0,0	0,0	0,0	123	100,0
AKYE ou ATTIE	84,1	1,8	11,5	2,7	0,0	0,0	0,0	118	100,0
BETE	3,0	85,9	5,1	5,1	1,0	0,0	0,0	104	100,0
FOULA	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	91	100,0
ABOURE	67,5	0,0	18,0	14,5	0,0	0,0	0,0	87	100,0
LOBI	1,2	0,0	1,2	97,6	0,0	0,0	0,0	87	100,0
GOURO	0,0	0,0	3,8	2,5	93,7	0,0	0,0	83	100,0
ABIDJI	82,5	1,4	12,1	4,1	0,0	0,0	0,0	78	100,0
KOULANGO	8,8	1,7	1,8	87,8	0,0	0,0	0,0	60	100,0
GUERE	0,0	98,2	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	56	100,0
DIDA	1,8	66,2	26,2	5,7	0,0	0,0	0,0	55	100,0
ADJOUKROU	26,6	0,0	61,8	11,6	0,0	0,0	0,0	55	100,0
TAGBANA	0,0	2,4	0,0	97,6	0,0	0,0	0,0	43	100,0
DJIMINI	0,0	0,0	22,8	77,2	0,0	0,0	0,0	36	100,0
WOBE	0,0	97,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34	100,0
BARALAKA	0,0	3,2	77,3	19,4	0,0	0,0	0,0	33	100,0
AHIZI	14,8	0,0	66,6	18,6	0,0	0,0	0,0	28	100,0
ALLADIAN	18,0	0,0	54,6	27,5	0,0	0,0	0,0	23	100,0
KOYAKA ou KOYARA	0,0	0,0	95,5	0,0	4,5	0,0	0,0	23	100,0
DJAMALA	5,0	5,0	79,9	10,1	0,0	0,0	0,0	21	100,0
TOURA	0,0	0,0	19,9	0,0	80,1	0,0	0,0	20	100,0
BAKWE	5,3	15,3	52,9	26,5	0,0	0,0	0,0	20	100,0
AVIKAM ou BRIGNAN	88,9	0,0	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	19	100,0
ANDOH	27,1	0,0	44,8	28,1	0,0	0,0	0,0	19	100,0
SOUAMINLIN	18,8	0,0	74,9	6,3	0,0	0,0	0,0	17	100,0
APPOLO ou N'ZIMA	49,5	0,0	50,5	0,0	0,0	0,0	0,0	15	100,0
LOHRON	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	13	100,0

Langues parlées	Akan	Krou	Mande du nord	Voltaïque ou Gur	Mande du sud	Naturalise	Autre ethnique	Effectif	Total
BIRIFOR	0,0	0,0	41,3	58,7	0,0	0,0	0,0	13	100,0
GAGOU	0,0	0,0	30,2	10,2	59,6	0,0	0,0	10	100,0
EBRIE	69,5	10,3	9,9	10,3	0,0	0,0	0,0	10	100,0
EHOTILE	22,2	0,0	44,4	33,3	0,0	0,0	0,0	10	100,0
CONJA	0,0	0,0	37,5	62,5	0,0	0,0	0,0	8	100,0
NATURALISE	0,0	0,0	37,5	0,0	0,0	62,5	0,0	8	100,0
GODIE	14,4	42,6	43,1	0,0	0,0	0,0	0,0	7	100,0
SAMOGHO	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	7	100,0
ESSOUMA	39,1	0,0	20,3	40,6	0,0	0,0	0,0	5	100,0
FODONON	0,0	0,0	24,3	75,7	0,0	0,0	0,0	4	100,0
DOMA	0,0	0,0	74,5	25,5	0,0	0,0	0,0	4	100,0
KORO	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4	100,0
NIARAFOLLO	0,0	25,5	0,0	74,5	0,0	0,0	0,0	4	100,0
DEGHA	0,0	0,0	33,3	66,7	0,0	0,0	0,0	3	100,0
KOMONO	0,0	0,0	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	3	100,0
SOKYIA	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3	100,0
GNABOUA ou NIABOUA	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3	100,0
KROUMEN	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3	100,0
EGA	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	2	100,0
KODIA	50,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2	100,0
KOUYA	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2	100,0
KOUZIE	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	2	100,0
GBAN	0,0	0,0	50,9	0,0	49,1	0,0	0,0	2	100,0
WORODOUGOUKA	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2	100,0
OUAN	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	2	100,0
GBIN	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
GOUIN ou KIRMA	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
KOMARA ou KAMARA	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
MBATTO ou GOUA	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
MONA ou MOUAN	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
NEYO	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
NGAIN	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
NIEDEBOUA	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
WANE	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
MANGORO	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
KOUFOULO	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
KARANDJAN	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
N'GARADOUGOUKA	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
YOHOURE ou YAOURE	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
GUEBIE	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	100,0
TOTAL	1,8	0,3	95,5	2,0	0,4	0,0	0,0	114 236	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 4 : Statut matrimonial par département (Tableau du graphique 4.1)

Département	Etat matrimonial							Effectif
	Célibataire	Union libre	Marié	Séparé(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Non déclarée	
Minignan	40,3	3,1	53,1	0,1	0,2	3,1	0,0	61 597
Kaniasso	43,0	3,5	51,0	0,0	0,1	2,3	0,1	84 572
Ensemble région	41,8	3,4	51,9	0,1	0,1	2,6	0,0	146 169

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 5 : Type de mariage par département (%) (Tableau du Graphique 4.2)

Département	Type de mariage			Effectif
	Mariage légal	Mariage coutumier	Mariage religieux	
MINIGNAN	1,3	80,4	80,0	21 412
KANIASSO	0,5	71,3	63,0	27 219
Ensemble région	0,9	75,3	70,5	48 631

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 6 : Situation d'alphabétisme par département et milieu de résidence (%) (Tableau du Graphique 5.1)

Département	Milieu	Alphabétisé (%)	Non Alphabétisé (%)	Total
Minignan	Urbain	34,9	65,1	100,0
	Rural	17,3	82,7	100,0
	Total	22,9	77,1	100,0
Kaniasso	Urbain	23,1	76,9	100,0
	Rural	10,9	89,1	100,0
	Total	12,9	87,1	100,0
Ensemble région	Urbain	30,1	69,9	100,0
	Rural	13,4	86,6	100,0
	Total	17,2	82,8	100,0

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 7 : Fréquentation scolaire des enfants de 6-16 ans par département et milieu de résidence (%) (Tableau du Graphique 5.2)

Département	Fréquentation scolaire				Effectif
	Sexe	N'a jamais fréquenté	Déscolarisé	Fréquente actuellement	
Minignan	Urbain	27,1	1,6	71,3	5 765
	Rural	57,4	3,2	39,5	13 017
	Total	48,1	2,7	49,2	18 782
Kaniasso	Urbain	51,4	1,0	47,6	4 187
	Rural	70,4	1,9	27,6	21 124
	Total	67,3	1,8	30,9	25 311
Ensemble Région	Urbain	37,3	1,4	61,3	9 953
	Rural	65,5	2,4	32,1	34 141
	Total	59,1	2,2	38,7	44 093

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 8 : Main d'œuvre par département et milieu de résidence (%) (Tableau du Graphique 6.1)

Département	Milieu de résidence	En emploi	En chômage	Total	Effectif
MINIGNAN	URBAIN	96,7	3,3	100,0	5 945
	RURAL	98,1	1,9	100,0	13 375
	Total	97,6	2,4	100,0	19 320
KANIASSO	URBAIN	95,7	4,3	100,0	3 661
	RURAL	98,2	1,8	100,0	15 789
	Total	97,8	2,2	100,0	19 450
Ensemble région	URBAIN	96,3	3,7	100,0	9 606
	RURAL	98,2	1,8	100,0	29 164
	Total	97,7	2,3	100,0	38 770

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 9 : Rapport de dépendance démographique et économique (Tableau du Graphique 6.2)

Département	Rapport de dépendance économique	Rapport de dépendance démographique
Minignan	302,7	96,1
Kaniasso	412,7	99,1
Ensemble région	359,8	97,8

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 10 : Possession d'un acte de naissance par département et milieu de résidence (%) (Tableau du Graphique 8.1)

Département	Milieu de résidence	Possède un acte de naissance	Ne possède pas un acte de naissance	Total	Effectif
MINIGNAN	URBAIN	94,4	5,6	100	18 496
	RURAL	84,7	15,3	100	42 291
	Total	87,6	12,4	100	60 787
KANIASSO	URBAIN	82,3	17,7	100	13 294
	RURAL	76,9	23,1	100	68 965
	Total	77,8	22,2	100	82 259
Ensemble région	URBAIN	89,3	10,7	100	31 790
	RURAL	79,9	20,1	100	111 256
	Total	82,0	18,0	100	143 046

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 11 : Lieu d'aisance par département et milieu de résidence (%) (Tableau du Graphique 9.1)

Département	Milieu de résidence	Installations Sanitaires améliorées	Installations Sanitaires non-améliorées	Autres à préciser	Total	Effectif
MINIGNAN	URBAIN	55,7	44,3	0,0	100,0	3 186
	RURAL	27,9	71,8	0,3	100,0	6 767
	Total	36,8	63,0	0,2	100,0	9 953
KANIASSO	URBAIN	54,0	45,6	0,4	100,0	1 522
	RURAL	44,7	54,9	0,5	100,0	7 037
	Total	46,3	53,2	0,4	100,0	8 559
Ensemble région	URBAIN	55,2	44,7	0,1	100,0	4 708
	RURAL	36,4	63,2	0,4	100,0	13 804
	Total	41,2	58,5	0,3	100,0	18 512

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 12 : Mode d'approvisionnement en eau de boisson par département et milieu de résidence (%) (Tableau du Graphique 9.2)

Département	Milieu de résidence	Sources d'eau améliorées	Sources d'eau non améliorées	Autres à préciser	Total	Effectif
MINIGNAN	URBAIN	90,2	9,7	0,1	100,0	3 186
	RURAL	77,1	22,3	0,6	100,0	6 767
	Total	81,3	18,3	0,4	100,0	9 953
KANIASSO	URBAIN	76,7	21,7	1,6	100,0	1 522
	RURAL	81,5	18,4	0,1	100,0	7 037
	Total	80,7	19,0	0,4	100,0	8 559
Ensemble région	URBAIN	85,9	13,6	0,6	100,0	4 708
	RURAL	79,4	20,3	0,3	100,0	13 804
	Total	81,0	18,6	0,4	100,0	18 512

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 13 : Mode d'approvisionnement d'éclairage avec la source CIE selon le milieu de résidence (Tableau du Graphique 9.3)

Département	Milieu de résidence	Principal mode d'éclairage								Effectif
		Electricité (CIE)	Groupe électrogène	Panneau solaire	Lampe (à pétrole, à gaz, à huile)	Bois de chauffage	Torche	Autre	Total	
MINIGNAN	URBAIN	94,0	0,2	1,7	0,3	0,1	3,7	0,0	100,0	3 186
	RURAL	68,0	0,1	16,3	1,3	0,4	13,8	0,0	100,0	6 767
	Total	76,3	0,1	11,7	1,0	0,3	10,6	0,0	100,0	9 953
KANIASSO	URBAIN	91,8	0,1	3,7	0,1	0,2	4,2	0,0	100,0	1 522
	RURAL	71,5	0,5	21,1	0,5	0,1	6,3	0,1	100,0	7 037
	Total	75,1	0,4	18,0	0,4	0,1	5,9	0,1	100,0	8 559
Ensemble région	URBAIN	93,3	0,1	2,4	0,3	0,1	3,9	0,0	100,0	4 708
	RURAL	69,8	0,3	18,8	0,9	0,3	9,9	0,1	100,0	13 804
	Total	75,8	0,3	14,6	0,7	0,2	8,4	0,0	100,0	18 512

Source : ANStat, RGPH 2021

Annexe 14 : Mode d'évacuation des ordures ménagères par département et milieu de résidence (Tableau du graphique 9.4)

Département	Milieu de résidence	Mode d'évacuations adéquats	Mode d'évacuations non adéquats	Total	Effectif
MINIGNAN	URBAIN	34,8	65,2	100,0	3 186
	RURAL	0,5	99,5	100,0	6 767
	Total	11,5	88,5	100,0	9 953
KANIASSO	URBAIN	17,1	82,9	100,0	1 522
	RURAL	4,9	95,1	100,0	7 037
	Total	7,1	92,9	100,0	8 559
Ensemble région	URBAIN	29,1	70,9	100,0	4 708
	RURAL	2,7	97,3	100,0	13 804
	Total	9,4	90,6	100,0	18 512

Source : ANStat, RGPH 2021

ANStat/2023/RGPH 2021/01

Agence Nationale de la Statistique (ANStat)

Code postal : Bp V 55 Abidjan 01

Ville : Abidjan - Riviera Bonoumin

Pays : Côte d'Ivoire

Site internet : **www.anstat.ci** - E-mail : **statistiques@stat.plan.gouv.ci**

Téléphone

+225 27 22 59 96 10

